

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE « HOUARI BOUMEDIENE »

Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie
et de l'Aménagement du Territoire



MEMOIRE

Présenté pour l'obtention du diplôme de Magister en Sciences de la Terre
Spécialité : Aménagement Rural

Par : BENTCHAKAL Malika

Thème :

**PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT LOCAL.
CAS DE LA DAÏRA DES ISSERS. WILAYA DE BOUMERDES**

Soutenu le :14 février 2008, devant le jury composé de :

Mr. M.S. GUETTOUCHE	Maître de Conférences	FSTGAT/USTHB	Président
Mr. A. MEDJERAB	Maître de Conférences	FSTGAT/USTHB	Directeur de thèse
Mr. N. SOUIHER	Maître de Conférences	FSTGAT/USTHB	Examinateur
Mr. M. CHADLI	Maître de Conférences	FSTGAT/USTHB	Examinateur

Table des matières

	Pages
Introduction générale	01
1/ Présentation de la zone d'étude et problématique.....	01
2/ Méthodologie d'approche.....	02
3/ Objectifs.....	04
4/ Caractéristiques de la Daïra des Issers.....	05
Chapitre I: Potentialités naturelles et ressources hydriques <i>(favorable pour le développement économique local).</i>	
Introduction.....	08
I-1 Ensembles topographiques (<i>favorables pour la diversité des cultures</i>).....	08
I-1-1 La plaine.....	08
I-1-2 Le piedmont.....	08
I-1-3 La montagne.....	08
I-2 Le climat (<i>conditionne les autres facteurs naturels</i>).....	10
I-2-1 Etude des pluies ;.....	11
I-2-1-1 Les pluies mensuelles	12
I-2-1-2 Les pluies annuelles	13
I-2-2 Les températures ;	13
I-2-3 Les vents ;.....	15
I-2-4 L'humidité relative de l'air ;.....	15
I-2-5 L'évapotranspiration ;.....	16
I-2-6 Type de climat,.....	17
I-3 Les ressources en eau de surfaces et souterraines <i>(d'une importance à augmenter les superficies irriguées).</i>	
I-3-1 Les ressources en eau de surfaces.....	17
I-3-1-1 débits et apports moyens :.....	21
I-3-1-1-1 mensuels ;	21
I-3-1-1-2 annuels;.....	21
I-3-1-2 Transport solide.....	22
I-3-2 Hydrogéologie.....	23
I-3-2-1 Reconnaissance de l'aquifère.....	23
I-3-2-1-1 La nappe de la formation éolienne actuelle.....	23
I-3-2-1-2 La nappe de la terrasse littorale du quaternaire inférieur.....	23
I-3-2-1-3 La nappe aquifère des alluvions du quaternaire.....	23
I-3-2-1-4 La nappe aquifère de la septième terrasse.....	25

I-4 Présentation des grands types de sols de la Daïra des Issers et ses environs.....	25
I-4-1 Les sols peu évolués d'apports alluviaux.....	25
I-4-2 Les vertisols.....	25
I-4-3 Les sols calcimagnésiques.....	25
I-4-4 Les sols hydromorphes.....	27
I-4-5 Les sols fertialitiques.....	27
I-4-6 Les sols minéraux brutes.....	27
I-5 Texture et structure des sols.....	27

Conclusion.....	28
-----------------	----

chapitre II: Analyse démographique et activités économiques

(maintien de la population rurale).

Introduction.....	30
II-1 Population.....	30
II-1-1 L'évolution et la répartition de la population de la Daïra des Issers.....	30
II-1-2 Répartition de la population	31
II-1-3 La densité de la population.....	32
II-1-4 La structure de la population.....	33
II-1-5 La population total par strate.....	34
II-1-6 La part de la population rurale par commune.....	34
II-2 La population active et occupée.....	35
II-2-1 La population active.....	36
II-2-2 La population occupée.....	36
II-2-3 La population sans travail.....	36
II-3 La répartition de la population occupée par branche d'activités économique.....	38
II-3-1 Le secteur primaire.....	38
II-3-2 Le secteur secondaire.....	39
II-3-3 Le secteur tertiaire	39
Conclusion.....	42

chapitre III : Effets réels du Fond National de Régulation et du Développement

Agricole (FNRDA) sur l'activité agricole *(fondamental pour le développement local).*

Introduction.....	43
III-1 Nature juridique des exploitations agricoles.....	43
III-1-1 Répartition des terres par secteur juridique.....	45
III-2 Les infrastructures hydrauliques et les périmètres irrigués.....	45
III-2-1 Bilan de l'irrigation.....	46
III-2-2 La gestion des périmètres irrigués.....	47
III-3 L'emploi agricole.....	47
III-3-1 Evolution de l'emploi agricole.....	47
III-3-2 Les salaires dans l'agriculture.....	47
III-4 L'équipement des exploitations.....	48
III-5 L'agriculture.....	49

III-5-1 L'occupation du sol.....	49
III-5-2 Système de culture durant la période 1990-2000	50
III-5-3 Système de culture durant la période 2000-2004.....	53
III-5-4 la production animale.....	56
III-5-4-1 L'élevage ovin.....	56
III-5-4-2 L'élevage bovin.....	57
III-5-4-3 L'élevage caprin.....	57
III-5-4-4 L'aviculture.....	58
III-5-4-5 L'apiculture.....	58
Conclusion.....	60

chapitre IV: Le développement local et les moyens de mise en œuvre initiés par l'Etat.

IV-1 Le développement local.....	61
IV-2 Les instruments de programmation des investissements.....	62
IV-2-1 Le Plan Communal de Développement (PCD).....	62
IV-2-2 Le Programme de Soutien à la Relance Economique (PCD/PSRE).....	63
IV-2-3 Le Fond Commun des Collectivités Local (FCCL).....	64
IV-2-4 Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA).....	65
IV-3 Les ressources propres des communes.....	66
IV-3-1 Prédominance des ressources fiscal.....	67
IV-3-2 Faiblesse des ressources patrimoniales.....	71
IV-3-3 Les subventions.....	71
IV-3-4 L'utilisation des ressources communales.....	72
Conclusion.....	72

Chapitre v: Les aides publiques au développement local.

V-1 Programmes du développement local.....	73
V-1-1 Le Plan Communal de Développement (PCD).....	73
V-1-1-1 Le Plan Communal de Développement/Normal (PCD/N).....	77
V-1-1-2 Le Plan Communal de Développement/ Programme de Soutien à la Relance.....	83
Economique (PCD/PSRE)	
V-1-1-3 Le Plan Communal de Développement/Spécial (PCD/S).....	85
V-1-2 Le Fond Commun des Collectivités Local (FCCL).....	86
V-1-3 Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA).....	87
V-1-3-1 Essoufflement et lenteur dans la réalisation des actions subventionnées.....	88
V-1-3-2 Les sources de financement des actions subventionnées par le FNRDA.....	89
V-2 Analyse des projets FNRDA de la Daïra des Issers.....	89
V-2-1 Structure des exploitations bénéficiaires du FNRDA.....	90
V-2-2 Les principales actions éligibles à la subvention du FNRDA.....	90
V-2-3 Les formes de financement des actions subventionnées.....	91
V-2-4 Les cultures subventionnées.....	92
V-2-5 L'effort de l'Etat en faveur du développement local.....	93
Perspectives de développement économique et conclusion générale.....	98
Bibliographie.....	103

Remerciements

Il m'est difficile d'affirmer que ce travail est le fruit de mon seul effort, les personnes envers lesquelles je suis redevables sont nombreuses, mes plus vifs remerciements vont principalement à :

M^r. Abderahmane Medjrab, Maître de conférences à la FSTGAT/USTHB, qui a accepté de diriger et d'évaluer ce travail, j'ai eu de sa part le privilège de bénéficier de ses précieux conseils qui m'ont permis de venir à bout de ce modeste travail.

M^r. M.S. Guettouche , Maître de conférences à la FSTGAT/USTHB, pour l'honneur qu'il me fait en présidant ce jury, je lui en suis sincèrement reconnaissante.

Messieurs N.Souhier et M.Chadli, Maîtres de conférences à la FSTGAT/USTHB, pour leurs disponibilités, donc de leur soutien. Qu'ils veuillent bien accepter mes chaleureux remerciements

Je tiens à remercier mes beaux frères Ahcene et Sadek qui m'ont soutenus et aider au cours des sorties sur le terrain pour la collecte des données des différents organismes de la Wilaya de Boumerdes et avec qui j'ai partagé des moments agréables.

Mes remerciements vont aussi à :

M^r A.Chenoun, directeur de la DPAT de la wilaya de Boumerdes.

M^r K.Zanaz de la DPAT de la wilaya de Boumerdes.

M^r A.Ghazi, Chef de service à la DSA de Boumerdes.

M^r A.Tourki, technicien supérieur à la DSA de Boumerdes.

M^r A.Agraniou de la direction des collectivités locales de la Wilaya de Boumerdes.

M^{elle} Nachida secrétaire de M^r A.Chenoun à la DPAT de la wilaya de Boumerdes.

Aux techniciens de la subdivision de la Daïra des Issers.

Mes remerciements s'adressent également à tout les enseignants de la Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie et de l'Aménagement de territoire et à l'ensemble des étudiants de ma promotion en particulier Hind Raked.

Pour finir, j'aurais une pensée pour ma famille, ma belle famille et mes enfants Salim, Fériel et Ibtissem dont la présence m'a donné un soutien moral précieux. Je leur dédis ce mémoire en signe d'attachement.

Je voudrais aussi exprimer mes remerciements particuliers à Brahim mon époux qui a bien voulu malgré la charge de son calendrier de travail m'accompagner aux différents organismes, lire, critiquer et corriger mon document, sans son labeur, j'aurais été infiniment difficile à lire, il m'a réellement secondé, ce travail est aussi le sien.

Liste des abréviations :

AP : Autorisation Programme.
ACL : Agglomération Chef Lieu.
ANRH : Agence Nationale des Ressources Hydrauliques.
AS : Agglomération Secondaire.
BTP : Bâtiment et Travaux Publics.
CNMA : Caisse Nationale des Mutualités Agricoles.
DAS : Domaine Autogéré Socialiste.
DPAT : Direction de Planification et de l'Aménagement du Territoire.
DSA : Direction des Services Agricoles.
EAC : Exploitation Agricole Collectif.
EAI : Exploitation Agricole Individuel.
FCCL : Fond Commun des Collectivités Locales.
FNDA : Fond National de Développement Agricole.
FNRDA : Fond National de Régulation et de Développement Agricole.
Ha : Hectare.
MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
ONM : Office Nationale de la Météorologie.
ONS : Office Nationale des Statistiques.
PCD : Programme Communal de Développement.
PCD/N : Programme Communal de Développement/ Normal.
PCD/S : Programme Communal de Développement/ Spécial.
PCD/PSRE : Programme Communal de Développement/ Programme de Soutien à la Relance Economique.
PMI : Petite et Moyenne Industrie.
PNDA : Plan National de Développement Agricole.
PNDAR : Plan National de Développement Agricole et Rurale.
QX : Quintaux
RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
TC : Total Culture.
TNE : Terres Nues Extensives.
TNI : Terres Nues Intensives.
SAT : Surfaces Agricoles Totales.
SAU : Surfaces Agricoles Utiles.

Liste des tableaux :

- Tableau n°01 : Les stations pluviométriques.
- Tableau n°02 : Les pluies mensuelles de la station de Bordj-Ménaïel Mairie (1981-2005).
- Tableau n°03 : Représentation des pluies moyennes mensuelles en mm calculées pour différentes périodes, (1981-2005) pour la station de Bordj-Ménaïel et (1975-2005) pour les trois autres stations.
- Tableau n°04 : Pluies totales annuelles des quatre stations pluviométriques (1981-2005).
- Tableau n°05 : Les moyennes mensuelles des températures minimales et maximales Enregistrées à la station de Bordj-Ménaïel (1981-2005)
- Tableau n°06 : La vitesse moyenne mensuelle des vents dans la station de Bordj-Ménaïel (1988-1998).
- Tableau n°07 : Nombre moyen des jours de sirocco dans la station de Bordj-Ménaïel (1988-1998).
- Tableau n°08 : Répartition de l'Humidité relative moyenne mensuelle en % à la station de Bordj-Ménaïel (1988-1998).
- Tableau n°09 : Evapotranspiration potentielle moyenne mensuelle et annuelle calculée par la Formule de Thornthwaite dans le Bas Issers.
- Tableau n°10 : Caractéristiques physiques des stations hygrométriques de Lakhdaria et du Pont de la Traïlle.
- Tableau n°11 : Débits moyen mensuels de l'Oued Issers à la station hydrométrique de Lakhdaria en m³/s.
- Tableau n°12 : Débits et apports annuels à la station hydrométrique de Lakhdaria (Les Gorges : (1985-1995).
- Tableau n°13 : Transport solide annuel dans la station hydrométrique du pont de la traïlle.
- Tableau n°14 : Les caractéristiques physiques des sols provenant de la décomposition des Schistes.
- Tableau n°15 : Evolution de la population des communes de la Daïra des Issers en 1977 ,1987 et 1998.
- Tableau n°16 : Répartition de la population de la Daïra des Issers (2004).
- Tableau n°17 : Evolution de la densité de la population par commune.
- Tableau n°18 : Structure de la population de la Daïra des Issers en 1998.
- Tableau n°19 : Répartition de la population totale par strate.
- Tableau n°20 : Répartition spatiale de la population rurale.
- Tableau n°21 : Répartition spatiale de la population active de la Daïra des Issers en 1987.
- Tableau n°22 : Répartition spatiale de la population active de la Daïra des Issers en1998.
- Tableau n°23 : Evolution et répartition de la population active de la Daïra des Issers selon les branches d'activités économiques (87/98/2003/2004).
- Tableau n°24 : Evolution et répartition spatiale de la population occupée selon les branches d'activités économiques (87/98/2003/2004).
- Tableau n°25 : Evolution de l'emploi crée dans la Daïra des Issers.
- Tableau n°26 : Répartition spatiale des domaines autogérés socialistes (DAS) dans la Daïra des Issers. Campagne (2004-2005).
- Tableau n°27 : Répartition des terres privées dans la Daïra des Issers.
- Tableau n°28 : Répartition des exploitations par tranches de superficies 2005 .
- Tableau n°29 : Répartition des terres par secteur juridique dans la Daïra des Issers. Campagne (2004/2005).
- Tableau n°30 : Ressources en eau mobilisées en Hm³ . Campagne (2004/2005).
- Tableau n°31 : Répartition des forages et des puits dans la Daïra des Issers.
- Tableau n°32 : Répartition des superficies (ha) irriguées dans la Daïra des Issers aux différentes campagnes.

- Tableau n°33 : Evolution du parc matériel agricole dans la Daïra des Issers.
- Tableau n°34 : Evolution du nombre d'hectares par tracteur et par moissonneuse batteuse.
- Tableau n°35 : Répartition générales des terres dans la Daïra des Issers.
Campagne (2003-2004).
- Tableau n°36 : Répartition des exploitations dans la Daïra des Issers au 31-10-2005.
- Tableau n°37 : Répartition des superficies par cultures dans la commune des Issers :
Campagne : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-200.
- Tableau n°38 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Chabet El
Ameur : Campagne : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-200.
- Tableau n°39 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Timezrit :
Campagne : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-200.
- Tableau n°40 : Répartition des superficies par cultures dans la commune des Si Mustapha :
Campagne : 99-200.
- Tableau n°41 : Répartition des superficies par cultures dans la commune des Issers :
Campagne : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.
- Tableau n°42 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Chabet El
Ameur : Campagne : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.
- Tableau n°43 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Timezrit :
Campagne : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.
- Tableau n°44 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Si Mustapha :
Campagne : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.
- Tableau n°45 : Evolution en quintaux de la production végétale locale.
- Tableau n°46 : L'élevage ovin dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 00-01 /
01-02 / 02-03 / 03-04 / 04-05.
- Tableau n°47 : L'élevage bovin dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 00-01
/ 01-02 / 02-03 / 03-04 / 04-05.
- Tableau n°48 : L'élevage caprin dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 00-01
/ 01-02 / 02-03 / 03-04 / 04-05.
- Tableau n°49 : La poule pondeuse dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 01-
02 / 02-03 / 03-04.
- Tableau n°50 : Poulet de chair dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 01-02 /
02-03 / 03-04.
- Tableau n°51 : L'apiculture dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-98 / 01-02 / 02-
03 / 03-04.
- Tableau n°52 : La production des élevages dans la Daïra des Issers. Campagne : 96-97 / 97-
98 / 01-02 / 02-03 / 03-04.
- Tableau n°53 : Evolution des recettes attribuées à la Daïra des Issers pour l'année 1990-
2000.
- Tableau n°54 : Répartition des investissements par secteur d'activité économique au
différents PCD (2000-2005). Unité : 10^3 DA.
- Tableau n°55 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité
économique PCD/N 1992. Unité : 10^3 DA.
- Tableau n°56 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité
économique PCD/N 1995. Unité : 10^3 DA.
- Tableau n°57 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité
économique PCD/N 1996. Unité : 10^3 DA.
- Tableau n°58 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité
économique PCD/N 2000. Unité : 10^3 DA.
- Tableau n°59 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité
économique PCD/N 2001. Unité : 10^3 DA.

- Tableau n°60 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/N 2002. Unité :10³ DA.
- Tableau n°61 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/N 2003. Unité :10³ DA.
- Tableau n°62 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/N 2004. Unité :10³ DA.
- Tableau n°63 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/N 2005. Unité :10³ DA.
- Tableau n°64 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/PSRE 2001. Unité :10³ DA.
- Tableau n°65 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/PSRE 2002. Unité :10³ DA.
- Tableau n°66 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/PSRE 2003. Unité :10³ DA.
- Tableau n°67 : Répartition des investissements par commune et par secteur d'activité économique PCD/S 2003. Unité :10³ DA.
- Tableau n°68 : Répartition spatiale des investissements dans la Daïra des Issers FCCL 1986/1991.
- Tableau n°69 : Répartition des dépenses du FNRDA par commune dans la Daïra des Issers au cumulé 2000-2005.
- Tableau n°70 : Engagements et réalisations des projets des communes de la Daïra des Issers au cumulé 2000-2005.
- Tableau n°71 : Répartition spatiale des formes de financement par le FNRDA dans la Daïra des Issers (Unité : DA)
- Tableau n°72 : Répartition des exploitations bénéficiaires par tranche de superficie et par commune au cumulé 2000-2003.
- Tableau n°73 : Part du FNRDA, des crédits et de l'autofinancement par type d'action dans la Daïra des Issers (2000-2005). (Unité :DA).
- Tableau n°74 : Part du FNRDA par filière et par commune au cumulé 2000-2005.
- Tableau n°75 : Présentation des investissements dans les communes de la Daïra des Issers au cumulé 1994-1999 (Unité : DA).
- Tableau n°76 : Présentation des investissements dans les communes de la Daïra des Issers au cumulé 2000-2005 (Unité : DA).
- Tableau n°77 : Unités industrielles de dimension régionale dans la Daïra des Issers.

Liste des figures :

- Figure n°01: Carte de localisation de la zone d'étude.
- Figure n°02: Carte du réseau de communication de la Wilaya de Boumerdes.
- Figure n°03: Carte des ensembles physiques de la zone d'étude.
- Figure n°04: Représentation graphique des pluies moyennes mensuelles des quatre stations Pluviométriques.
- Figure n°05: Evolution de la pluie annuelle dans les quatre stations (1981-2005).
- Figure n°06: Température moyenne mensuelle à la station de Bordj-Ménaïel (1981-2005).
- Figure n°07: Climatogramme d'emberger.
- Figure n°08: Carte du réseau hydrographique du Bassin versant du Bas Issers.
- Figure n°09: Histogramme des débits moyens mensuels à la station hydrométrique de Lakhdaria (1968-1971).
- Figure n°10: Carte de l'emplacement des terrasses alluviales du Bas Issers (A.Fekkiri, 2001).
- Figure n°11: Carte des grandes unités de sol de la Daïra des Issers et ses environs.
- Figure n°12: Evolution de la population dans la Daïra des Issers.

Figure n°13: Répartition de la population de la Daïra des Issers.
Figure n°14: Evolution de la densité de population par commune.
Figure n°15: Pyramide des âges de la population.
Figure n°16: Evolution de la population totale par strate.
Figure n°17: Evolution et répartition spatiale de la population rurale.
Figure n°18: Répartition de la population active en 1987.
Figure n°19: Répartition de la population active en 1998.
Figure n°20: Evolution et répartition de la population occupée dans les différents secteurs économiques.
Figure n°21 : Evolution de l'emploi crée par chaque programme.
Figure n°22 : La part de l'emploi crée par chaque programme en 2003.
Figure n°23 : Répartition des terres privés dans la Daïra des Issers.
Figure n°24 : Evolution de l'emploi dans les secteurs d'activité économiques.
Figure n°25 : Evolution des rendements des cultures.
Figure n°26 : Evolution des investissements dans la Daïra des Issers 2000-2005.
Figure n°27 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 1992.
Figure n°28 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 1995.
Figure n°29 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 1996.
Figure n°30 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2000.
Figure n°31 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2001.
Figure n°32 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2002.
Figure n°33 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2003.
Figure n°34 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2004.
Figure n°35 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/N 2005.
Figure n°36 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/PSRE 2002.
Figure n°37 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/PSRE 2003.
Figure n°38 : Répartition spatiale des AP dans la Daïra des Issers- PCD/S 2003.
Figure n°39 : Répartition spatiale des subventions dans la Daïra des Issers- FCCL(1986/91).
Figure n°40 : Répartition spatiale des part des réalisations des engagements (2000-2005).
Figure n°41 : Rapport entre l'autofinancement, le crédit, le FNRDA et le coût total des projets dans les communes de la Daïra des Issers.
Figure n°42 : Part de l'agriculture par rapport aux autres secteurs économiques (1994-1999).
Figure n°43 : Part de l'agriculture par rapport aux autres secteurs économiques (2000-2005).

Introduction générale

Introduction générale

1- Présentation et problématique :

Le développement local repose sur le renforcement du tissu économique et social. Il ne peut se construire que si la population et les acteurs du territoire sont eux même porteurs d'une ambition et capables de se projeter dans l'avenir.

Ainsi, la politique du développement local nécessite l'accompagnement technique et le soutien financier des démarches et des projets menés dans le territoire. Dans notre pays, Les conséquences du désintéressement à l'activité agricole a relégué cette dernière au stade non productif et incapable de jouer l'important rôle qui lui est assigné dans le processus de développement local.

Les différentes réformes initiées et mises en œuvre n'ont pas conduit le développement local algérien aux résultats escomptés. L'état a donc décidé de mettre en œuvre un programme d'investissement d'appui à la relance. Le but de ce dernier vise à instaurer une dynamisation de l'économie locale susceptible ainsi de relancer le processus de ce développement. Et c'est en ce sens que s'est traduit en l'an 2000, pour le secteur de l'agriculture, la mise en œuvre d'un Plan National de Développement Agricole (PNDA)

Ses promoteurs le présentent comme une réponse à la fragilité structurelle de l'agriculture, maintes fois soulignée dans les diagnostics; faible productivité, instabilité des productions, forte dépendance au climat, retard dans la modernisation des exploitations, chômage et pauvreté, notamment, dans le milieu rural .

Parallèlement à ces grandes préoccupations, la dépendance alimentaire met aussi en valeur le caractère prioritaire que doit prendre l'Agriculture par rapport aux autres secteurs économiques dans le développement local. C'est parce qu'elle constitue la richesse permanente et, par conséquent, inépuisable que l'agriculture doit bénéficier d'un intérêt particulier dans la vision des pouvoirs publics.

L'exemple d'étude que nous proposons d'analyser portera sur la Daïra des Issers, le choix de ce territoire n'est naturellement pas fortuit, car il renferme tout les facteurs naturels et humains favorables à l'installation d'une agriculture intense et diversifiée. De part la fertilité de ses terres et ses potentialités hydriques importantes ; la Daïra des Issers doit rendre compte, normalement, d'un exemple pilote pour le développement local.

Hormis les problèmes de la protection de l'environnement et le fonctionnement du territoire ; la situation de l'emploi s'est fortement dégradée, ces dernières années, au point où la Daïra enregistre des taux de chômage élevés dépassant les 30% dans la majorité de ses communes (DSA de Boumerdès 2004).

Cette situation s'explique, d'une part, par les effets négatifs de la crise économique qu'a connu le pays durant ces dernières années, et d'autre part, par les difficultés que rencontre la Daïra pour mettre en valeur son potentiel.

A ces contraintes, s'ajoutent celles relatives aux effets négatifs des différentes opérations de restructuration agricole et aux problèmes de gestion des eaux. Ces derniers sont à l'origine de la réduction de la surface agricole irriguée. Notons que la Daïra englobe un potentiel en sol irrigable de 10959 ha (DSA). La restructuration du secteur agricole avec le changement du statut des terres et du droit de jouissance privé pour les agriculteurs n'a pas rassuré ces derniers ni encouragé l'investissement dans ce secteur vital

Les contraintes sont également liées à la faiblesse de l'espace industriel déjà existant. A cela s'ajoute les contraintes bureaucratiques freinant ainsi toute réalisation de projets d'investissements.

De plus, la faible possibilité de création d'emplois, par rapport à la demande constitue la contrainte majeure à la satisfaction du volume important des demandeurs d'emplois. Les postes d'emplois créés annuellement sont à 70% des emplois à caractère temporaire (DSA de Boumerdès). Il devient donc nécessaire que des actions urgentes soient mises en place pour promouvoir un développement économique productif et créateur de poste de travail afin d'améliorer la situation de l'emploi.

Parmi toutes les difficultés que rencontre la Daïra, s'ajoute l'état préoccupant de son environnement. Cette situation s'explique par la conjugaison d'un ensemble de facteurs négatifs ayant pour origine l'action de l'homme. Ces facteurs négatifs se traduisent par :

- L'absence de décharges contrôlées ; les déchets solides sont rejetés d'une manière anarchique dans les oueds, les forêts ou à proximité des agglomérations.
- Le rejet des eaux usées à l'air libre par une grande partie des agglomérations secondaires entraînant ainsi une pollution des sols et des eaux souterraines.
- Un développement urbain anarchique entraînant la réduction de la surface agricole.

C'est dans ce décor, et à travers l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des différents secteurs économiques que nous essayerons de repérer la place qu'occupe l'agriculture dans le développement local de la Daïra.

2- Méthodologie d'approche :

Le présent travail s'articule autour de cinq chapitres:

Le premier chapitre est consacré à l'étude des potentialités naturelles et des ressources hydriques.

Dans toutes les études du milieu rural, la connaissance profonde et détaillée des éléments naturels est indispensable pour mener à bien la tâche à laquelle se trouve confrontée une zone de développement.

Pour pallier la faible disponibilité d'étude des potentialités naturelles, nous nous sommes référés aux:

- Travaux réalisés par les chercheurs et étudiants de la faculté des sciences de la terre, de la géographie et de l'aménagement du territoire (USTHB) ainsi que ceux de l'institut national d'agronomie (INA).
- Etudes statistiques établies par la direction des services agricoles de Boumerdès (DSA).
- Et enfin, aux données de l'Agence Nationale des Ressources Hydrauliques (ANRH) , et de l'Office National de la Météorologie (ONM).

La connaissance des facteurs naturels est destinée à entrevoir des actions de corrections par des interventions appropriées et adaptées

Dans cette partie d'étude, nous avons donné en premier lieu un aperçu sur les ensembles topographiques existants dans notre zone d'étude car nous estimons que le relief est l'un des facteurs le plus contraignant de l'évolution de l'agriculture .

En seconde lieu, nous avons consacré une large place au climat. Sur ce territoire diversifié, la répartition spatiale de la pluviométrie varie considérablement et transforme de ce fait la distribution du couvert végétal. L'analyse du climat constitue donc un apport non négligeable pour notre étude. Pour cela, nous disposons de relevés d'un réseau de stations que nous estimons représentatif et bien

réparti et d'un potentiel hydrologique important pour la revalorisation du milieu et sa préservation.

En troisième lieu, nous avons établi le bilan des potentialités hydrauliques et hydrogéologique qui sont extrêmement intéressants dans le développement agricole de la Daïra.

La disposition des cours d'eau dans le site d'étude, se caractérise par une relative densité et une bonne répartition spatiale. Les cours d'eaux sont nombreux, ils parcourent les différents talwegs pour atteindre le principal drain ; l'Oued Issers. Cette multitude de cours d'eau laisse penser à l'existence de quantités d'eau suffisantes tant en surface qu'en profondeur ; leurs exploitations devraient permettre une large contribution à l'effort d'intensification agricole.

En fin de cette partie, nous dresserons les grands types de sols en tenant, particulièrement, compte de leur aptitudes culturales.

La Daïra des Issers compte, globalement, cinq catégories de sols :

- Les sols minéraux brutes ; rencontrés dans les alluvions récentes des lits d'oueds.
- les sols peu évolués d'apports (alluvial, colluvial et parfois mixte)
- Les sols hydromorphes.
- Les vertisols.
- Les sols calcimagnésiques.

Le deuxième chapitre, porte sur l'étude de la démographie et l'analyse des secteurs des activités économiques. Il est fondé sur l'utilisation des résultats des trois derniers recensements menés en Algérie en 1977, 1987, et en 1998.

L'étude de la population est primordiale, son évolution et sa structure conditionnent les mutations de l'espace qui sont exprimées par une dégradation des potentialités agricoles tels que l'eau et le sol.

L'activité est l'emploi sont abordés à travers les résultats des deux derniers recensements de 1987 et 1998.

Le troisième chapitre sera réservé à l'agriculture. Nous avons évalué le secteur de l'agriculture avant et après l'installation du Fond National de Régulation et du Développement de l'agriculture (FNRDA) instauré en l'an 2000 et, également, ses effets réels sur le développement de l'activité agricole après la réalisation des actions subventionnées. Ces évaluations nous les avons exprimé en terme de systèmes de cultures et de superficies réservées pour chaque culture.

La série d'information relative au secteur agricole au plan local provient des sources officielles et diversifiées à savoir :

- la Subdivision Agricole des Issers,
- la Directions des Services Agricoles de Boumerdès (DSA),
- et l'Office National des Statistiques (ONS),

Toutes les données récoltées dans ces services nous les avons synthétisés et présenté sous forme de tableaux.

Le quatrième chapitre est consacré aux définitions du développement local et comment sont attribués les ressources financières propres aux communes.

Nous avons, également, défini les différents programmes de développement local appliqués dans la Daïra des Issers , en l'occurrence, le Programme Communal de Développement (PCD), le Fond Commun des Collectivités Locales (FCCL) et le Fond National de Régulation et de Développement de l'Agriculture (FNRDA).

Le cinquième et dernier chapitre porte sur les aides publics au développement local et aux analyses des investissements. C'est à travers les investissements, leurs localisations, et leurs répartitions entre les différents secteurs d'activités que l'on parviendra le mieux à cerner le degré du développement local souhaité.

Dans cette partie nous essayerons, d'une part et à travers les investissements, d'analyser les actions de développement dans les différents secteurs économiques de chaque commune, et d'autre part, d'apprécier réellement l'importance et la place que donnent l'état et les autorités locales au secteur de l'agriculture où tout les ingrédients naturels et humains sont réunies pour un développement harmonieux.

Les données chiffrées nécessaires à l'analyse des investissements étaient très difficiles à acquérir, en raison des réticences des responsables des différents services de la Daïra. Cette non collaboration ne nous a guère facilité la tâche, qu'elle soit, en termes de temps imparti à cette étude ou de la qualité d'investigation sur le terrain.

Ces cinq chapitres sont suivie d'une conclusion qui tient lieu de synthèse avec des recommandations générales.

3- Objectifs :

Pour élaborer cette étude nous nous sommes assignés plusieurs objectifs.

Nous avons collecté des informations portantes sur les ressources naturelles afin de montrer que la zone d'étude renferme tout les éléments naturels favorables (telles que les ressources en eau et les conditions climatiques) pour l'installation d'une agriculture élaborée.

Nous avons également étudié la population et les activités économiques dans l'objectif d'apprécier leur évolution dans les différents secteurs en répondant aux questions suivantes :

- quelle est la part des occupés par rapport à la population totale ?
- Comment ces occupés sont répartis dans les secteurs économiques ?
- Qu'elle est le secteur qui offre le plus d'emplois ?
- Y a t-il effort de la part des autorités locales pour maintenir la population agricole ?
- Quel est le programme de développement qui s'intéresse le plus au secteur de l'agriculture ?
- et enfin cet intérêt existe- t-il réellement ?

Nous avons produit une série statistique concernant les investissements attribués par l'Etat aux communes par le biais du Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) crée pour soutenir la seule agriculture.

Cette partie recense les principales causes techniques explicatives des insuffisances du secteur agricole par rapport aux autres secteurs économiques. C'est ce que nous tenterons de montrer en axant l'analyse sur les effets de la politique de désengagement sur l'agriculture locale.

L'étude et l'analyse de ces différentes composantes contribueront a une meilleure compréhension du processus de développement de l'agriculture et du développement global de la Daïra des Issers.

Et enfin, nous vérifierons la contribution de l'agriculture dans le développement local et la place que les autorités locales lui ont réellement accordée dans les programmes d'investissement.

4- Caractéristiques de la Daïra des Issers :

Les Issers est une Daïra de la wilaya de Boumerdès (fig. n°01) située à 60km de la capitale sur l'axe Alger Boumerdès ; limitée:

au Nord par les communes de Leghata et Zemmouri,

au Sud par les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou,

à l'Est par la commune de Bordj-Ménaïel,

à l'Ouest par les communes de Thénia, Souk El Had, Beni Amrane, et Ammal.

La Daïra des Issers est composée de quatre communes : Si Mustapha, Issers, Chabet El Aneur, , et Timezrit (quatre Agglomérations Chefs Lieu -ACL- et douze Agglomérations secondaires AS). Dans cet espace de 190.31Km² vit une population de 87782 habitants (ONS), soit une densité de 461.26 habts/Km².

D'une superficie de 190.31Km² ; la Daïra présente trois ensembles naturels bien distincts : une zone de plaine au Nord, une zone de montagne au Sud, et une zone intermédiaire dite de piedmont.

Son réseau hydrographique est représenté par un Oued principal (Oued Issers) et plusieurs oueds secondaires dont le plus important est l'oued Djemâa.

D'une manière générale, le réseau hydrographique est assez dense au sud qu'au nord de la Daïra.

Plusieurs axes de communication traversent la Daïra des Issers ; les plus importants sont:

- La RN12, traverse les communes de Si Mustapha, les Issers, Bordj-Ménaïel, et Naciria vers Tizi-ouzou,

- La RN24, traverse la commune de Si-Mustapha,

- La RN51, relie les Issers à Timezrit vers Tizi-ouzou,

- La RN68, traverse les communes des Issers et Chabet El Aneur vers Tizi-Ghenif,

- Un réseau de communication (Alger-Tizi-ouzou) à voie unique,

- Les chemins wilayales n°05 et 15, traversent Timezrit

- Le chemin de wilaya n°18, reliant la commune des Issers à celles de Sidi-Daoud, Bordj Ménaïel et Ouled Aïssa.

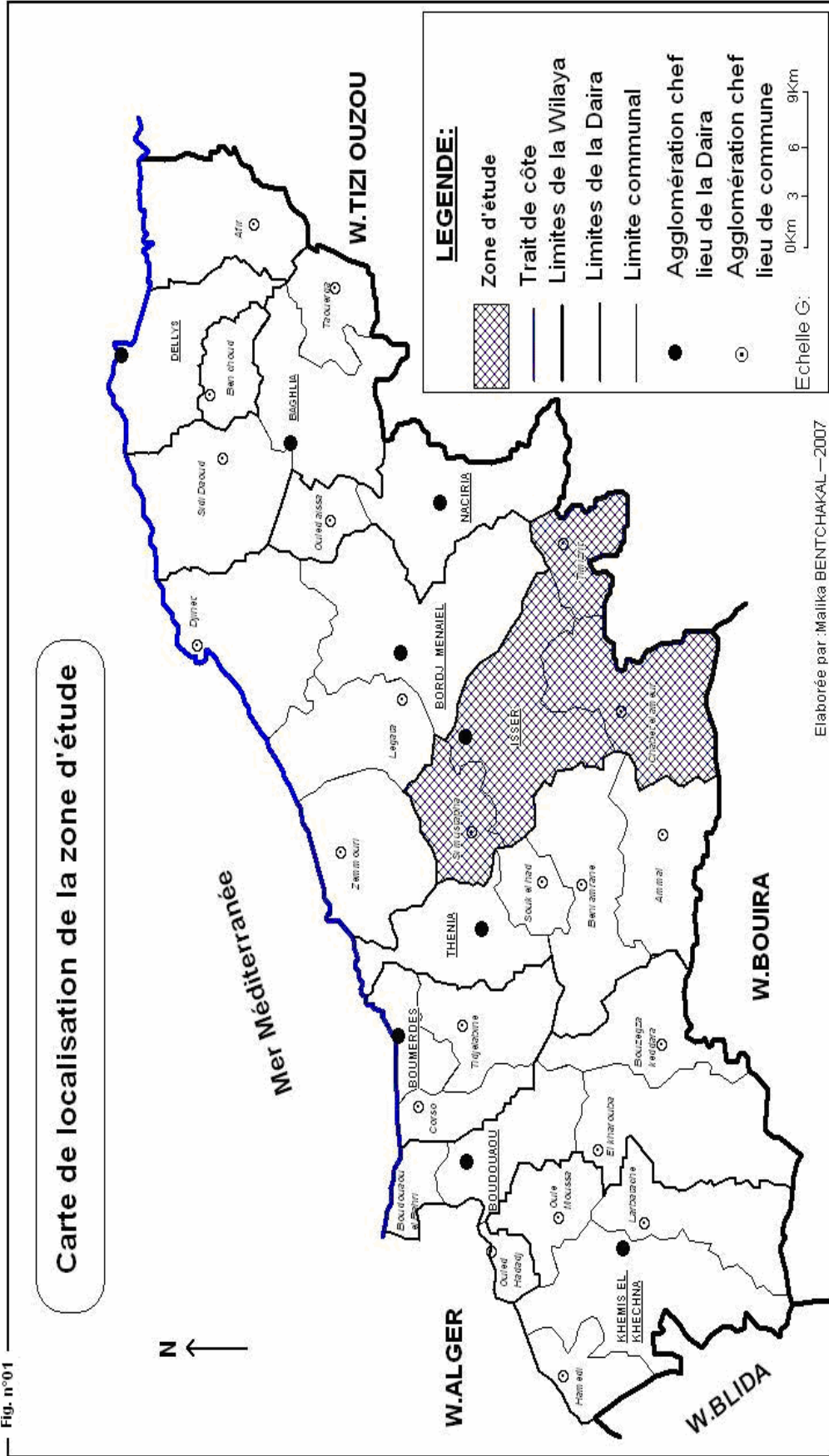
- Le chemin de wilaya n°68, relie la commune de Souk El had à celle de Chabet El Aneur.

- Le chemin de wilaya n°107, relie la commune de Timezrit à celle de Naciria.

- Le chemin de wilaya n°120, traverse la commune de Si Mustapha vers Sidi Daoued.

Notons, également, l'existence d'une voie ferroviaire "Alger-Tizi.Ouzou" qui passe par la ville des Issers et lui confère un rôle de jonction entre les régions qui l'entourent (fig. n°02).

Fig. n°01



Elaborée par: Malika BENTCHAKAL – 2007

Chapitre I : potentialités naturelles et ressources hydriques

Introduction

L'agriculture dans la Daïra des Issers se voit de plus en plus vivement interpellée en sa qualité d'acteur majeur du développement local, de la gestion de l'espace et de la protection de l'environnement. Pour éclairer les éléments qui lui offre les possibilités de se développer et de se projeter dans l'avenir, l'étude des facteurs naturels nous semble indispensable dans toute étude d'aménagement rural.

Pour palier à la faible disponibilité de données pour une telle étude dans la Daïra des Issers, nous nous sommes référés :

- aux travaux des universitaires de l'Institut National d'Agronomie (INA), et de la Faculté des Sciences de la Terre, de la Géographie et de l'Aménagement du Territoire (FSTGAT/USTHB) d'Alger.
- aux études statistiques établies par la DSA de Boumerdès.
- Aux données de l'ANRH de Bir-Mourad-Raïs et de l' ONM de Dar- el- Beïda.

I-1 Ensembles topographiques :

Le relief est l'un des facteurs le plus contraignant du développement de l'agriculture.

Les zones planes sont très recherchées en raison de la qualité de leurs terres et de la facilité de travail et d'accès qu'elles offrent.

Le territoire de la Daïra des Issers est formé de trois ensembles topographiques (fig.3) bien distincts ; un ensemble situé dans une partie de la plaine d'Issers, et deux autres ensembles occupant les piémonts et les montagnes environnantes.

I-1-1 La plaine :

La plaine dans la Daïra des Issers occupe plus de 50% de la surface totale. Elle est d'une vocation essentiellement agricole.

Les communes de Si Mustapha et des Issers sont situées dans la plaine d'Issers, elles sont séparées du côté NE- SW par l'Oued Issers.

En générale, cette plaine est caractérisée dans sa majorité par des pentes ne dépassant guère les 02%. Elle présente une altitude moyenne de 50 mètres dont la plus fréquente est celle de 10 mètres.

I-1-2 Le piedmont:

C'est un relief intermédiaire de continuité de la pente du bassin versant, qui relie les montagnes à la plaine d'Issers, ses altitudes varient de 300 à 400 mètres.

I-1-3 La montagne :

Les communes de Chabet-EI-Ameur et Timezrit font partie du contrefort du Djurdjura qui s'étire d'abord dans une direction N-S depuis Tizi-ghénif, puis dans une direction SW – NE

Jusqu'à Drâa-ben-kheda. Cette partie de la Daïra des Issers tire son originalité de la vigueur du relief qu'elle recèle ; une structure accidentée et morcelée. C'est une suite de crêtes séparées par de nombreux thalwegs. Les pentes sont la figure naturelle

La plus importante de cette région, elles sont moins fortes dans le sens longitudinale des crêtes. Elles sont en général comprises entre 15% et 20% et sont plus prononcées dans le sens transversal où elles dépassent les 25% et parfois même les 35%.

Nous distinguons dans cette partie montagneuse des altitudes élevées dont le point culminant (949m) se localise à Chabet-El-Ameur.

- Chabet -El- Ameur ACL se trouve à 201mètres d'altitude.
- Timezrit ACL se trouve à 753 mètres d'altitude.

Le réseau hydrographique qui entaille l'ensemble des montagnes dessine des reliefs en creux. Ainsi, la place privilégiée qu'occupe notre territoire d'étude dans la Wilaya, avec une telle diversité de reliefs, lui confère de grandes possibilités de développement, en particulier, dans le domaine de l'agriculture. Globalement, dans toute politique de développement, surtout, dans les zones à potentialités agricoles élevées, la connaissance approfondie des éléments naturels est indispensable. Elle est destinée à entrevoir des actions de corrections par des interventions appropriées.

Dans ce qui suit, nous présenterons les conditions climatiques auxquelles est soumis notre territoire, ainsi que leurs effets dans l'intensification de l'agriculture.

I-2 Le climat :

Le renouvellement des réserves d'eaux souterraines est régi par des paramètres hydroclimatiques.

A partir de ces données hydroclimatiques, (précipitations , températures, vent , humidité , et évaporation), se dégage les principales caractéristiques qui s'intègrent dans la vie agricole .

Notre zone d'étude jouit d'un climat méditerranéen, caractérisé par une saison hivernale pluvieuse et douce , avec une pluviosité très irrégulière allant du mois de Septembre au mois de Mai , et par un été chaud et sec qui s'étale du mois de Juin au mois d' Août.

On abordera également, mais d'une façon très brève, l'étude des termes du bilan hydrologique (pluies, températures, vent, humidité et évapotranspiration) . Pour cela nous nous baserons sur les données de quatre stations pluviométriques qui sont : la station de Bordj-Ménaïel (Mairie), Chabet El Ameur, Tizi Ghenif et Lakhdaria. Le choix de ces stations est basé sur leur répartition par rapport à notre terrain d'étude ainsi qu'aux périodes de leurs fonctionnement.

Les coordonnées (X ,Y) ainsi que les périodes de fonctionnement de ces stations sont représentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°1 : Les stations pluviométriques.

Noms de la station	Coordonnées			Codes	Période de Fonctionnement
	X (km)	Y(km)	Z(m)		
Bordj Ménaïel	590,50	382,75	39	090505	1910 - 2005
Chabet el Ameur	588.850	371.400	201	090512	1951 - 2005
Lakhdaria	579.000	369.500	50	090502	1967 - 2005
Tizi Ghénif	596.300	366.100	415	090506	1952 - 2005

Source : ANRH

I-2-1 Etude des pluies :

I-2-1-1 Les pluies mensuelles :

L'absence d'une convention entre notre Faculté et l'Office National de la Météorologie (O.N.M) nous a posé beaucoup de difficultés pour obtenir les données nécessaires à la réalisation de ce travail; ce qui nous a contraint de récolter que les données des pluies mensuelles des 24 dernières années pour la station de Bordj-Ménaïel et 30 ans pour les trois autres stations.

a) Station de Bordj-Ménaïel : (1981-2005)

Les données de pluies sont représentées dans le tableau n°2.

Il ressort de l'examen de ce tableau que les pluies enregistrées à la station de Bordj-Ménaïel varient de 0 mm à 314.4mm (Décembre 2002) pour la période allant de 1981 à 2005. Cette variation est répartie selon les mois de la façon suivante:

- les mois les plus pluvieux s'étalent du mois de Septembre jusqu'au mois d'Avril.
- les mois les moins pluvieux s'étalent du mois de Mai au mois d'Août.

Notons que les mois de Juillet et Août sont les moins pluvieux, et ce, pour toute la période (1981-2005), alors que le mois le plus pluvieux montre une irrégularité d'une année à une autre.

Tableau n° 2 : pluie mensuelle de la station de Bordj-Ménaïel Mairie (1981-2005).

Années	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Jui	Juil	Août
1981-1982	47,5	71,5	109,1	111,3	0	194,7	55	31,8	52,2	22,2	2,8	0
1982-1983	77,8	118,2	141,4	187,7	3,4	127,4	73,2	21,6	33,4	0	10	0
1983-1984	0	0	80,8	131	138	152,2	101,6	62,2	119	26,2	0	1,4
1984-1985	48,4	280,2	86,4	147,8	112,8	161,9	69,4	189	17,5	0	3	0
1986-1987	68,6	107,1	122,8	197	177,8	96,8	50,6	11,8	45,4	53,4	0,6	6
1987-1988	41,6	73,5	104,6	122,2	115,6	67,8	53,4	98	28,2	49,5	0	0
1988-1989	42,6	24,4	123,8	187,9	151,4	74,8	57,2	88,1	25,8	12	4,4	11,4
1989-1990	31	72,4	41,6	21,2	124,5	0	54,6	45,2	119,4	4	17	0
1990-1991	9,4	92,6	77,2	47,6	154,6	274,6	151,8	60	106	7,6	0	16
1991-1992	57,9	104,5	101	22,4	182,3	94,2	126,4	119,2	69,4	39,8	12,6	0
1992-1993	24,8	69,1	131,7	197,6	66,6	97,3	43,4	37,4	71,4	0	0	6
1993-1994	69,2	97,2	136,6	119,8	100,2	1	64,8	16,8	17	0,4	7,8	0
1994-1995	60,7	94,5	72,2	164,2	128,8	81,3	94,4	47	3,6	35,4	7,2	62,2
1995-1996	27,2	74,9	54,4	132,5	161,9	78,8	122,6	68,6	47,4	50,6	19,6	10,2
1996-1997	44	262,2	53,4	86,8	73,2	28	23	168,6	75,6	10	6	3,6
1997-1998	36,7	139,6	109,2	174,4	206,8	74,6	68,5	94,3	48,2	15,2	8	1
1998-1999	47,2	73,6	94,8	129,6	145,4	107,5	77,2	49,2	32,6	8	0	7,8
1999-2000	31	43	126,5	237,2	17,4	9,4	35	57	52,6	1,8	10,2	0
2000-2001	6,4	51,6	87,9	78,4	162,1	127,3	22	59,4	151,2	0	0	6,6
2001-2002	34,2	1,2	101,4	123,8	111,8	56,2	107	115,8	56,6	1,2	1	17,8
2002-2003	16,8	53	287,6	314,4	256,5	100,9	49	119,4	21	0,2	1,2	0
2003-2004	28,3	45,2	68,8	102	120	41,9	120,1	64,4	138,4	4,5	0	0,8
2004-2005	4,8	52,1	98	158,9	137	131,5	34,4	42,3	0,4	1,1	0	0,2

Source : ANRH

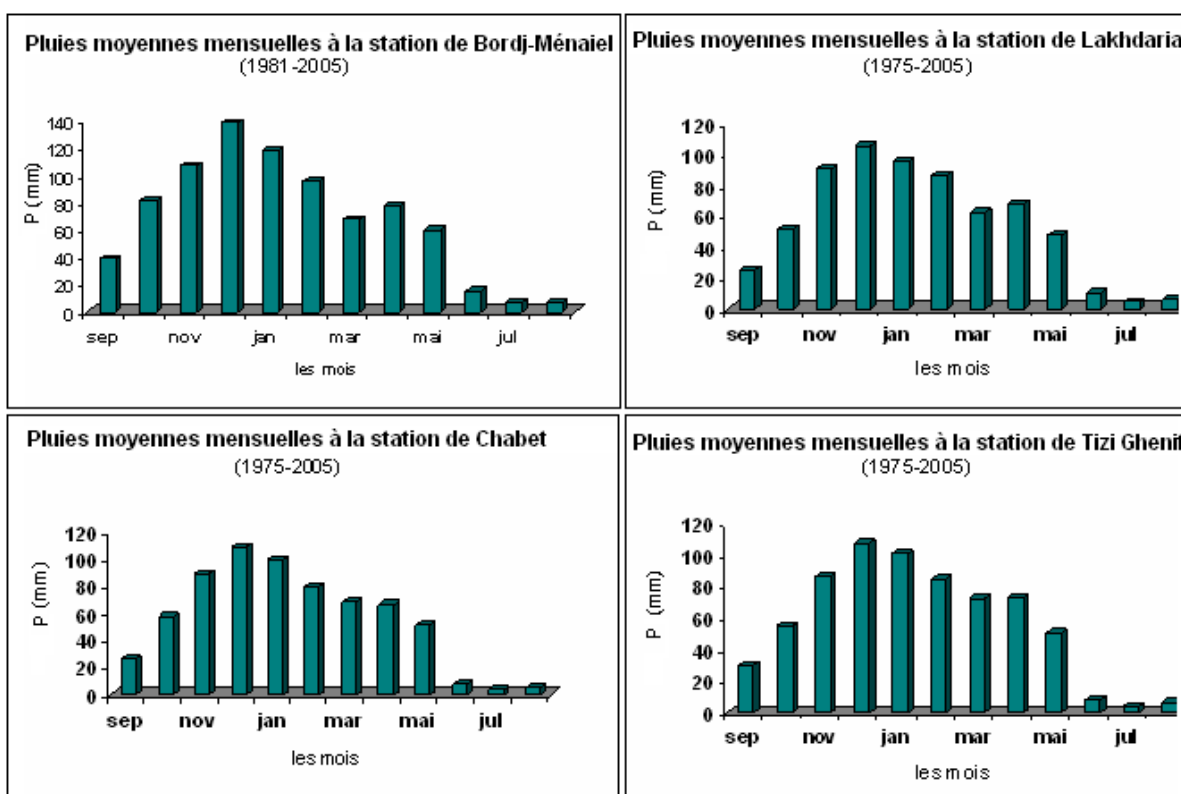
a) les pluies moyennes mensuelles des quatre stations :

les données de pluies moyennes mensuelles enregistrées aux quatre stations pluviométriques durant la période (1981-2005) pour la station de Bordj-Ménaïel et (1975-2005) pour les trois autres stations sont représentées dans le tableau n°3 et sous forme d'histogrammes (fig.n°4)

Tableau n°3: Répartition des pluies moyennes mensuelles en mm calculées pour différentes périodes, (1981-2005) pour la station de Bordj-Ménaïel et (1975-2005) pour les trois autres stations.

Stations	Années	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août
Bordj Ménaïel	1981-2005	38,5	81,1	107,1	138,4	118,2	95,6	67,7	77,3	60	14,5	6,5	6,4
Lakhdaria	1975-2005	25,01	51,57	90,73	105,94	96,21	86,58	62,67	68,11	47,89	9,96	4,31	6,17
Chabet el Ameur	1975-2005	25,82	56,7	88,33	108,11	99,33	80,08	68,2	65,86	50,66	8,05	4,18	5,25
Tizi Ghenif	1975-2005	29,84	54,9	86,56	107,59	101,1	84,76	72,57	72,8	50,25	7,86	4	6,43

Fig.n°4 : Représentation graphique des pluies moyennes mensuelles des quatre stations pluviométriques.



D'après le tableau n°03 et la figure n°04, nous remarquons que les pluies moyennes mensuelles présentent une irrégularité dans leur distribution et cela dans toutes les stations pluviométriques.

I-2-1-2 Les pluies annuelles :

Les valeurs de pluies moyennes annuelles pour les quatre stations sont consignées dans le tableau n°4.

La figure n°5 illustre la répartition des pluies annuelles aux différentes stations pluviométriques pour une période de 24 ans (1981-2005).

La courbe de la variabilité des pluies annuelles est assez concordante pour les stations considérées et leur distribution présente une allure en dents de scie. Le graphe montre que les valeurs maximales (supérieures à 1000mm) sont enregistrées en 2002-2003 dans les quatre stations et la valeur minimale (342.5mm) observée à la station de Lakhdaria en 2001-2002.

Tableau n°4: Répartition temporelle des Pluies annuelles dans les quatre stations pluviométriques (1981-2005).

Années	Bordj Menaïel	Lakhdaria	Chabet El Aneur	Tizi Ghenif
1981-1982	698.1	628.3	598.7	679.7
1982-1983	794.1	619.6	629.4	656.7
1983-1984	812.4	673.6	643.3	683.8
1984-1985	1116.4	847.1	892.6	964.6
1986-1987	937.9	714.2	785.3	860.4
1987-1988	754.4	561.3	578.2	538.1
1988-1989	804.3	399.1	567.7	645.9
1989-1990	529.4	388.2	404	494.9
1990-1991	997.4	570	620.9	659.8
1991-1992	929.7	826.5	757.6	699.2
1992-1993	745.3	628.1	614	628.4
1993-1994	630.8	512.7	425.1	506.9
1994-1995	851.5	720.6	645.3	697.8
1995-1996	848.7	741.1	664	630.6
1996-1997	634.4	346.9	387.3	395.1
1997-1998	976.4	939.6	919.9	860.8
1998-1999	772.9	605.8	640.3	590.9
1999-2000	621.4	473.7	474.9	412.9
2000-2001	752.9	549.9	570.8	592.3
2001-2002	728.0	342.5	345.7	415.7
2002-2003	1220	1022.0	1045.5	1008.7
2003-2004	734.4	654.3	710.6	681.9
2004-2005	660.7	708.1	776.8	684.1

Source :O.N.M

I-2-2 Les températures :

La température est un élément majeur qui régit le climat d'une région donnée, elle conditionne l'évolution du déficit d'écoulement et contribue à la détermination de l'évapotranspiration.

Dans notre étude, nous disposons des valeurs minimales et maximales des températures enregistrées à la station de Bordj-Ménaïel pour la période allant de 1981 à 2005 (tableau n°5).

Fig.n°5 : Evolution de la pluie annuelle dans les quatre stations(1981-2005)

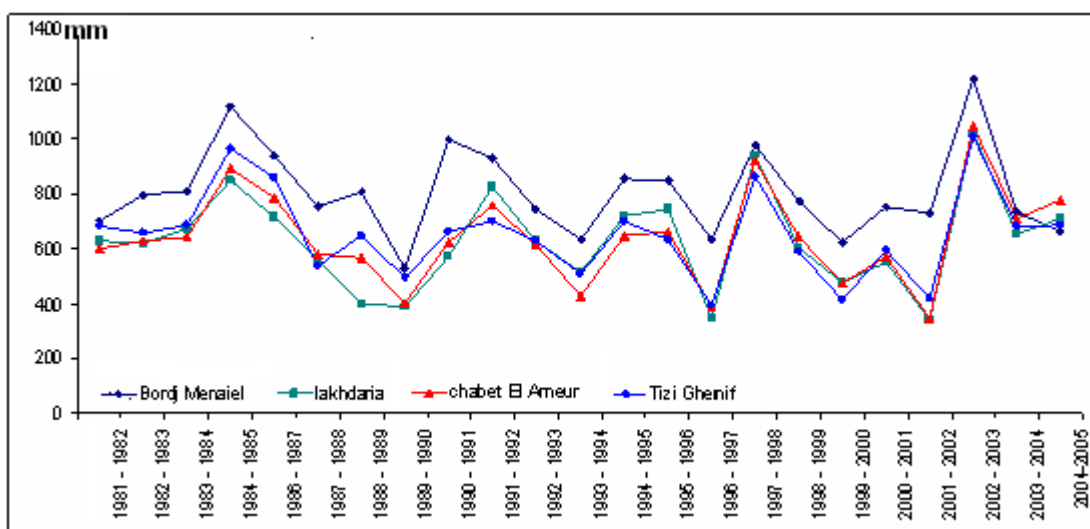
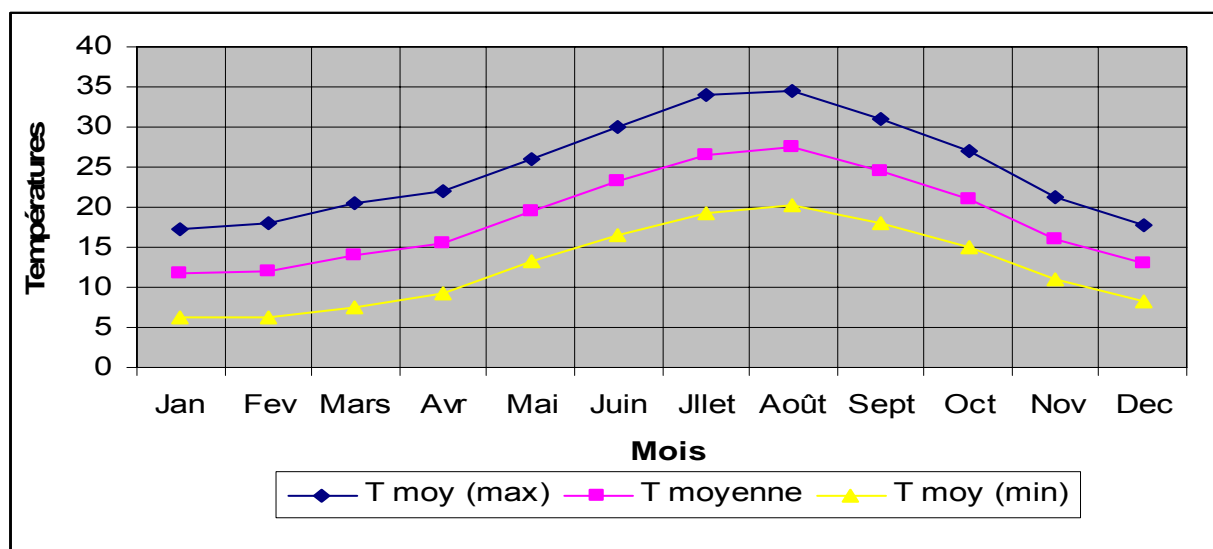


Tableau n°5: Les températures moyennes mensuelles minimales et maximales en (°c) enregistrées à la station de Bordj-Ménaïel (1981-2005).

	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Août	Moy
T moy (max)	31,1	26,9	21,2	17,8	17,2	17,9	20,4	21,9	26,1	30,1	33,9	34,5	24.9
T moy	24,6	20,9	16,1	13,0	11,8	12,0	13,9	15,6	19,6	23,3	26,6	27,4	18.7
T moy (min)	18,11	14,90	10,93	8,19	6,31	6,19	7,47	9,34	13,13	16,40	19,34	20,32	12.5

Les températures moyennes mensuelles enregistrées à la station de Bordj-Ménaïel durant la période (1981-2005) montrent (fig.6) un maximum en été (Juin - Août) et un minimum en hiver (Janvier - Février).

Fig.n°6 : Températures moyennes mensuelles à la station de Bordj Menaïel (1981-2005).



I-2-3 Les vents :

Le vent est l'un des éléments le plus caractéristique du climat. Il peut influencer l'activité agricole et accélérer le phénomène de l'évapotranspiration.

Ayant peu d'indication sur les vents dominants; nous nous référons au travail établie par *N.SAADI et A.BERBOUCHHE en 1974*.

De cette étude, il en ressort l'existence d'un courant d'air ascendant suivant l'axe de la vallée de l'Oued Issers. Ce vent dominant semble provenir du côté WNW. Les vents soufflants du NW sont les plus chargés d'humidité.

La vitesse des vents est, approximativement, la même au cours des différents mois de l'année. La plus grande vitesse est observée aux mois de Juillet et de Décembre avec 3.4 m/s et la plus faible aux mois de Septembre et de Novembre avec 2.9 m/s.

A noter que la vitesse des vents constitue un obstacle pour l'irrigation par aspersion.

Tableau n°6 :Les vitesses Moyennes mensuelles des vents dans la station de Bordj-Ménaïel (1988-1998)

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne (m/s)
Vitesse m/s	3.1	3.3	3.3	3.3	3.1	3.3	3.4	3.1	2.9	3	2.9	3.4	3.2

A titre indicatif, nous présenterons ci-après le nombre moyen des jours de sirocco observé à dans la station de Bordj-Ménaïel.

Tableau n°7: Nombre moyen des jours de sirocco dans la station de Bordj-Ménaïel(1988/1998)

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total annuel
Moyenne	0.27	0	0.36	0.27	0.54	0.81	0.54	0.54	0.09	0.09	0.54	0	4.77

Le nombre moyen de jour de sirocco est approximativement de 5 j/ans, le maximum est observé au mois de Juin (0.81j)

I-2-4 L'humidité relative de l'air:

L'humidité relative de l'air ou l'état hygrométrique représente le rapport exprimé en % de la pression partielle de vapeur d'eau dans l'air humide (e) et la pression de saturation (es) à la même température : il s'écrit comme suit $hr \% = e / es .100$.

Les stations climatologiques situées dans la zone d'étude n'ont pas mesuré ce paramètre ; nous avons alors utilisé les valeurs de la station de Bordj-Ménaïel située au Nord- Est.

Tableau n°8: Répartition de l'humidité relative moyenne mensuelles en % à la station de Bordj-Ménaïel (1988-1998).

mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moyenne annuelle
Humidité	80.56	79.19	74.64	72.88	72.8	71.45	64.98	64.29	72.46	74.67	77.19	79.23	74.64
T°moyenne	12.1	12.25	13.83	15.33	18.56	22.78	26.31	27.22	24.48	20.52	16.24	13.54	18.64

Ce tableau donne les variations moyennes mensuelles relatives observées dans la station de Bordj-Ménaïel durant la période de 1988 à 1998.

L'humidité relative moyenne de l'air mesurée dans la station de Bordj-Ménaïel est de 74.64%

Les plus grandes valeurs sont obtenues pendant la période hivernale tandis que les plus petites correspondent à la période estivale.

D'une façon générale, l'humidité dans la région est comprise entre 64% et 80%, ceci rend compte d'un climat doux, favorable pour la croissance de différents types de cultures

I-2-5 l'Evapotranspiration :

L'évapotranspiration ou émission de vapeur d'eau dans l'atmosphère résulte de deux phénomènes ; l'un physique représenté par l'évaporation qui intervient dans l'atmosphère au cours des chutes de pluies à la surface des lacs, des cours d'eau et des sols nus, l'autre biologique représenté par la transpiration du couvert végétal.

On appelle évapotranspiration potentielle (E.T.p), la quantité d'eau qui serait évaporée ou transpirée dans les conditions d'alimentation excédentaire .

la détermination de ce paramètre a été faite à partir de la formule de TORNTHWAITE:

- formule de Thornthwaite :

Elle s'exprime par l'expression suivante :

$$E.T.P = 1.6 \left[\frac{10T}{I} \right]^a \quad \text{avec} \quad I = \sum_{i=1}^{12} i \quad E.T.Pc = E.T.P \cdot K \quad i = \left(\frac{T}{s} \right)^{1,514}$$

$$a = 0,492 + (1,79 \cdot 10^{-2} I) + (1,71 \cdot 10^{-5} I^2) + (6,75 \cdot 10^{-7} I^3)$$

I : indice thermique annuel

i : indice thermique mensuel

T : température moyenne mensuelle en °c

K : coefficient de correction selon la latitude

ETpc : ETp corrigé

Tableau n°9 : Evapotranspiration potentielle moyenne mensuelle et annuelle calculée par la formule de Thornthwaite dans le Bas-Issers.

Mois/ paramètres	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Annuel
T (°C)	23,9	19,3	15,1	12,4	11	11,5	13,7	15,4	18,8	22,6	25,9	26,6	18,01
I	10,65	7,75	5,32	3,96	3,28	3,54	4,6	5,51	7,41	9,84	12,06	12,54	86,46
ETP (mm)	110	73,9	46,1	31,8	25,1	27,6	38,8	48,1	69,8	99,7	128,6	135	833,94
K	1,03	0,965	0,845	0,835	0,865	0,845	1,03	1,1	1,22	1,225	1,245	1,158	
ETPcori. (mm)	113,3	71,3	38,9	26,5	21,7	23,3	39,5	52,9	84,8	122,1	160,1	157,3	911,79

T(°c) : c'est la température moyenne mensuelle calculée pour les stations de Thénia, Bordj-Ménaïel et des Issers (période 1913-1998).

D'après le tableau n°9, l'évapotranspiration potentielle augmente au cours des mois d'été lorsque les températures sont élevées. Les plus grandes valeurs sont observées durant les mois de Juillet et Août avec, respectivement, 128.6 mm et 135 mm.

L'évapotranspiration diminue en hiver, les plus faibles valeurs sont observées au mois de janvier et Février avec, respectivement, 25.1mm et 27.6 mm. L'évapotranspiration

potentielle annuelle moyenne calculée pour le bassin versant du bas-Issers et de 833.9 mm et l'ETp corrigée est de 911.8 mm.

Il en ressort que l'apport complémentaire en eau pour l'irrigation des cultures dans la région s'effectue donc au cours de la période où l'évapotranspiration potentielle est importante.

I-2-6 Type de climat :

Pour les régions méditerranéennes, Emberger a défini un coefficient pluviométrique de la forme : $Q = 2000 P / (M + m) (M - m)$

Q= quotient pluviométrique.

P= pluviométrie moyenne annuelle (mm).

M= Température moyenne des maxima du mois le plus chaud (degrés absolus).

m= Température moyenne des minima du mois le plus froid (degrés absolus).

Remarque : $T_{kelvin} = T^{\circ}c + 273.2$.

Selon le diagramme d'Emberger (figure n°7), la zone d'étude se situe dans le domaine sub - humide. La période humide favorise l'activité agricole et la période sèche nécessite l'irrigation, à partir des eaux de surfaces ou des eaux souterraines que les autorités locales doivent exploiter non seulement pour l'agriculture mais aussi pour tout les secteurs d'activités afin d'aboutir au développement souhaité.

I-3 Les ressources en eau de surfaces et souterraines:

Dans le contexte de développement agricole qui participe au développement local, l'eau est un élément déterminant dans la réussite de l'opération .

A ce titre, le bilan des potentialités hydrauliques et hydrogéologiques devient intéressant à établir.

La disposition des cours d'eau dans notre zone d'étude se caractérise par une relative densité et une bonne répartition spatiale. Les cours d'eau sont nombreux, ils parcourent les différents thalwegs avant de se réunir dans les zones déprimées et s'écouler ensuite vers le principal drain; l'Oued Issers.

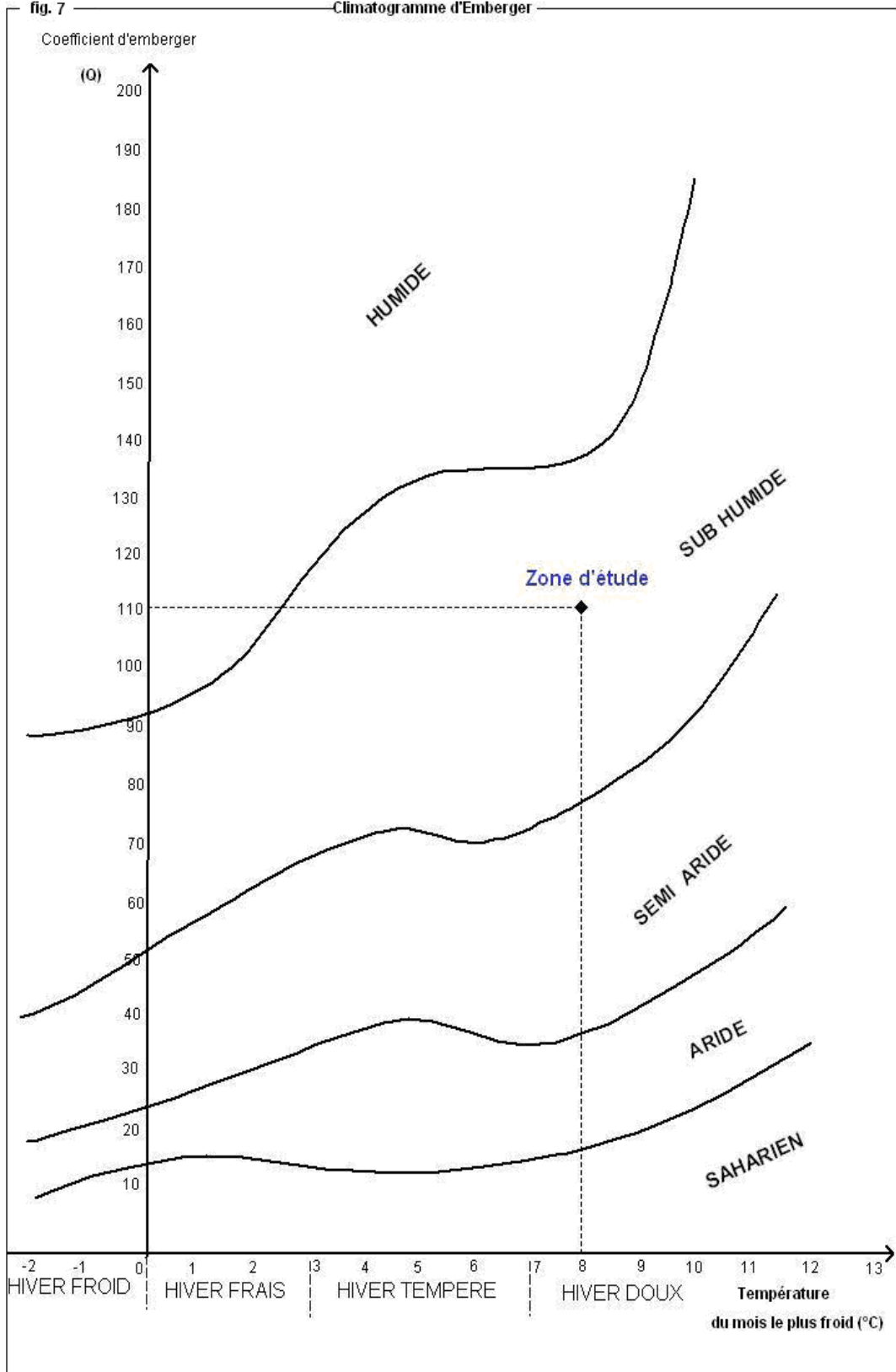
Cette multitude de cours d'eau provenant des montagnes, situées à l'amont de notre territoire, laisse penser à l'existence de quantités d'eau importantes qui peuvent s'accumuler tant en surface qu'en profondeur de la plaine des Issers. Leur bonne exploitation devrait permettre une large contribution à l'effort d'intensification agricole.

I-3-1 Les ressources en eau de surface :

Toute la superficie de notre zone d'étude se situe dans le bassin versant du bas Issers, les caractéristiques morphologiques de ce dernier ont conduit à la formation d'un réseau hydrographique partiellement dense à l'amont.

Quand on parle du bassin versant, on évoque en réalité toute la surface topographique drainée par les oueds qui s'y trouvent et qui se jettent dans l'oued principal.

fig. 7 Climatogramme d'Emberger



- L'Oued Issers

Le principal Oued drainant toutes les eaux du bassin versant des Issers est l'Oued Issers (fig.n°8). Des Gorges de Lakhdaria à l'embouchure, l'Oued Issers a une longueur de 35 km et son écoulement se fait du Sud vers Nord. A partir de la ville des Issers, la pente de l'oued diminue franchement et son cheminement devient sinueux, et ce, jusqu'aux méandres de l'embouchure. Les caractéristiques hydrométriques de l'Oued Issers proviennent des stations du Pont de la Traille (située sur le vieux pont de la route nationale n°8 à 38 Kilomètres du haut du barrage Asserdoune) et de Lakhdaria (à 10 Kilomètres au NW de la ville). Ces deux stations quantifient l'ensemble des débits entrant dans l'Oued Issers (tableau n°10).

Tableau n°10: Caractéristiques physiques des stations hygrométriques de Lakhdaria et du Pont de la Traille

Nombre de stations		Lakhdaria	pont de la traïlle
Code de station		90501	90408
Nom du cour d'eau		Issers	Issers
Coordonnées géographiques Lambert		X579,10km y343.25km	x559.25km y368.75km
Surface du bassin versant (km ²)		3615	2570
Périmètre du bassin (km)		270	210
Longueur du cour d'eau (km)		200	109
Hauteur (m)	Min.	9	349
	Max.	1810	1810
	Moy	750	843
Indice de pente		0,11	0.12
Durée de fonction		1954-1958	1945-1956
		1965-1989	1968-1984

Source : A N R H

Il existe plusieurs oueds secondaires dans notre zone d'étude.

Parmi ses oueds nous distinguons :

Les Oueds Chabet Allal et Bouteldja dans la commune des Issers.

Les Oueds Bourabia, Arbia, et El Merdia dans la commune de Si-Mustapha.

Dans les communes de Timezrit et Chabet El Aneur le réseau hydrographique est très ramifié dans cette montagne à pentes fortes et devient sinueux dans la plaine où la pente est faible.

Les principaux Oueds de Timezrit sont les oueds Bouarous et Assif Igoura.

Ces Oueds proviennent du massif de Timezrit, tandis que le principal Oued secondaire, en l'occurrence, Oued Djemaâ, provient du NE de Chabet El Aneur. Celui-ci se jette dans l'Oued principal des Issers et la forte pente caractéristique de son itinéraire provoque des érosions intenses.

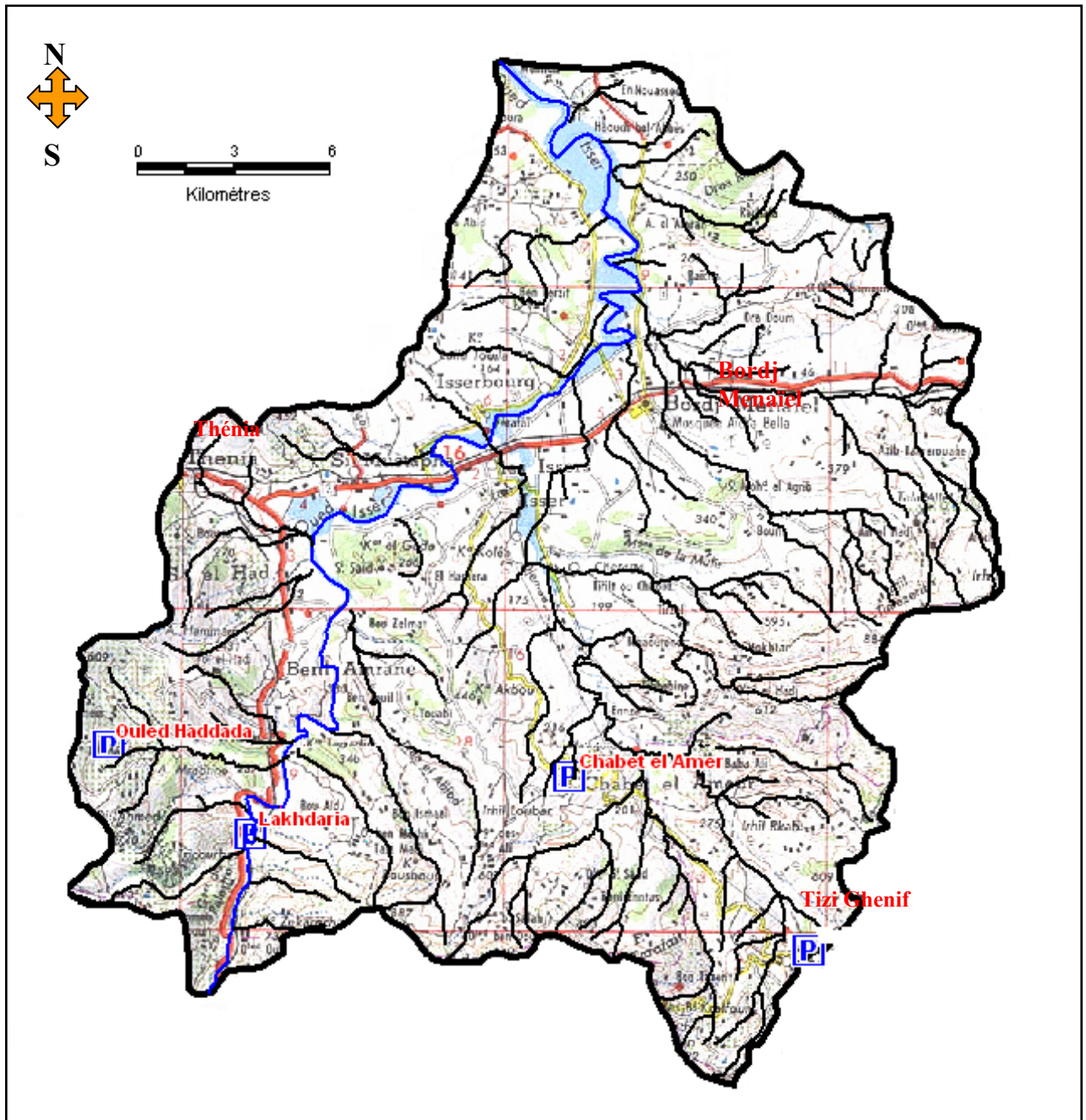
Ces cours d'eaux charrient l'essentiel de leur apport en période humide et sont pratiquement sec en été.

- L'Oued Djemâa :

L'Oued Djemâa (fig.n°8) est l'un des plus importants affluents de l'Oued Issers ; Il draine une superficie de 165 km².

Pour mieux exploiter ces eaux de surface il a été décidé la réalisation d'un barrage sur l'Oued Djemâa (187Hm³) et d'une prise d'eau à Drâa El kiffan (216Hm³) sur l'Oued Sebaou. Cette eau est destinée à l'irrigation et à l'alimentation en eau potable des quelques localités avoisinantes.

Figure.8 : Réseau hydrographique du sous bassin versant du bas Isser.



- les retenues collinaires :

Il existe une autre source d'eau destinée à l'irrigation des petites superficies (ordre d'une dizaine de kilomètres carrés) ; ce sont les retenues collinaires.

Elles sont situées dans les communes des Issers, de Chabet el'Ameur et de Si-Mustapha, leur exploitation est plus ou moins importante.

I-3-1-1 Débits et apports moyens :

I-3-1-1a mensuels

Les valeurs des débits moyens mensuels calculées sur la période de 1954-1958 et de 1969 - 1971 à la station hydrométrique de Lakhdaria sont reportées sur le tableau n°11.

Tableau n°11: Débits moyens mensuels de l'Oued Issers à la station hydrométrique de Lakhdaria en m³/s

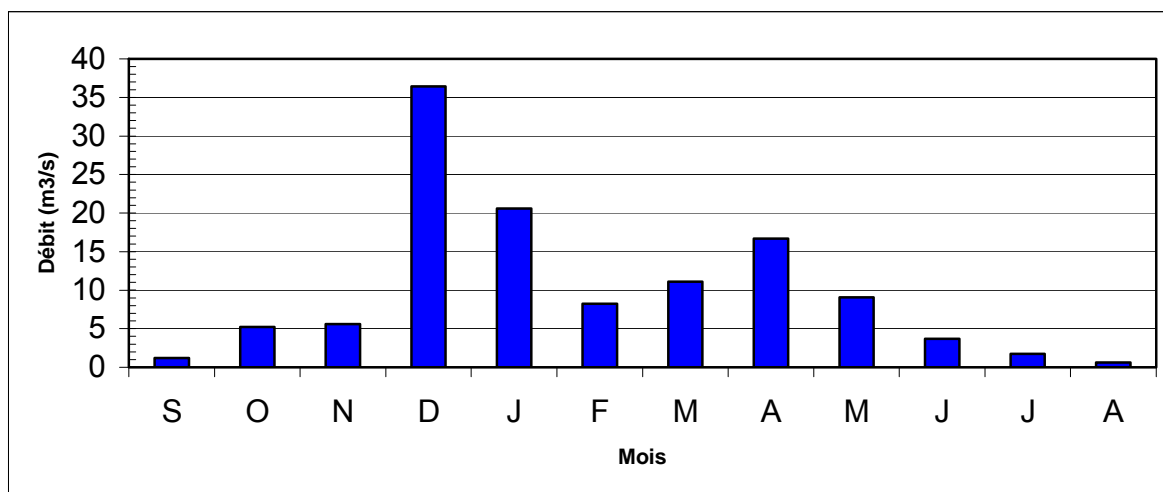
Années/mois	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Moyenne mensuelle
1954-1955	0,94	1,315	3,22	3,29	10,1	6,1	9,34	17,7	6,29	1,61	0,1	1,28	5,1
1955-1956	2,8	11	3,19	6,5	10,1	56,72	15,2	9,19	3,92	1,52	0,79	0,35	10,11
1956-1957	0,72	3,4	5,5	5,5	8,1	4,5	3	18	7,1	3	0,5	0,11	4,95
1957-1958	1	50	55	35	49	=	=	=	=	=	=	=	
1968-1969	0,6	0,34	1,47	15,3	8,31	4,87	16,6	15,4	5,77	4,83	3,17	1,05	6,47
1969-1970	2,6	32	6,47	91,4	36,8	15,7	13,8	20,9	18,2	5,46	1,24	0,73	20,44
1970-1971	0,4	2,3	8,84	2,61	16,6	4,12	8,75	13,8	3,23	0,82	0,82	0,13	5,16

Source : ANRH

= lacunes d'observations

Les débits mensuels montrent une très forte irrégularité. La figure 9 , illustre bien ces variations.

fig.n°9 : Variabilités des débits moyens mensuels à la station hydrométrique de Lakhdaria (1968 -1971)



I-3-1-1b annuels :

Le débit moyen annuel de l'Oued Issers à l'amont du bassin versant pour la période (1985-1995) est de 5.46 m³/s , soit un apport moyen annuel de 171.27 hm³.

Les principales caractéristiques de l'écoulement de l'Oued Issers à la station des Gorges de Lakhdaria pour ces dix dernières années d'observations sont reportées dans le tableau ci-après :

**Tableau n°12: Débits et apports annuels à la station hydrométrique de Lakhdaria
(Les Gorges: 1985-1995).**

années	Débits moyens Annuels (m ³ /s)	Apports Annuels (Hm ³ /s)
1985-1986	4.365	136.70
1986-1987	12.102	369.43
1987-1988	1.508	47.86
1988-1989	4.820	153.1
1989-1990	2.76	66.21
1990-1991	4.683	145.3
1991-1992	7.138	225.8
1992-1993	2.911	91.6
1993-1994	2.735	85.91
1994-1995	12.260	390.80
Moyenne	5.462	171.27

Source :ANRH

I-3-1-2 Transports solides :

Malgré la richesse en eau, notre périmètre d'étude est le siège de pluies, parfois violentes, brusques et mal réparties dans le temps. La brutalité de l'écoulement des oueds et leurs activités érosives importantes, en particulier l'Oued Issers, conduisent à l'enregistrement d'apports solides considérables.

Le tableau n°13, présente des données de transports solides mensuels relevés à la station hydrométrique du Pont de la Traille pour la période (1945-1956) et (1969-1985).

D'après l' A.N.R.H, les échantillons d'eau prélevés directement de l'Oued Issers ont donnés les résultats suivants :

- Apport liquide moyen : 267 HM³
- Apport solide (1945-1956) : 5081000T/ans
- Concentration : 19 g/l
- Apport solide (1969-1985) : 2877000T/ans
- Concentration : 6g/l

De ces données, si nous considérons deux cycles undécimales (1945-1956) et (1969-1980) ; nous constatons que les transports solides, durant la deuxième période, ont diminués par rapport à la première, ceci pourrait s'expliquer par la sécheresse qu'a connu le périmètre au cours de cette période.

Tableau n°13: Transport solide mensuel dans la station hydrométrique du Pont de la Traille. 10³ tonnes /an

Années	Apports solides	années	Apports solides
1945-1946	10338	1969-1970	11046
1946-1947	2066	1970-1971	508
1947-1948	8415	1971-1972	8576
1948-1949	5163	1972-1973	5828
1949-1950	1152	1973-1974	5817
1950-1951	7636	1974-1975	1350
1951-1952	6783	1975-1976	1781
1952-1953	5783	1976-1977	541
1953-1954	4644	1977-1978	400
1954-1955	1818	1978-1979	1471
1955-1956	2100	1979-1980	3414
Moyenne :	5081T/ans	Moyenne :	3702 T/ans

Source : A.R.N.H

I-3-2 Hydrogéologie :

I-3-2-1 Reconnaissance des aquifères :

Beaucoup d'espoirs étaient fondés sur les eaux souterraines pour subvenir aux besoins croissants des différents secteurs utilisateurs.

Les études antérieures, en particulier celles de Guirkanov 1974, ont permis de distinguer plusieurs zones aquifères dans la plaine des Issers correspondant aux terrasses alluviales, terrasses marines et aux dunes anciennes (fig. n°10).

I-3-2-1a La nappe de la formation éolienne actuelle :

Elle affleure tout le long du littoral du Bas Issers. Son épaisseur varie entre 3 à 5 mètres. Le niveau statique dans cette nappe se situe entre 0.5 et 1mètre de profondeur.

I-3-2-1b La nappe de la terrasse littorale du quaternaire inférieur :

Les terrains contenant cette nappe sont formés de graviers et de sables graveleux. La nappe est libre et les niveaux statiques se situent entre 7 et 15 mètres (Guirkanov 1974).

L'alimentation de cette nappe s'effectue par l'infiltration des pluies et l'apport des eaux souterraines provenant des terrains plus anciens situés au sud de la plaine.

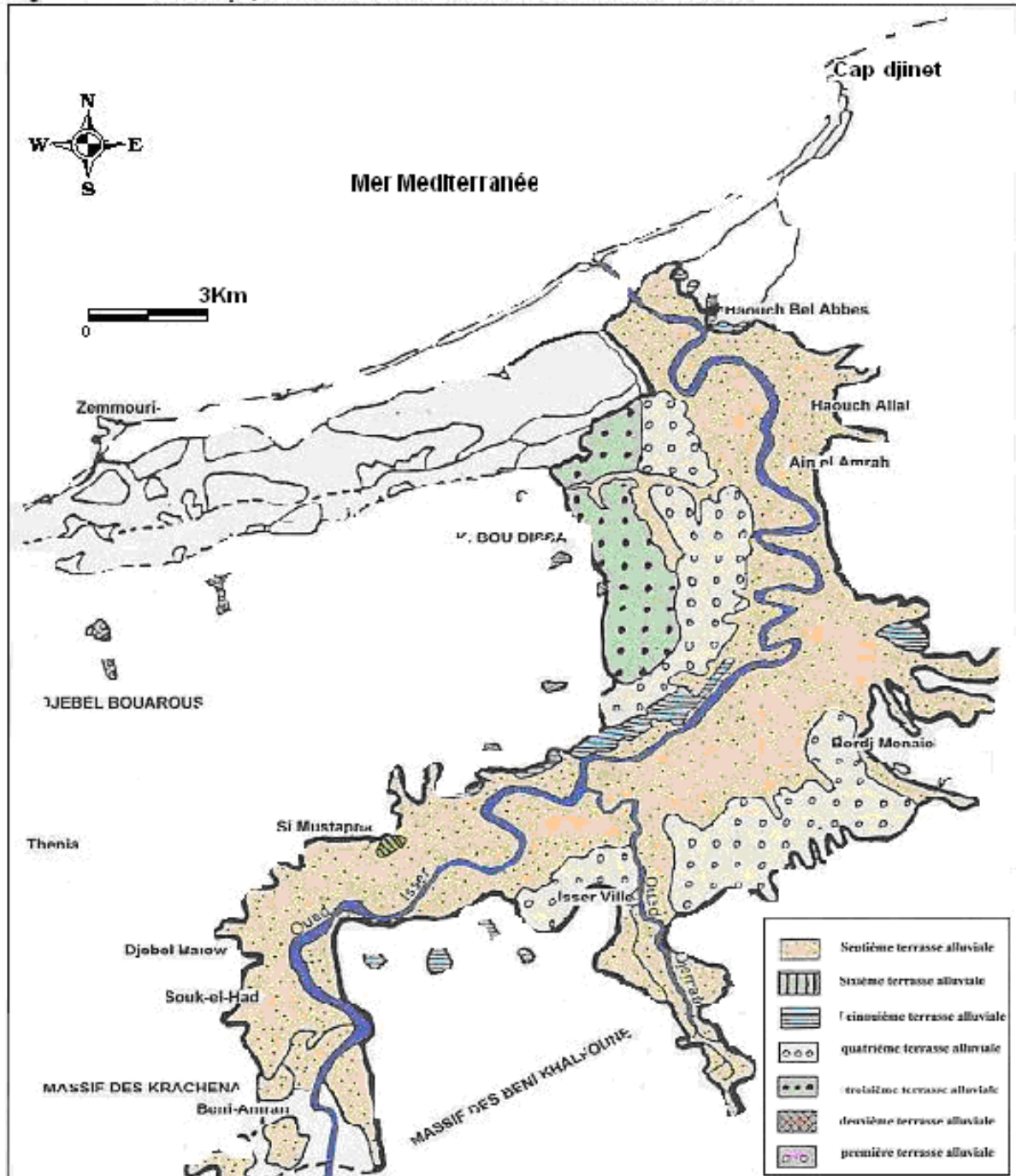
I-3-2-1c La nappe aquifère des alluvions du quaternaire :

L'aquifère décrit est inclus dans les limites de la deuxième et de la troisième terrasses, au dessus du lit majeur de l'Oued Issers. La formation aquifère est formée de galets à remplissage sableux et graveleux avec une alternance par endroit de passage argileux.

Le niveau statique de l'eau se trouve entre 6 et 8 mètres de profondeur.

Les débits des puits captant cette nappe sont de l'ordre de 0.7 à 3 l/s pour un rabattement maximum de 2 mètres (Guirkanov 1974).

Fig.n° 10: Carte de l'emplacement des terrasses alluviales du Bas-Issers



Source: A. FEKKIRI, 2001

I-3-2-1-4 La nappe aquifère de la septième terrasse :

Cette terrasse constitue l'aquifère principal de la région d'étude. Elle Occupe la partie la plus basse de la plaine d'Issers. S'étendant de Souk El Had au Sud à Haouch Bel Abbés au Nord.

Cette terrasse a fait l'objet de nombreux forages de reconnaissances et est exploitée pour l'alimentation en eau potable des principales villes de la plaine, en l'occurrence, les villes des Issers, de Bordj-Ménaïel et de leurs agglomérations environnantes.

L'irrigation à partir des eaux souterraines entraînerait la réalisation d'un grand nombre de forages et nécessiterait un investissement importants (entre 8000-12000 DA/m linéaire). Le bilan de l'année 2002-2003 fait état de la réalisation de 18 forages dans toute la Daïra des Issers.

L'existence de terres fertiles associées à de bonnes conditions climatiques et une gestion raisonnable aboutira, sans doute, à des résultats forts probants.

Dans de telles conditions, notre territoire renferme t-il des sols fertiles ? A quelles aptitudes culturales est-il prédisposé ?

Ceci nous amène à présenter dans ce qui suit un bref aperçu sur la nature des grandes unités de sols existants dans le territoire. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des travaux réalisés en 1973 par la Sous-Direction des Ressources en Sol du Secrétariat d'Etat à l'Hydraulique.

I-4 : Présentation des grands types de sols de la Daïra des Issers et ses environs:

.

I-4-1 les sols peu évolués d'apports alluviaux :

Se sont des sols occupant les zones d'épandages et d'alluvionnements (fig.11). Nous les rencontrons parfois de part et d'autre de l'Oued Issers formant de petits niveaux sur les terrasses alluviales.

Ce type de sol de couleur rougeâtre riche en matière organique, caillouteux par endroit, est le plus dominant dans les plaines des Issers et de Si-Mustapha.

La caractéristique générale de ces sols peu évolués est marquée par une présence importante d'argile qui rend le drainage assez mauvais, notamment en profondeur, ils deviennent alors hydromorphes.

L'arboriculture rustique (olivier, figuier), la viticulture vraisemblablement, et les fourrages peuvent s'adapter à ce type de sol.

I-4-2 Les vertisols :

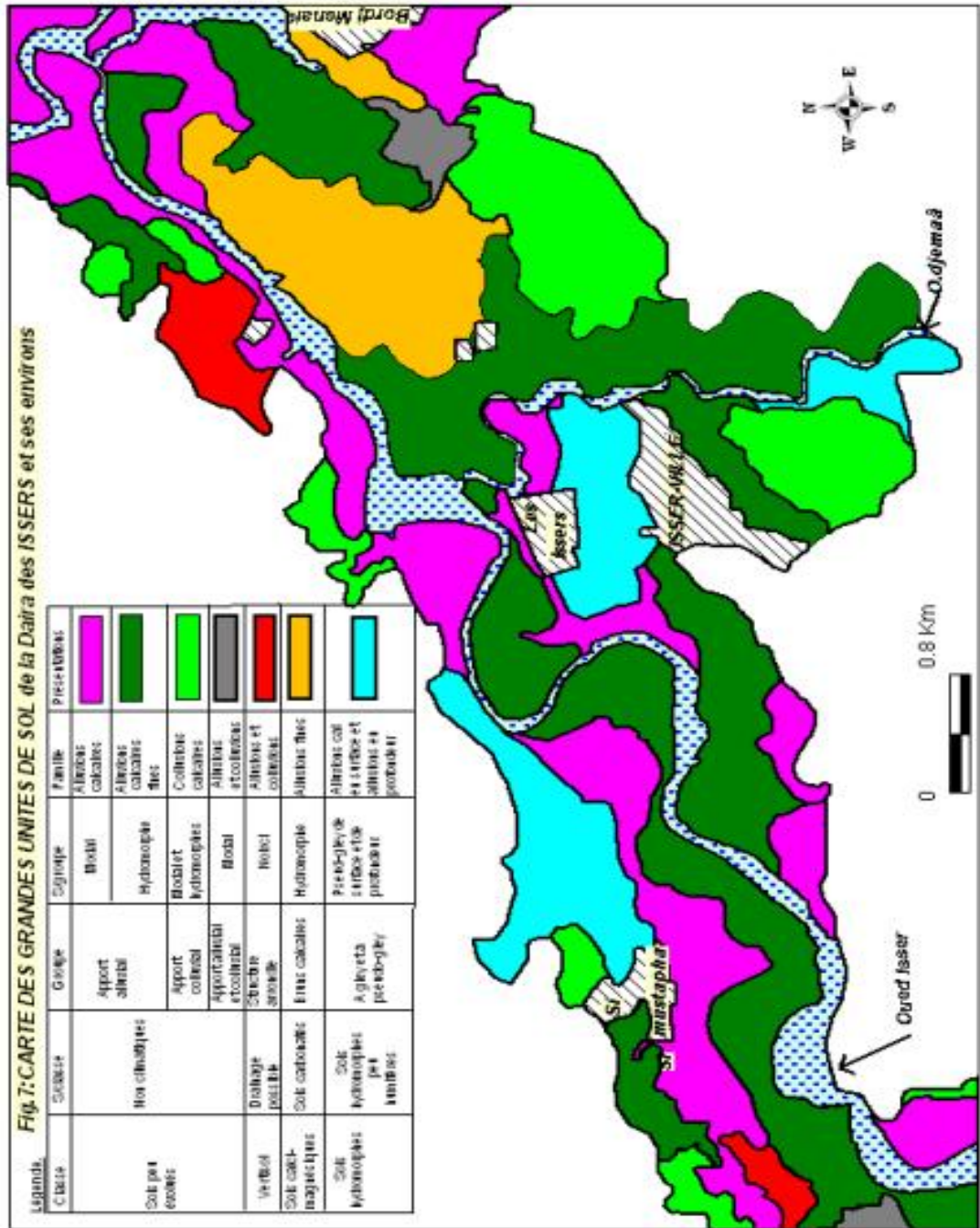
Sont très faiblement représentés dans le complexe pédologique de la Daïra des Issers.

Les vertisols ont généralement une structure très grossière, de couleur foncé, riche en argile avec une pente inférieure à 12%. Ils se prêtent fort bien au reboisement, à l'arboriculture rustique (notamment l'olivier), ou aux fourrages (luzerne)

I-4-3 Les sols calcimagnésiques :

Se sont des sols qui occupent de petites superficies dans notre périmètre d'étude ; ils se sont constitués sur des matériaux contenant du calcaire et du dolomite.

Leur caractéristique générale se marque par la couleur brun foncée, lourd avec un grand pourcentage d'argile, riche en calcaire et pauvre en matière organique.



L'arboriculture est à déconseiller dans ces sols à cause des grandes quantités de calcaires. Des opérations de drainage et de labour en feraient de bons sols pour les cultures maraîchères et céréalières.

I-4-4 Les sols hydromorphes :

Ces sols occupent la deuxième position après les sols peu évolués. Ils sont présents, en particulier, dans la commune de Si Mustapha.

En présence d'une nappe phréatique, les sols hydromorphes sont caractérisés par un déficit prolongé en oxygène en raison des phénomènes de réduction du Fer. Ces sols qui contiennent généralement des argiles gonflantes ou semi-gonflantes favorisent la pérennité de l'humidité.

L'arboriculture est à déconseiller dans ce type de sol mais les cultures maraîchères peuvent très bien s'y adapter.

I-4-5 Les sols fertillitiques :

Aussi bien représentés, nous les rencontrons sur les zones d'épandages, mais aussi en plaine. Ils se trouvent en petites franges sur la rive gauche de l'Oued Issers (Sud-Est de Si-Mustapha) et à l'Est de l'Oued Djemâa. Les argiles de ces sols prennent une teinte rouge liée aux oxydes de fer.

C'est dans ce type de sol que les meilleures chances d'exploitation et d'intensification sont réunies à la condition de réaliser un certain nombre d'aménagements, d'amendements ou de bonification

I-4-6 Les sols minéraux bruts :

Ils occupent des superficies insignifiantes dans notre zone d'étude. Ils sont localement présents à l'Ouest de l'Oued Issers en forme de dunes sableuses.

I-5 Texture et structure des sols :

I-5-a Texture et structure des sols de la plaine et des collines :

Les sols de notre région d'étude sont des sols limono-argileux sur les collines, et sablo-limoneux en plaine.

Par ailleurs, dans de nombreux sols (M.Toumi, 1988) a observé la présence en profondeur de matériaux marneux, pauvres en éléments nutritifs ; cette état fait que les labours profonds sont déconseillés pour éviter de mettre en surface ces matériaux défavorables au développement des cultures.

La texture des sols de cette région est, pratiquement, liée a la topographie et c'est ainsi qu'en collines les sols limoneux argileux sont développés sur les marnes. En revanche, dans les parties basses, nous nous retrouvons en présence de sols développés sur alluvions avec une nette stratification texturale (M.Toumi 1988).

I-5-b Texture et structure des sols de la montagne :

A travers cet aperçu, il ne serra fait mention que de deux principaux groupes de sols :

- Les sols formés par la décomposition des grès.
- Les sols formés par la décomposition des schistes.

1. Les sols sableux :

La décomposition des grès forme une bande étroite mais continue au pied de la montagne. Ce bloc gréseux, relativement friable, se désagrège rapidement sous l'action des agents atmosphériques. Il est formé en surface par un sol sableux, assez épais, plus ou moins mélangé avec des blocs de grès noirs désagrégés et des galets roulés. Ces sols peu fertiles, mais perméables, conviennent parfaitement bien aux cultures arbustives à enracinement puissant comme les oliviers et les caroubiers.

2. Les sols schisteux :

Occupent toute la partie de la moyenne et de la haute montagne.

L'épaisseur d'altération des micaschistes est très importante, les sols sont toujours profonds. Ils ont une texture plutôt limono-sableuse en surface et limono-argileuse en profondeur.

Ils sont assez perméables, l'augmentation des pourcentages d'argile laisse un lessivage des colloïdes argileux en surface (tableau n°14).

Tableau n°14 : Les caractéristiques physiques des sols provenant de la décomposition des schistes.

Profondeur	Argile	Limon	sable			calcaire total	PH	matière organique
			fin	moyen	Grossier			
Cm	%	%				%		%
10-20	20	19	17	18	26	0	6,7	2,4
30-40	36	18	13	11	22	0	6,4	0,5

Source :ANRH 1994

Ce sont des sols entièrement dépourvus de calcaire, à pH acide. La matière organique est en général assez abondante en surface, notamment, sur les zones où prédomine la végétation naturelle (lentisque, romarin, etc...).

Sur les dénudés où dans les peuplements d'oliviers et de figuiers, l'érosion très active élimine rapidement l'horizon de surface et avec lui le peu de matière organique qui aurait pu se former.

Tous ces sols de montagne sont le domaine privilégié de l'olivier et du figuier. Cependant, et à partir d'une certaine altitude sur les pentes froides exposées au vent, l'arbre cède la place aux broussailles et aux pâturages.

Conclusion :

La superficie agricole totale de la Daïra présente 87% de la surface totale de la zone d'étude. Elle présente des conditions naturelles favorables au développement d'une agriculture rentable et confirme sa vocation agricole. Elle est caractérisée par un réseau hydrographique très dense et une topographie diversifiée, partagée entre les fortes pentes (> 25%) et les grandes étendues de la plaine d'Issers.

Les études climatologiques ont conclues que la région jouit d'un climat méditerranéen soumis à des précipitations relativement importantes qui varient entre 600 et 800 mm/an et une température moyenne annuelle de 18°C .

Elle dispose d'un potentiel en eaux superficielles et souterraines relativement important. Les ressources en eau superficielle sont soumises à de fortes variations saisonnières qui vont dans le sens inverse des besoins ; les ressources sont déficitaires en été où les besoins sont extrêmement élevés et excédentaires en hivers où les besoins sont relativement modérés.

L'étude pédologique montre que les sols sont riches à hautes valeurs agricoles (plaine d'Issers), ne demandant pas beaucoup de techniques pour l'intensification de l'agriculture, car la ressource primordiale - l'eau - est disponible.

Ainsi, tous les éléments naturels cités précédemment plaident en faveur d'un développement agricole notable et de l'installation d'une population agricole active capable d'assurer la pérennité du secteur. Mais, les autorités locales ont-ils prévus des activités en relation avec la spécificité rurale de cette population et de son évolution ?

ont-ils mis à sa disposition des équipements pour lui offrir une vie meilleure afin de la maintenir ?

C'est, en fait, à l'évolution de cette population, de l'emploi et de l'activité que nous consacrerons le deuxième chapitre de notre étude.

Chapitre II : Analyse démographique et activités économiques

Introduction:

L'étude de la population est primordiale, son évolution et sa structure conditionnent les mutations de l'espace qui sont exprimées par une dégradation des potentialités agricoles. La croissance de la population implique une concentration et une augmentation de la densité. Ceci, se traduit par une augmentation accrue des besoins en logements, en équipements, et en activités économiques dont les retombées pourraient, en l'absence d'une politique scientifique et rigoureuse de gestion, nuire au développement local.

II-1 Population

II-1-1 Evolution et répartition de la population (tableau n°15 & figure 12) :

La Daïra des Issers comptait en 1977, 40336 habitants, cette population est passée en 1987 à 62631habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5. 52%, supérieur au taux de la wilaya qui est de 3.08% entre les deux dates.

En 1998, le recensement dénombrait 77927 habitants soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2.22%.

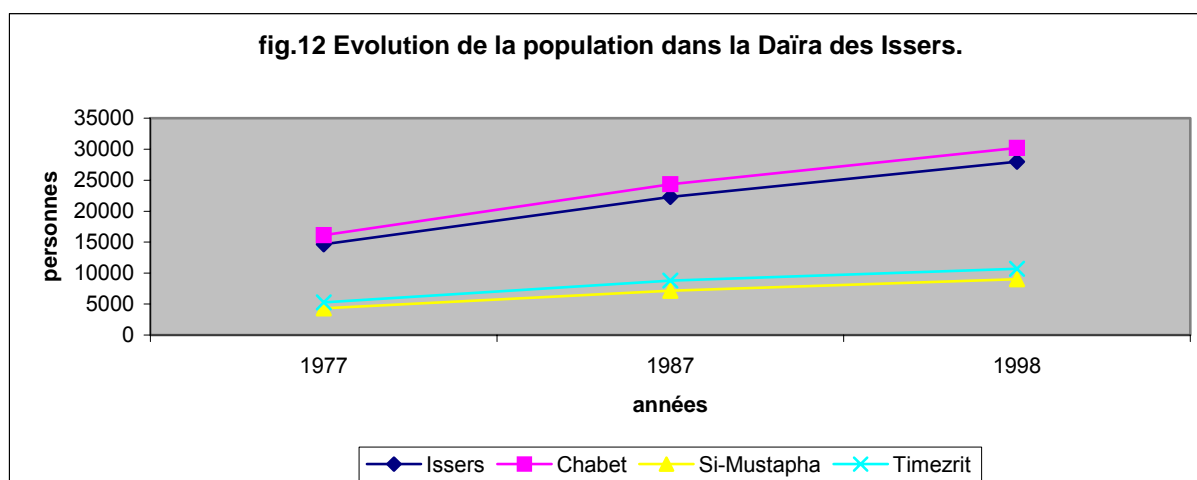
Après 1998, la population de la Daïra des Issers a continué d'évoluer pour arriver à 89541habitants en 2005.

Cette population vit sur une superficie de 190.31km² ce qui correspond à une densité de 470.5habt/km².

Tableau n°15: Evolution de la population des communes de la Daïra des Issers en 1977,1987 et 1998

Communes	RGPH 1977	%	RGPH 1987	%	RGPH 1998	%	TAAM 77/87	TAAM 87/98
Issers	14628	36.27	22287	35.58	27990	35.92	4.30	2.09
Chabet	16104	39.92	24352	38.88	30223	38.78	4.22	1.98
Si Mustaph	4310	10.69	7175	11.46	9015	11.57	5.22	2.09
Timezrit	5294	13.12	8817	14.08	10699	13.73	5.23	1.77
Total Daïra	40336	100	62631	100	77927	100	4.49	2.006
Total wilaya	324242		508216		647389		4.59	2.22

Source : Elaboré par M.Bentchakal à partir des données de la DSA de Boumerdès



L'analyse de l'évolution de la population montre une diminution du taux d'accroissement annuel au cours de la deuxième période comparé à celui de la wilaya de Boumerdès. Ceci fait apparaître la Daïra comme un espace répulsif, avec un phénomène migratoire important. Ce rythme de croissance peut être expliqué par deux facteurs essentiels :

- La détérioration du niveau de vie de la population.
- Le problème d'emploi qui s'est accentué au cours de cette période.

II-1-2 Répartition spatiale de la population :

La Daïra des Issers est composée de quatre communes (Issers, Chabet el Ameur, Si Mustapha, et Timezrit) dans lesquelles la population est répartie d'une manière inégale.

La commune des Issers a connu deux rythmes d'évolution :

- le premier de 1977 à 1987 où sa part de population est passée de 36.27% à 35.58% du total de la Daïra soit un taux d'accroissement annuel moyen (TAAM) de 4.30%.
- le deuxième de 1987 à 1998, cette part a cessé d'évoluer, elle est de 35.92% en 1998 et son TAAM a diminué pour atteindre 2.02%.

la commune de Chabet El Ameur a connu une régression entre 1977 et 1987, sa part de population est passée de 39.92% à 38.88%. En 1998, cette part a régressé pour atteindre 38.78%, enregistrant ainsi un TAAM de l'ordre de 1.98% durant la période 1987/1998, ce dernier est inférieur à celui de la période précédente (4.22%).

La période de 1977 à 1987, caractérise plus les communes de Si-Mustapha et de Timezrit. Elles ont, respectivement, des TAAM de 5.22% et de 5.23% supérieurs à celui de la wilaya (4.59%). En 1998, ces taux diminuent pour atteindre 2.09% pour la commune de Si-Mustapha et 1.77% pour la commune de Chabet.

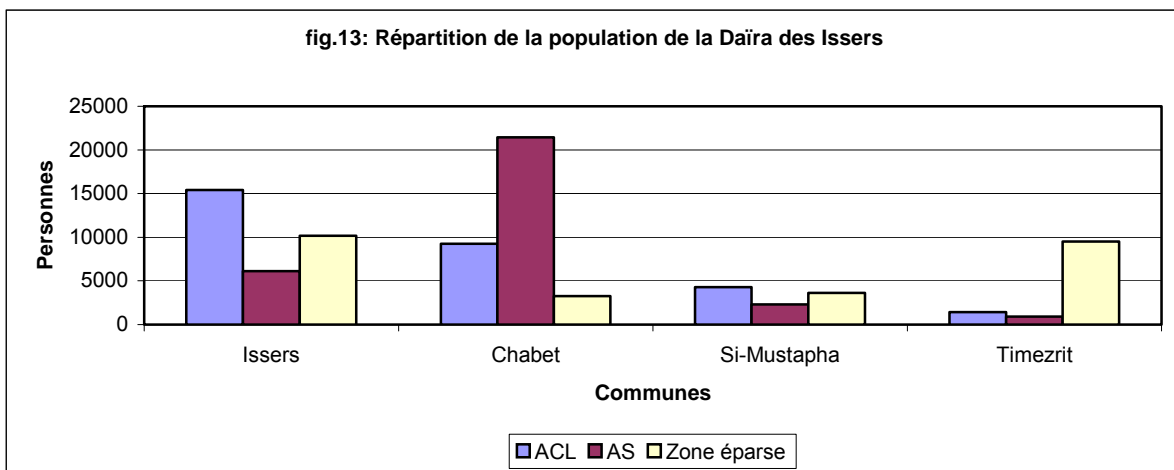
L'analyse de l'évolution de la population et du TAAM montre que les communes des Issers et de Chabet El Ameur sont toujours celles qui enregistrent la plus forte concentration de population, suivies par les communes de Si-Mustapha et de Timezrit. Les deux premières communes apparaissent ainsi attractives tandis que les deux dernières où la concentration de la population est faible, sont ainsi considérées comme non dynamique ; C'est ici, donc, que l'Etat doit accroître son investissement dans le cadre du développement local.

En 2004, et d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'année 1998 ; 30389 habitants résidaient dans les chefs lieu de communes. Ceci, se traduit en valeur par un taux de 34.62% de la population globale de la Daïra des Issers. Nous constatons que ce taux a progressivement évolué entre les trois recensements indiquant une certaine concentration de la population en zones agglomérées. Cette concentration s'explique par la proximité des établissements scolaires et des infrastructures administratives des ces agglomérations.

Tableau n°16: Répartition de la population de la Daïra des Issers (2004).

Communes	ACL	AS	Zone éparse	pop totale
Issers	15411	6096	10183	31690
Chabet	9261	21461	3274	33996
Si Mustapha	4294	2291	3624	10209
Timezrit	1413	931	9533	11887
total Daïra	30389	30779	26614	87782
%	34,62	35,06	30,32	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA de Boumerdès



II-1-3 Densité de la population :

Des trois recensements de 1977, 1987 et de 1998, nous remarquons que les effectifs ne cessent de croître. Cet accroissement a un effet négatif sur les densités de la population à l'échelle communales car celles-ci continuent aussi d'augmenter.

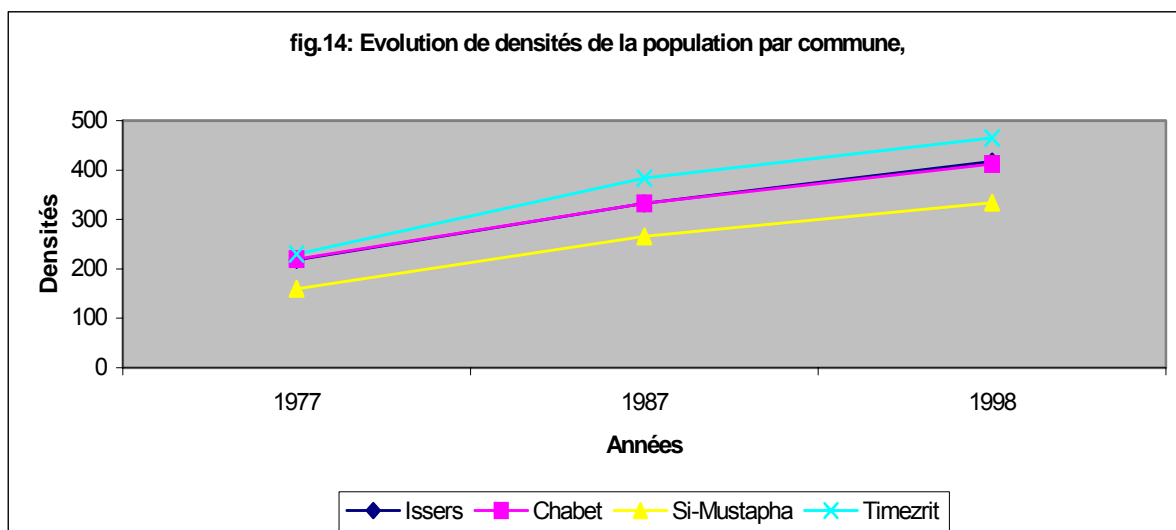
A partir du tableau n°17, la comparaison de la densité des communes par rapport à celle de la Daïra , permet de faire le constat suivant :

Les communes des Issers, Chabet el Ameur et Timezrit ont des densités supérieures à la densité moyenne de la Daïra , à l'exception de la commune de Si-Mustapha qui a une densité inférieure.

Tableau n°17: Evolution de la densité de la population par commune.

Communes	RGPH 1977		RGPH 1987		RGPH 1998		superficie
	Population	Densité	Population	Densité	Population	Densité	
Issers	14628	218,23	22287	332,49	27990	417,53	67,07
Chabet	16104	219,75	24352	332,31	30223	412,43	73,28
Si Mustapha	4310	159,63	7175	265,74	9015	333,89	27
Timezrit	5294	230,17	8817	383,35	10699	465,17	23
Total Daïra	40336	211,95	62631	329,1	77927	409,47	190,31
Total wilaya	324242	222,67	508216	346,87	647389	441,85	1465,16

Source : Elaboré à partir des données de la DSA+ONS



II-1-4 structure de la population :

La structure de la population de la Daïra des Issers a été établie à partir de la structure de la population du RGPH de 1998.

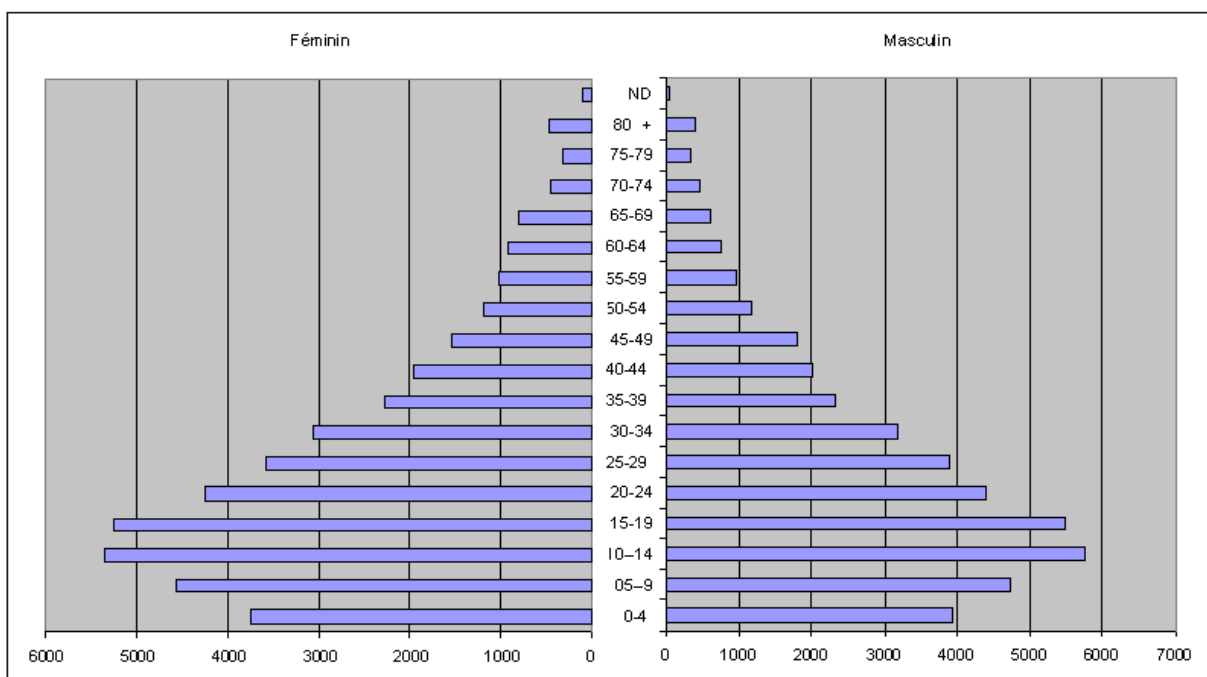
La représentation graphique de la population par groupe d'âge et par sexe montre une pyramide identique à la pyramide nationale; large à la base et étroite au sommet, signe révélateur d'une population très jeune (fig.15), cette tranche entraîne des besoins spécifiques liés à la formation et à l'éducation.

Tableau n°18: Structure de la population de la Daïra des Issers en 1998.

	Masculin	Féminin	Total
0-4 ANS	3941	3740	7681
5-9 ANS	4737	4563	9300
10-14 ANS	5744	5350	11094
15-19 ANS	5487	5234	10721
20-24 ANS	4406	4237	8643
25-29 ANS	3882	3567	7449
30-34 ANS	3190	3043	6233
35-39 ANS	2318	2272	4590
40-44 ANS	2020	1947	3967
45-49 ANS	1808	1540	3348
50-54 ANS	1169	1180	2349
55-59 ANS	972	1012	1984
60-64 ANS	763	912	1675
65-69 ANS	625	810	1435
70-74 ANS	453	457	910
75-79 ANS	338	312	650
80 ANS & +	382	462	844
ND	38	101	139
Total	42280	40745	83025

Source : O N S

Fig n°15. Pyramide des âges de la population.



II-1-5 Population totale par strate :

Pour mieux apprécier la tendance au regroupement de la population, nous entamons l'analyse de la population par strate à travers le tableau ci-après :

L'analyse de l'évolution de la population totale à travers le tableau n°19 donne ce qui suit :

Tableau n°19 : Répartition de la population totale par strate.

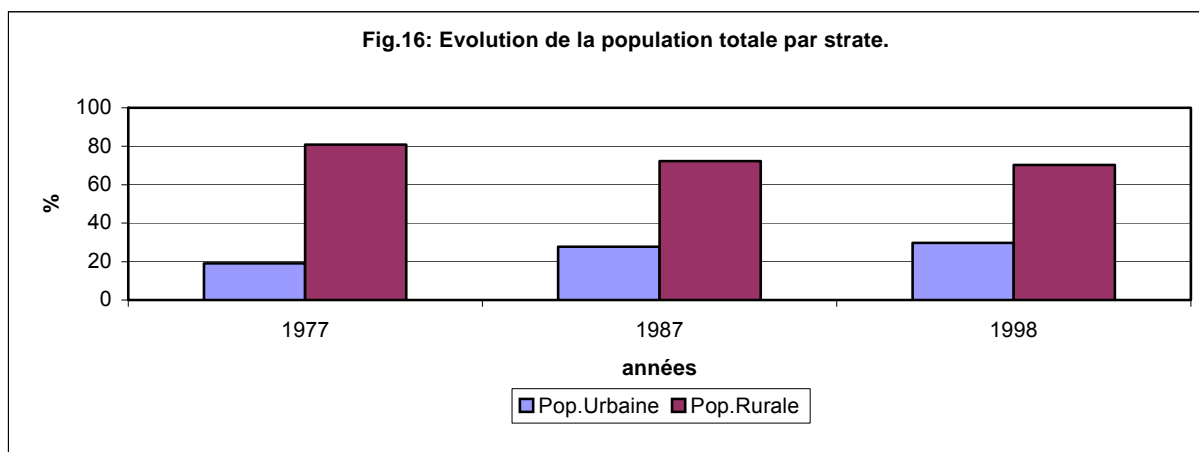
	1977		1987		1998		TAAM	
	POP	%	POP	%	POP	%	77/87	87/98
Population urbaine	7710	19,11	17362	27,72	23164	29,73	8.45	2.65
Population rurale	32626	80,89	45269	72,28	54763	70,27	3,32	1,74
Population totale	40336	100	62631	100	77927	100	4.49	2,006

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de l'ONS.

L'analyse de l'évolution de la population totale par strate à travers le tableau n°19 donne ce qui suit :

La population urbaine dont le TAAM est toujours le plus élevé, affiche des taux d'urbanisation en incessante augmentation, ceci se traduit par le doublement de la population urbaine entre 1977 et 1987 ensuite se ralenti entre 1987 et 1998.

A l'opposé, la population rurale dont le TAAM est toujours le plus faible , présente des parts



en chute continue comparée à celle de la population urbaine. Dans l'ensemble, la population rurale est toujours la plus importante (fig.15), ce qui nous laisse dire que la Daïra maintient son caractère rural.

Pour maintenir cette population, les autorités locales doivent concentrer les investissements au profit du secteur agricole.

II-1-6 Part de la population rurale par commune :

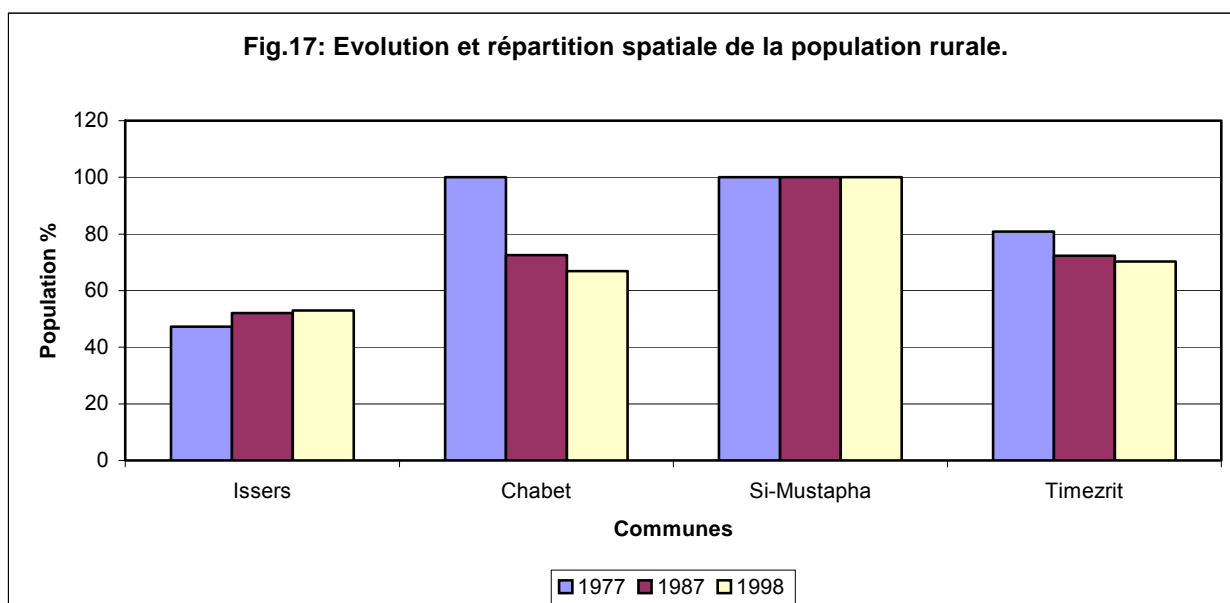
Globalement, la part de la population rurale dans la Daïra des Issers connaît d'une décennie à une autre une diminution notable. Elle était de 80.89% en 1977, 72.28% en 1987 et 70.27% en 1998. Nous constatons que la population urbaine se concentre dans les communes des Issers et de Chabet El Ameur, et plus précisément, dans les agglomérations chef lieu, alors que les communes de Si-Mustapha et de Timezrit gardent toujours leur caractère rural avec 100% de population rurale au cours des trois recensements.

Tableau n°20: Répartition spatiale de la population rurale.

		Issers	Chabet	Si-Must	Timezrit	Daïra
1977	Total	14628	16104	4310	5294	40336
	Rural	6918	16104	4310	5294	32626
	%	47,29	100	100	100	80,89
1987	Total	22287	24352	7175	8817	62631
	Rural	11608	17669	7175	8817	45269
	%	52,08	72,56	100	100	72,28
1998	Total	27990	30223	9015	10699	77927
	Rural	14826	20223	9015	10699	54763
	%	52,97	66,91	100	100	70,27

Source : calculé sur la base de données de l'ONS

En terme de constat, l'augmentation de la population urbaine dans les ACL des Issers et de Chabet El Aneur s'explique par l'exode rural vers les centres urbains où le confort est plus sûr pour fuir les zones pauvres où prédominent une économie de subsistance, un sous emploi généralisé, et une déficience de l'infrastructure éducative.



Cette distorsion dans la répartition spatiale a entraîné un dysfonctionnement de l'espace local, ce qui pourrait être à l'origine de la fragilisation de toutes les potentialités de développement.

A cet effet, la réactivation de l'activité agricole dans le cadre du développement local devient indispensable pour élever le niveau de vie et maintenir la population de ces zones fragiles.

II-2 Population active et population occupées :

L'objectif de ce chapitre consiste à faire ressortir l'importance du développement économique des communes de la Daïra. Nous tenterons, dans ce qui suit, d'éclairer le niveau d'emploi rapporté aux différents secteurs d'activités, en particulier la vocation agricole à laquelle se destine, en principe, notre zone d'étude pour la fixation des populations locales.

Les données sur l'évolution et la structure de l'emploi ont été obtenues grâce au recensement général de l'habitat et de la population de 1987 et 1998. Cette structure nous renseigne sur l'importance de la population active, de la population occupée et du chômage dans la Daïra des Issers.

II-2-1 population active :

au cours de la période 1987-1998, le nombre de la population active à l'échelle de la Daïra , est passé de 13569 actifs en 1977 (soit un taux de 21.66% de la population totale) à 22596 actifs en 1998 (soit un taux de 29% de la population totale) ; **la population active n'est que la somme de la population occupée et de celle des sans travail d'une zone considérée.** en 1998, le taux d'actifs dans la Daïra des Issers était de 29% nettement supérieur à celui enregistré au niveau national (23.4%).

A l'échelle communale le taux d'actifs a augmenté dans toutes les communes. A titre d'exemple : le taux d'actifs dans la commune des Issers est passé de 23.85% en 1987 à 27.62% en 1998 (tableaux n°21 & 22).

II-2-2 Population occupée :

globalement, la population occupée est passée de 10544 occupés en 1987, (soit un taux de 77.71% de la population active) à 10011 occupés en 1998 (soit un taux de 44.3% de la population active) pour arriver à 16038 occupés en 2003 et 20901 occupés en 2004 répartis selon les branches d'activités économique.

la diminution des taux d'occupés entre 1987 et 1998 est le résultat de la faiblesse et parfois de l'absence des masses d'investissements allouées à l'un ou l'autre des différents secteurs d'activités, ce qui explique la non évolution d'emplois productifs. Ce taux commence à augmenter ces dernières années avec la mise en œuvre, par l'état, de nouveaux programmes de développement local par rapport à l'emploi. Cet appui supplémentaire a favorisé l'augmentation du nombre d'occupés pour arriver à 16038 en 2003 et 20901 en 2004 et, par conséquent, 4863 nouveaux emplois ont été créés en un an (tableau n°23).

Sur le plan spatial, entre l'année 1987 et 1998, le taux d'occupés a diminué dans toutes les communes comme le montrent les tableaux n°19 & n°20 :

- Dans la commune des Issers, le taux d'occupés passe de 78.33% à 56.94% du total actif.
- Dans la commune de Chabet El Ameur, il passe de 77.14% à 30.15% du total actif.
- Dans la commune de Si-Mustapha, le taux d'occupé passe de 85.24% à 60.39% du total des actifs de la commune.
- Dans la commune de Timezrit, il passe de 69.9% à 44.31% du total actif.

II-2-3 Population sans travail:

Les difficultés financières de la période 1987/1998 et l'incapacité de l'Etat à soutenir davantage le programme de développement local ont laissé apparaître une tranche de population en âge du travail au chômage.

Le taux de chômage enregistré en 1987 était de 22.29% de la population en âge de travailler ce qui correspond à 3025 personnes en quête d'emplois et 55.7% en 1998 ce qui correspond à 12586 personnes. Ces taux nous paraissent effrayants, en raison de la dégradation du niveau d'emploi.

Dans les communes des Issers, et de Chabet El Ameur, les taux de chômage ont augmenté d'une manière spectaculaire, en particulier, à Chabet el Ameur où il est passé de 22.86% en 1987 à 69.85% en 1998 (tableaux n°21 & n°22) .

Tableau n°21: Répartition spatiale de la population active de la Daïra des Issers R G P H 1987.

Commune	Occupés		Chômeurs		Actifs	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Issers	4164	78,33	1152	21,67	5316	100
Chabet	3823	77,14	1133	22,86	4956	100
Si Mustapha	1403	85,24	243	14,78	1646	100
Timezrit	1154	69,9	497	30,1	1651	100
Total Daïra	10544		3025		13569	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de l'ONS

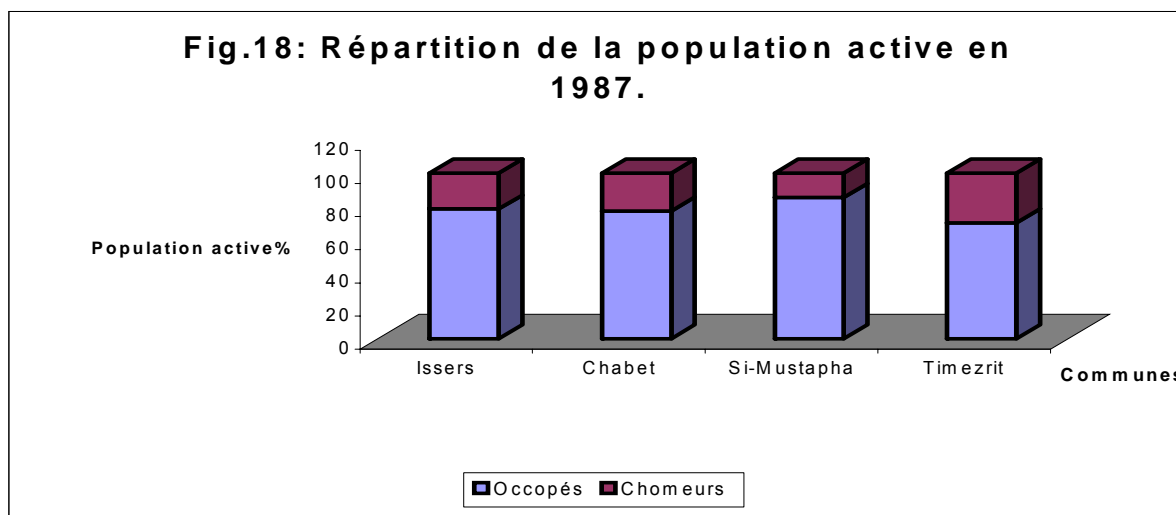
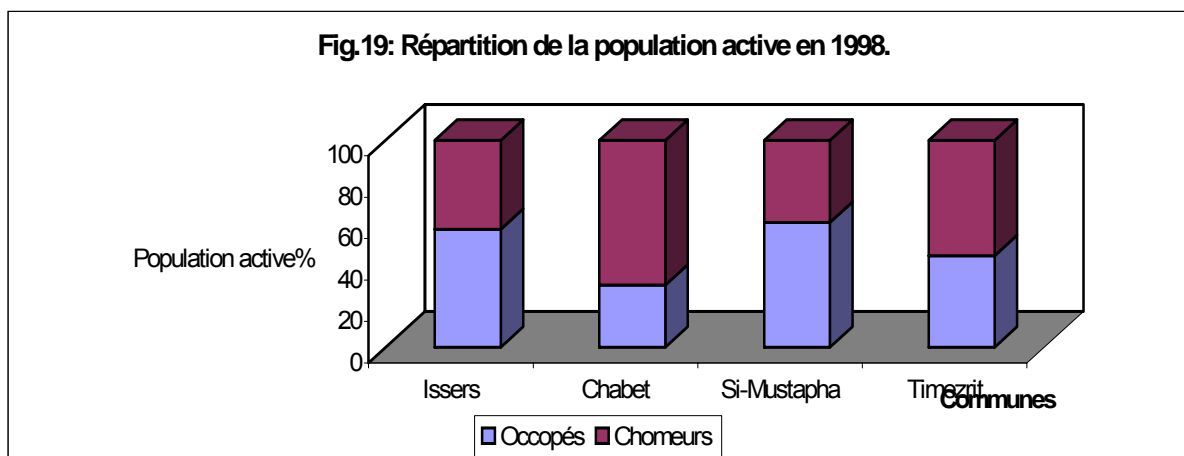


Tableau n°22: Répartition spatiale de la population active dans la Daïra des Issers R G P H 1998.

Commune	Occupés		Chômeurs		Actifs	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	
Issers	4402	56,94	3329	43,06	7731	
Chabet	3011	30,15	6975	69,85	9986	
Si Mustapha	1636	60,39	1073	39,61	2709	
Timezrit	962	44,31	1209	55,69	2171	
Total Daïra	10011		12586		22596	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de l'ONS



II-3 : Répartition de la population occupée par branche d'activité économique 1987-1998-2003-2004 :

De la répartition des occupés par secteur d'activité, nous constatons que notre secteur d'étude a atteint 20901 occupés en 2004, inégalement répartis dans les différentes branches d'activités économiques (tableau n°23 & figure 20).

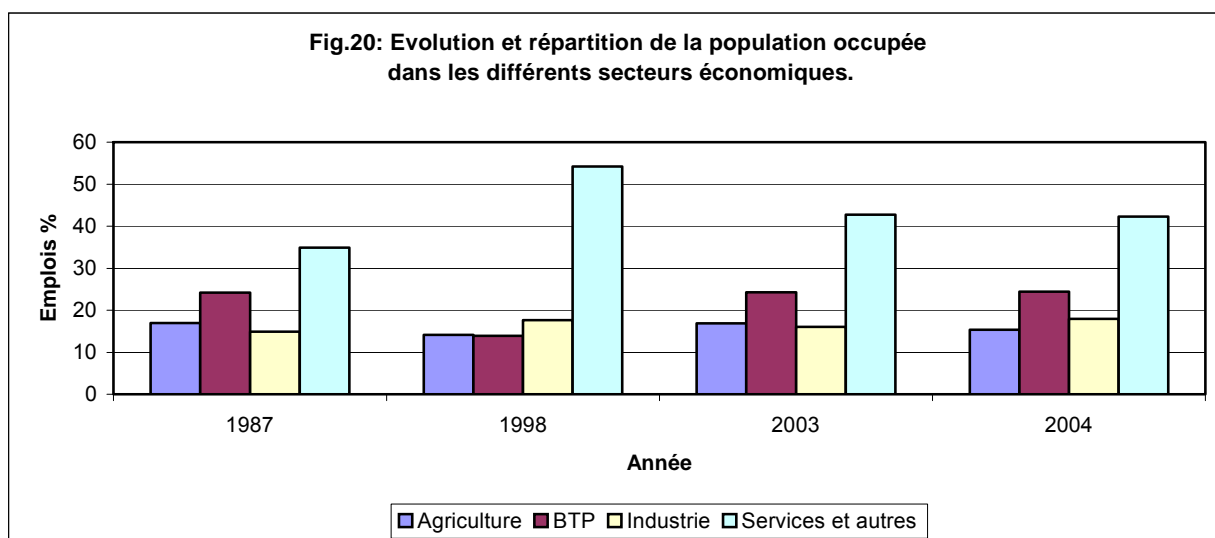
Pour connaître le niveau de développement et la dominance d'un secteur d'activité par rapport à un autre, en terme d'emploi, il est nécessaire de connaître l'évolution des occupés par branche d'activité aux différents recensements et de les analyser, par la suite, un par un.

Tableau n°23 : Evolution et répartition de la population active de la Daïra des Issers selon les branches d'activités économiques 87/98/2003/2004 :

Année	Agriculture	%	BTP	%	Industrie	%	Service et autres	%	TOTAL	ND	TOT+ND
1987	1786	16,93	2555	24,22	1577	14,95	4630	34,90	10548	3021	13569
1998	1285	14,16	1265	13,94	1605	17,68	4921	54,22	9076	935	10011
2003	2727	16,92	3892	24,27	2572	16,04	6860	42,77	16035	-	16038
2004	3207	15,34	5104	24,42	3754	17,96	8836	42,28	20901	-	20901

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA+ONS

L'observation du tableau ci-dessus, montre que le secteur tertiaire demeure celui qui emploie le plus de personnes aux différents recensements. La part des occupés était en régression pour le secteur des Bâtiments et Travaux Publics (BTP). L'agriculture est en croissance pour le secteur secondaire et tertiaire entre 1987 et 1998 ; mais ces dernières années, avec le nouveau programme de développement, initié par l'état, nous remarquons que le taux d'occupés a augmenté pour tous les secteurs d'activités à l'exception du secteur tertiaire qui est passé de 54.22% en 1998 à 42.28% en 2004.



II-3-1 Le secteur primaire :

Du tableau n°23, il en ressort que, le secteur primaire semble être le moins sollicité par rapport aux autres secteurs d'activités avec un taux moyen de 15.84%. Ceci, montre un certain déséquilibre dans l'économie de la Daïra surtout que sa source principale de richesse est dans l'agriculture.

II-3-2 le secteur secondaire :

le secteur secondaire est constitué essentiellement de l'industrie et du BTP représentant en moyenne, respectivement, les taux de 16.66% et 21.71% du total des occupés supérieurs aux taux d'occupés dans le secteur agricole.

II-3-3 le secteur tertiaire :

le taux d'occupés dans le secteur tertiaire est le plus important; il était en plein croissance entre 1987 et 1998 mais il a diminué durant la période 1998/2004, il est passé de 54.22% à 42.28%. Il concentre presque la moitié (43.54%) en moyenne des occupés recensés dans la Daïra des Issers.

Tableau n°24: évolution et répartition spatiale de la population occupée selon les branches d'activités économiques (87/98/2003/2004).

Année	Communes	Agriculture	%	BTP	%	industrie	%	Autres	%	Total	ND+T OT
1987	Issers	838	49,92	619	24,23	888	56,31	1823	39,37	4164	4164
	Chabet	624	34,94	1287	50,37	434	27,52	1478	31,92	3823	1403
	Si Mustapha	260	14,56	359	14,05	177	11,22	607	13,11	1403	3823
	Timezrit	64	3,58	290	11,35	78	4,95	722	15,6	1154	1154
	Total	1786	100	2555	100	1577	100	4630	100	10548	13569
1998	Issers	734	57,12	424	33,52	646	40,25	1676	34,16	3480	3480
	Chabet	266	20,9	499	39,45	518	32,27	1742	39,4	3025	3025
	Si Mustapha	249	19,38	211	16,68	275	17,13	884	17,96	1619	1619
	Timezrit	36	2,8	131	10,35	166	10,35	619	12,58	952	952
	Total	1285	100	1265	100	1605	100	4921	100	9076	10011
2003	Issers	1268	46,72	941	24,18	1335	51,91	2882	42,01	6426	6426
	Chabet	948	34,93	1959	50,33	650	25,27	2088	30,44	5645	5645
	Si Mustapha	401	14,78	553	14,21	269	10,46	859	12,52	2082	2082
	Timezrit	97	3,57	439	11,28	318	12,36	1031	15,03	1885	1885
	Total	2714	100	3892	100	2572	100	6860	100	16038	16038
2004	Issers	1296	40,41	1656	32,44	2058	54,82	4335	46,08	9345	9345
	Chabet	1337	41,69	2370	46,44	1032	27,49	2504	28,35	7243	7243
	Si Mustapha	414	12,91	569	11,15	279	7,43	883	9,99	2145	2145
	Timezrit	160	4,99	509	9,97	385	10,26	1111	12,58	2168	2168
	Total	3207	100	5104	100	3754	100	8833	100	20901	20901

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de DSA de Boumerdes et de l'ONS

La situation économique appréhendée à travers l'emploi dans toutes les communes est en désaccord total avec la vocation à laquelle devrait se destiner la zone d'étude, en l'occurrence, la dynamisation de l'activité agricole.

En 1998, sur les 10011 emplois existants :

- 14.14% du total emplois relève du secteur primaire.
- 31.62% du total emplois relève du secteur secondaire.
- 52.22% du total emplois relève du secteur tertiaire.

Le profil socioprofessionnel prend une orientation où prédomine le secteur tertiaire, en particulier, la fonction administrative et ceci nous l'observons dans les quatre communes de la Daïra des Issers.

En 2004, sur les 20901 emplois existants:

- 15.34% du total emplois relève du secteur primaire.
- 42.38% du total emplois relève du secteur secondaire.
- 42.28% du total emplois relève du secteur tertiaire.

dans les communes de la Daïra, le profil socioprofessionnel prend cette fois-ci une autre orientation où prédomine le secteur secondaire, en particulier, les BTP.

Avec les 10890 emplois créés entre 1998 et 2004, le nombre d'emploi supplémentaire dans l'agriculture n'est que de 1922 emplois. Certes important, par rapport aux dix années qui précèdent cette période de 1987/1998, où le secteur a enregistré le départ de 501 occupés, mais toujours faible si l'on regarde les potentialités de notre zone d'étude.

Le retour de la main d'œuvre agricole est le résultat du nouveau programme d'appui à la seule agriculture du Fond National de Régulation et de Développement de l'Agriculture (FNRDA) qu'a mis en œuvre le gouvernement en l'an 2000.

Cet état est surprenant en raison de la situation dans laquelle se trouvait la Daïra auparavant, mais cela reste toujours faible dans une zone typiquement agricole. Ceci est dû, en grande partie, à l'incapacité des décideurs à maîtriser un choix préférentiel en matière d'investissement dans les différents secteurs d'activités.

Au plan spatial, l'évolution de l'emploi était négative entre 1987 et 1998. Il y a eu perte de 3558 emplois à cause de la crise socio-économique qu'a connu l'Algérie. Cette évolution devient positive entre 1998 et 2004, et ce, dans toutes les communes de la Daïra des Issers (tableau n°24).

Sur les 10890 nouveaux emplois créés entre 1998 et 2004 :

- 52.86 % du total sont créés dans la seule commune des Issers.
- 38.73% du total dans la commune de Chabet El Aneur.
- 4.83% du total dans la commune de Si-Mustapha.
- 2.58% du total dans la commune de Timezrit.

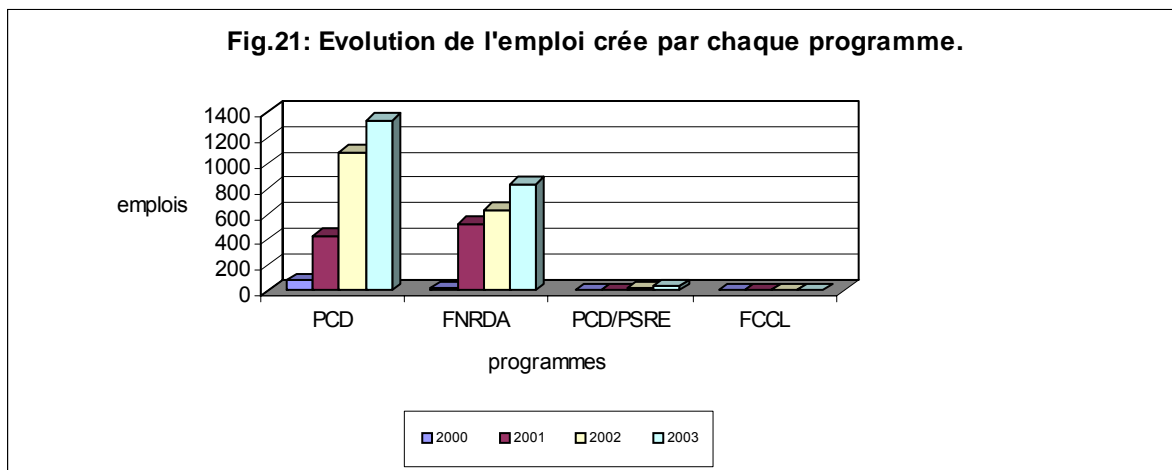
Ces données montrent que la plus grande part d'emploi créée se trouve dans la commune des Issers et la plus faible dans la commune de Timezrit. Cela, indique que les opérations de développement économique se concentrent, en majorité, dans les communes des Issers et de Chabet El Aneur.

Après avoir présenté le volume total de l'emploi, de l'activité et du chômage créés par l'intermédiaire des différents programmes de développement économique, nous présenterons dans ce qui suit, l'apport général du programme de développement local en matière d'emploi (tableau n°25 & figure 21).

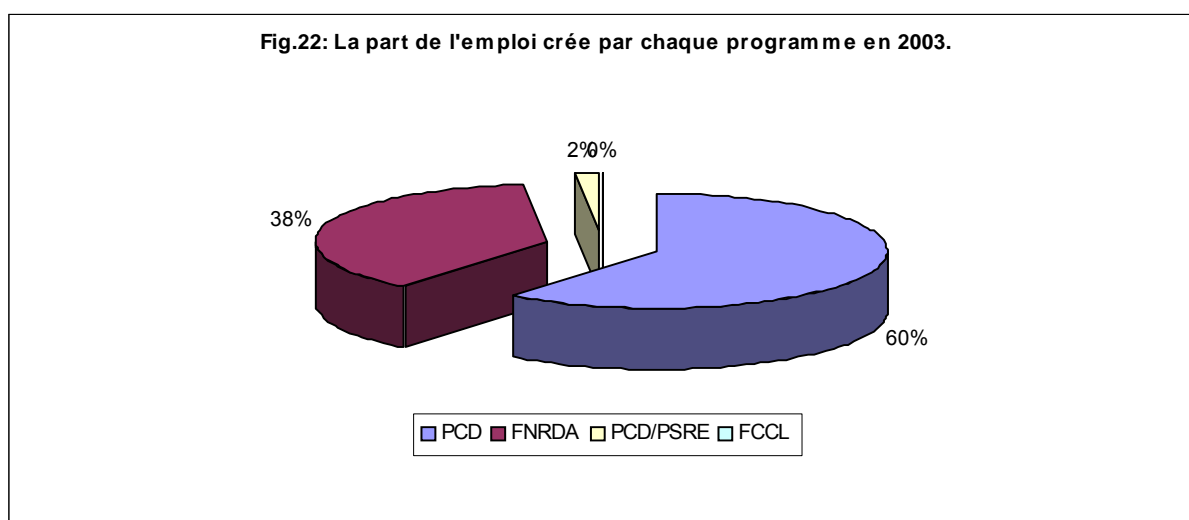
Tableau n°25: Evolution de l'emploi créée dans la Daïra des Issers.

	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%
PCD	83	77,58	433	45,06	1091	62,63	1341	60,44
FNRDA	24	22,42	528	54,94	636	36,51	840	37,85
PCD/PSRE	/	/	/	/	15	0,86	38	1,71
FCCL	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	107	100	961	100	1742	100	2219	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA de Boumerdès.



Cependant, nous notons une remarquable évolution en terme de création d'emploi sur l'ensemble des programmes. Les programmes subventionnés par le FNRDA contribuent à la création de 840 emplois entre 2000 et 2003 représentant une part de 37.85% du total emplois créé par le biais des différents programmes de développement local dans la Daïra (figure 22).



En 2003, le programme de développement local contribue à la création de 2219 emplois, représentant 13.83% de l'ensemble des programmes de développement économique à la même année.

Ceci, s'explique par la faiblesse des programmes de développement local en terme de subventions et en se répercutant négativement sur l'accroissement du volume d'emploi, en particulier, dans le secteur agricole.

Nous avons voulu présenter la part de chaque secteur d'activité en terme d'emplois créés par le biais du programme de développement local, malheureusement, cette information n'est pas mise à notre disposition. Nous pouvons déduire seulement que la part du secteur secondaire et tertiaire (associés) dans le développement local en terme de création d'emploi en 2003 est de 62.15%.

Conclusion :

L'analyse du chapitre II montre que la population de la Daïra des Issers ne cesse de s'accroître, ce qui entraîne l'augmentation de la demande en logement, en équipement et en emploi dans les années à venir.

La situation agricole de notre zone d'étude est "décevante" en raison de l'évolution des branches de l'activité économique caractérisée par l'émergence du secteur secondaire marqué par les BTP et le secteur tertiaire, tandis que le secteur de l'agriculture occupe le dernier rang, Surtout, que les potentialités humaines et naturelles sont favorables à un essors de l'emploi dans le secteur agricole.

L'existence d'une importante masse de chômeurs dans les communes nécessite un appui supplémentaire de la part de l'Etat dans le cadre du développement local pour parvenir à absorber cette tranche de population. Cette action doit se concentrer, en particulier, dans les communes les plus démunies.

En plus des plans de développement local existants, l'Etat a mis en œuvre en l'an 2000 un plan de soutien à la relance économique, en l'occurrence, le FNRDA que nous allons développer ultérieurement.

Aujourd'hui, en injectant dans le secteur de l'agriculture un nouveau programme (FNRDA), l'Etat et les autorités locales semblent avoir pris conscience du retard qu'a pris ce secteur. Nous essayerons donc d'analyser et de présenter l'apport de ce programme au dit secteur en le comparant aux années qui l'ont précédé.

**Chapitre III : Effets réels du Fond National de Régulation et du
Développement agricole (FNRDA) sur l'activité agricole.**

Introduction :

Les données sur l'agriculture comprenant les principales caractéristiques des exploitations agricoles et leurs typologies ont été récoltées auprès des services agricoles de la Daïra et de la Wilaya de Boumerdès.

L'évaluation de l'état de l'agriculture que nous présenterons concernera les périodes d'avant et après la mise en œuvre du FNRDA. Nous comparerons, également, le niveau de développement de l'agriculture après la réalisation des actions subventionnées.

Il est à rappeler que la Daïra des Issers a bénéficié à la date du 31-10-2005 de 450 projets (subdivision des Issers). Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme de développement du secteur agricole des Issers.

Les actions arrêtées, dans ce cadre, découlent de l'analyse et du diagnostic de la situation actuelle qui met en évidence la faiblesse des systèmes de production pratiqués au regards des potentialités existantes.

Ainsi le programme affiché dans le schéma directeur de développement de la wilaya de Boumerdès répond aux objectifs suivants :

- valorisation et préservation du patrimoine foncier ;
- renforcement du potentiel arboricole, viticole et agrumicole ;
- augmentation du potentiel irrigué par la réhabilitation des périmètres existants et la mobilisation de nouvelles ressources hydriques ;
- amélioration des revenus des agriculteurs ;
- création d'emplois (Direction des Services Agricole -DSA- de Boumerdès, 2003).

III-1 Nature juridique :

Juridiquement les exploitations publiques de la Daïra des Issers sont constituées au 31.10.2005 de 75 EAC et de 9 EAI réparties dans les communes de la Daïra comme suit :

Tableau n°26: Répartition spatiale des domaines autogérés socialistes (DAS) dans la Daïra des Issers. Campagne : 2004-2005.

Communes	Domaine	Nombre d'EA	SAT (HA)	SAU (HA)
Issers	Ex DAS Hamadache	8EAC - 2EAI	292.1 - 11.99	270.37 - 11
Issers	Ex DAS Tihachadine	13 EAC	545.03	350
Issers	Ex DAS Meftah	9 EAC	351.72	295.47
Issers	Total	32	1202	927
Chabet	Ex DAS Bacha	8EAC - 1EAI	523.41 - 8.60	447.1 - 7
Chabet	Ex DAS Bouzerzour	5EAC	316.31	267.90
Chabet	Total	14	849	722
Si-Mustapha	Ex DAS Mechairi	15 ^E AC - 1EAI	816.70 - 11.76	816.70 - 11.76
Si-Mustapha	Ex DAS Bedj Bedj	14 ^E AC - 4EAI	735.44 - 36.95	668.94 - 36.95
Si-Mustapha	Total	34	1602	1535

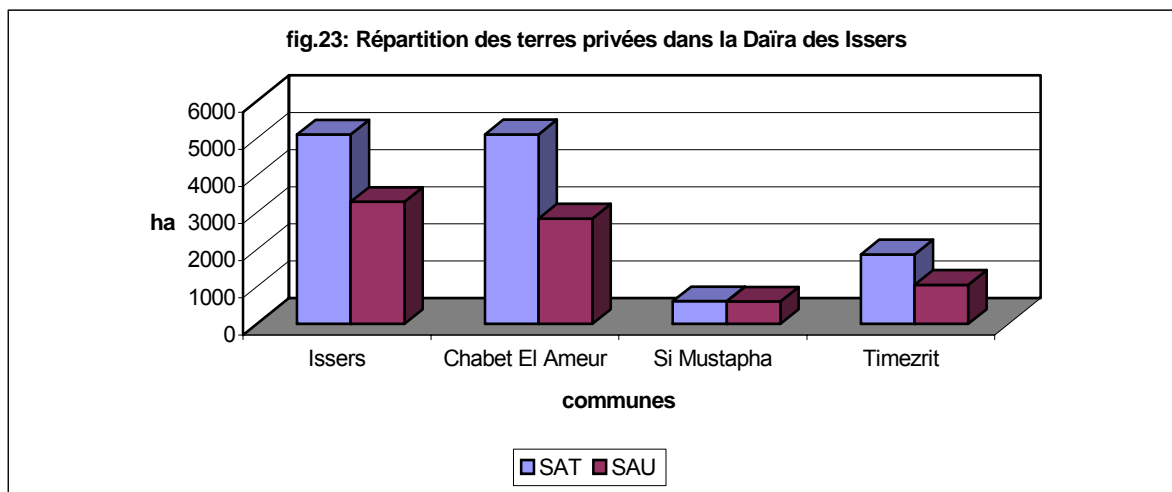
Source :Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la subdivision des Issers.

Tandis que les terres du secteur privé se répartissent comme suit (tableau 27 & figure 23):

Tableau n°27 : Répartition des terres privées dans la Daïra des Issers.

Communes	SAT	SAU
Issers	5100	3287
Chabet El Aneur	5104	2835
Si Mustapha	609	601
Timezrit	1870	1053
Total	12683	7775

Source : subdivision des Issers



Juridiquement, il apparaît que les terres du secteur d'étude appartiennent, dans leur majorité, au secteur privé.

Les Exploitations Agricoles Collectives ou plutôt les petites exploitations qui en sont issues après le partage des EAC ainsi que les Exploitations Agricoles Individuelles, développent les mêmes comportements que les exploitations privées. Aussi il est à signaler que les exploitations issues de l'ancien secteur autogéré aient été favorisé en matière d'accès au FNRDA aux dépend des exploitations privées. Cela s'explique sans doute par le fait que les membres des EAC ont conservé leurs anciens contacts avec l'administration agricole et qu'ils sont plus avertis des procédures et des façons de faire en matière de subventions.

Le partage des EAC entre les membres d'une même exploitation a réduit grandement la taille de ces EAC. Si nous estimons que les exploitations de 0 à 10 hectares sont des petites exploitations, celles-ci représentent 92.03% des exploitations totales.

Les moyennes exploitations comprises entre 10 et 50 hectares représentent 7.25%.

Les grandes exploitations, plus de 50 hectares, représentent quant à elles 0.31% du total des exploitations (DSA Boumerdès, 2005).

Spatialement, les communes des Issers et de Chabet El Aneur renferment le plus grand nombre d'exploitations avec, respectivement, 39.39% et 38.97%. La commune de Si-Mustapha représente 6.63%, la commune de Timezrit représente 15.01% du total des exploitations (tableau n°28).

Tableau n°28 : Répartition des exploitations par tranches de superficies 2005.

	0-5 ha	5-10 ha	10-20 ha	20-50 ha	>50 ha	Total	%
Issers	832	182	74	44	9	1141	39,39
Chabet	1013	74	13	23	6	1129	38,97
Si Mustapha	107	27	23	29	6	192	6,63
Timezrit	418	13	4	/		435	15,01
Total	2370	296	114	96	21	2897	100
%	81,81	10,22	3,94	3,31	0,72	100	

Source : Elaboré par M.Bentchakal à partir des données de la DSA de Boumerdès.

III-1-1 Répartition des terres par secteur juridique :

Tableau n°29 : Répartition des terres par secteur juridique dans la Daïra des Issers . Campagne : 2004/2005

Désignation	SAU	%	Inculte	%	SAT	%
Public	3184	29.05	468	8.71	3652	22.36
Privé	7775	70.95	4908	91.29	12683	77.64
Total	10959	100	5376	100	16335	100

Source : Elaboré par M.Bentchakal partir des données de la subdivision des Issers.

Ces données montrent que la Daïra des Issers englobe une superficie agricole totale de 16335 ha, le secteur privé représente la grande part avec 12683 ha soit 77.64% de la SAT.

Le secteur public représente 3652 ha soit un taux de 22.36% de la SAT.

Il est à signaler que toutes les surfaces agricoles de la commune de Timezrit appartiennent au secteur privé (subdivision des Issers).

III-2 Les infrastructures hydrauliques et les périmètres irrigués :

Le FNRDA a pris en considération le problème de l'irrigation en incitant les agriculteurs à investir dans les méthodes modernes d'irrigation. Ainsi, la méthode du goutte à goutte Commence à être généralisée sur tout le territoire de la Wilaya. En dehors de son efficacité et du meilleur rendement qu'elle peut offrir ; elle permet, non seulement, d'économiser plus de 50% d'eau d'irrigation, mais aussi de l'appliquer en régions montagneuses et même sur des sols sablonneux.

L'aperçu que nous avons présenté précédemment sur l'évapotranspiration, montre que l'apport supplémentaire qu'on devrait ajouter aux besoins de l'agriculture commence à se faire sentir à partir du mois de Juin.

En raison de la construction du barrage de Beni-Amrane, à l'amont ; l'oued Issers n'est plus pérenne dans sa partie avale et, par conséquent, ne peut offrir de l'eau pour l'irrigation.

A cet effet, plusieurs ouvrages de captages ont été réalisés afin de combler le déficit durant la période sèche (tableau n°30).

Les cultures grandes consommatrices d'eau, nécessitant l'irrigation, sont les maraîchages, les agrumes et l'arboriculture en général.

Les réalisations actuelles et celles en cours en matière de mobilisation des eaux superficielles et souterraines, dans la Daïra, sont insuffisantes. En fin de l'année 2005, seulement, 888.25 ha étaient, effectivement, soumis à l'irrigation face au 10959 ha de la SAU (subdivision des Issers). Les ressources en eau effectivement mobilisées correspondent à 0.73 hm³/an pour les eaux de surface et 13.6 hm³/an pour les eaux souterraines. Ces ressources se répartissent comme suit :

Tableau n°30 : Ressources en eau mobilisées en Hm³. Campagne : 2004/2005

Commune	Barrage	Eau souterraine	Retenue collinaire	Source	Total
Issers	/	1,55	0,356	/	1,906
Chabet	/	1,42	0,31	/	1,73
Si Mustapha	/	6,72	0,06	/	6,78
Timezrit	/	3,47	/	/	3,47
Total	/	13,6	0,726	/	7,106

Source : ANRH

Ainsi le potentiel hydrique dépend de la pluviométrie, de la mobilisation des eaux de surface et de l'exploitation des nappes phréatiques.

L'irrigation dans la Daïra des Issers prend appui sur les eaux souterraines provenant des puits et des forages. Le volume d'eau mobilisé par ce type d'irrigation est difficile à estimer, les études de L'ANRH évaluent cette utilisation à 417 l/s pompés à partir de 18 forages et un puits. Leur répartition se présente comme suit :

Tableau 31 : Répartition des forages et des Puits dans la Daïra des Issers

Communes	Nombre de Forages	Débit	Nombre de Puits
Issers	4	49	1
Chabet	2	45	/
Si Mustapha	10	213	/
Timezrit	2	110	/
Total	18	417	1

Source : DSA de Boumerdès

Cette eau est utilisée aussi bien pour l'alimentation en eau potable que pour les besoins agricoles et industriels.

L'alimentation des communes des Issers, Si-Mustapha et Chabet se fait principalement à partir de l'oued Issers, tandis que, l'alimentation de Timezrit se fait à partir du Bas-Sebaou.

La potentialité de l'oued Issers est de 55 hm³/an d'où est prélevé seulement 22 hm³/an, alors que celle du Bas-Sebaou est de 117 hm³/an d'où est prélevé 19.93 hm³/an.

Les retenues collinaires ont, elles aussi, fait l'objet d'une attention particulière mais elles ne représentent que 0.33hm³/an.

L'irrigation constitue donc un appoint important pour toutes les cultures ; l'apport de cette irrigation se fait parfois à partir des eaux de l'oued Issers lorsqu'elles s'y trouvent. L'irrigation à partir des forages semble être coûteuse pour les exploitants en raison des coûts du matériel de pompage et de l'énergie du plus en plus chères.

III-2-1 Bilan de l'irrigation :

En 2005, la superficie irriguée dans la Daïra des Issers est de 888.25 ha, représentant 8.10% de la surface agricole utile.

Actuellement, une plus grande priorité est accordée à la mobilisation des eaux superficielles, c'est ainsi que la réalisation du barrage Djemâa aval (capacité 40 hm³/an) permettra l'irrigation du périmètre du Bas Issers dont fait partie la majorité de la surface agricole utile de notre zone d'étude et qui est actuellement en cours d'équipement.

Tableau n°32 : Répartition des superficies (ha) irriguées dans la Daïra des Issers aux différentes campagnes.

Cultures	90-91	91-92	93-94	98-99	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Fruitières	118	99	95	223	223	223		344	inconnu	Inconnu
Maraîchères	185,3	193,5	111,8	121	259	312	417	394	inconnu	Inconnu
Total	303,3	292,5	206,8	344	482	535	417	737	600	888.25

Source :Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la subdivision des Issers

Les superficies équipées et irriguées restent très limitées par rapport aux potentialités en terre et en eau dont dispose notre zone d'étude.

Le FNRDA encourage le développement des cultures en irriguée afin d'accroître, d'une part, les rendements et, d'autre part, améliorer le revenu des exploitants.

L'accroissement des surfaces en irriguée après la subvention est considérable, il a atteint 737ha entre 2002-2003 et 888.25 entre 2004-2005 (tableau n°32).

III-2-2 La gestion des périmètres :

Jusqu'en 1985, la gestion des périmètres était confiée aux subdivisions rattachées aux directions de l'hydraulique de la wilaya. Par la suite, en 1985, les Offices de Périmètres Irrigués (OPI), « Etablissement Public à Caractère Commercial et Industriel » qui ont pris le relais. Ces OPI sont chargés de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures hydrauliques des périmètres irrigués. Les ressources financières de ces offices proviennent des redevances d'eau au titre de l'irrigation.

Compte tenu de la nature des périmètres et pour répondre également aux exigences de la gestion; deux organismes ont été créés :

- Les Offices à caractère régional ont été placés sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Ils ont la charge de la gestion des grands périmètres irrigués : Mitidja, Vallée du Cheliff, Habra-Sig, El-Tarf et Oued R'Hir ;
- les Offices à caractère local gèrent les petits et les moyens périmètres irrigués : Béchar, Tlemcen, Saida, Boumerdès, Bouira, Béjaïa, M'sila et Tizi-Ouzou.

III-3 L'emploi agricole

L'emploi dans l'agriculture sera analysé à partir de :

- l'évolution globale de la population agricole occupée
- la part d'emplois créés par le biais du FNRDA par tranche de superficie
- de la rémunération des salariés.

III-3-1 Evolution globale de l'emploi agricole

L'emploi dans le domaine de l'agriculture a connu une lente évolution.

En 1977, sur une population de 13565 d'occupés 1786 étaient dans l'agriculture soit 16.93%. En 1998, l'emploi agricole a diminué pour atteindre 1285 représentant 14.16% de la population totale occupée.

En 2004, il était de 3207 occupés soit un taux de 15.34% de la population totale occupée (DSA de Boumerdès et ONS).

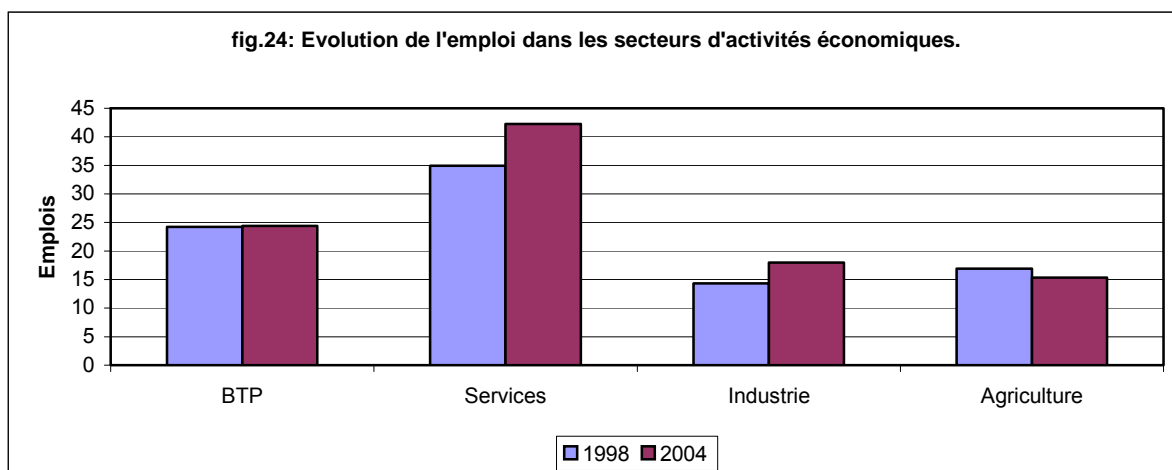
En effet, le soutien de développement d'emplois dans le cadre du FNRDA s'est traduit par la création d'un nombre important d'emplois dans toute la Daïra au cumulé de la période 2000-2003.

D'après les fiches techniques des projets initialement soumis par les bénéficiaires et avalisés par la commission d'octroi des subventions, la concrétisation du programme FNRDA doit permettre de générer 908 nouveaux emplois saisonniers et permanents.

Nous relevons que les exploitations de moins de 10 ha génèrent plus de 93% de l'ensemble des nouveaux emplois .

III-3-2 Les salaires dans l'agriculture

Les bas salaires et les nombreuses contraintes auxquelles est confronté notre territoire d'étude ont entraîné le désintéressement d'une grande partie de la population travaillant dans le secteur agricole au profit d'autres secteurs rémunérateurs et, par ailleurs, stabilisateurs de l'emploi (Industrie, BTP et fonction publique).



Ce phénomène intersectoriel a fait perdre 1.58% d'effectifs à l'agriculture entre 1998 et 2004.

la répartition pour l'année 1998 est la suivante (fig.24) :

- BTP 24.22 %,
- Administration, commerce, transport et autre 34.90%,
- Industrie 14.35%,
- Agriculture 16.93%.

Par contre celle de l'année se présente comme suit :

- BTP 24.42 %,
- Administration, commerce, transport et autre 42.28%,
- Industrie 17.96%,
- Agriculture 15.35%.

Ainsi, les disparités dans les rémunérations entre les secteurs ont joué un rôle important dans la défection des travailleurs. Cette situation a, entre autre, perturbé le renouvellement de la force de travail du secteur. En 1995, 50% d'occupés dans l'agriculture se situait dans la tranche d'âge de 25 à 49 ans. (DSA de Boumerdès).

Cette situation est aussi plus aggravée par le faible niveau d'encadrement. En effet, 94% de la population occupée agricole, étaient sans qualification et les cadres du secteur étaient rarement en relation avec la production. C'est dans ce cas précis que se pose alors la question du renouvellement et de la formation de la population active agricole.

III-4 Niveau d'équipement des exploitations :

L'agriculture post indépendance s'est caractérisée par des systèmes de production intensifs et parfois spéculatifs entraînant une mécanisation importante des procédés de production.

L'évolution enregistrée dans la mécanisation apparaît à partir de deux éléments significatifs : le tracteur et la moissonneuse batteuse (tableau n°33).

Tableau n°33 : Evolution du parc matériel agricole dans la Daïra des Issers

Unités	Fin 2002	fin 2003	Fin 2004
Tracteurs Pneumatique	130	130	96
Tracteurs à chenille	80	80	74
Moissonneuses Batteuse	7	7	7
Pompes et Moto pompes	/	/	88

Source : DSA de Boumerdes

Les investissements en équipements d'exploitations sont importants chez les agriculteurs. Entre 2002 et 2003, le parc de traction dans notre zone d'étude n'a pas évolué, il comptait en tout 210 tracteurs ce qui fait un tracteur pour 78 hectares.

En 2004, le nombre de tracteur de ce parc a régressé (170 tracteurs soit 1 tracteur/ 96 hectares) en parallèle, nous assistons à une acquisition de 88 nouvelles pompes et moto pompes destinées à extraire de l'eau des différents ouvrages de captages.

En dépit de cette régression notable, le parc de traction dans notre territoire d'étude reste considérable.

Ainsi, la faible reconstitution du parc de traction pourrait s'expliquer par un niveau de saturation de la productivité et probablement par une faible évolution des techniques culturales. Notant, également, que le nombre des moissonneuses batteuses durant la période 2002-2004 n'a pas évolué (tableau ci-après).

Tableau n°34 : Evolution du nombre d'hectares par tracteur et par moissonneuse batteuse.

Année	Hectares par Tracteur	hectares par moissonneuse
2002	78	2334
2003	78	2334
2004	96	2334

Source : Elaboré par M.Bentchakal à partir des données de la DSA

III-5 L'agriculture :

III-5-1 L'occupation du sol :

Afin d'obtenir une idée sur les éventuels changements qui ont lieu dans les systèmes de cultures au sein de la Daïra des Issers, nous nous proposons de détailler certains plans de cultures des neufs campagnes agricoles : 90-91 / 91-92 / 93-94 / et 98-99 / 99-00 / 00-01 / 01-02 / 02-03 / 03-04.

Le tableau suivant permet d'observer la répartition générale actuelle des terres dans communes de la Daïra des Issers.

Tableau n°35 : Répartition générale des terres dans la Daïra des Issers. Campagne : 2003-2004.

Communes	S A U	Pacage et parcours	Terres improductives des exploitations	S A T	Superficie forestière	Total
Issers	4214	396	1691	6301	861	7162
Chabet	3556	717	1680	5953	0	5953
Si Mustapha	2136	75	0	2211	0	2211
Timezrit	1053	242	575	1870	1550	3420
Total	10959	1430	3946	16335	2411	18746

Source : DSA de Boumerdès

La Daïra des Issers compte une superficie de 18746 ha dont 87.14% de surface agricole totale et 12.86% de forêts. La surface agricole utile représente 67.06% de la surface agricole totale, le reste est divisé entre les parcours 8.75% et les terres improductives 24.14%.

Les nombreuses subventions allouées à l'agriculture et les différentes réformes initiées et mises en œuvre depuis l'indépendance n'ont pas conduit le secteur aux résultats escomptés.

L'état a donc décidé de mettre en œuvre un programme d'appui à la relance de l'ensemble de l'économie locale et un autre d'appui à la seule agriculture. Ce programme sera susceptible ainsi de relancer le processus qui s'intégrera dans le cadre du développement durable. Il consiste à accroître les investissements publics et à soutenir certains opérateurs privés (agriculteurs, jeunes investisseurs) qui, dans notre Daïra, se répartissent de la façon suivante (tableau n°36) :

Tableau n°36 : Répartition des exploitants dans la Daïra des Issers au 31-10-2005.

Communes	Exploitants agricoles	
	Agriculteurs	Dont éleveurs
Issers	1141	326
Chabet	1129	216
Si Mustapha	192	25
Timezrit	435	560
Total	2897	1127

Source : DSA de Boumerdès

Notre objectif premier consiste à dégager une typologie des systèmes de production au niveau des communes et à évaluer leurs développements après les différentes réformes mises en oeuvre dans le secteur après l'année 2000.

A titre de comparaison, présentons la situation avant cette date.

III-5-2 Système de culture entre 1990 et 2000 :

Les tableaux suivants permettent d'observer le système de culture et la superficie réservée pour chaque culture avant la nouvelle politique agricole initiée en l'an 2000, et ce, pour les campagnes :90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-2000.

Tableau n°37 : Répartition des superficies par cultures dans la commune des Issers : Campagnes : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-2000.

Spéculations	Campagne 1990-1991		Campagne 1991-1992		Campagne 1993-1994		Campagne 1998-1999		Campagne 1999-2000	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	553	14,28	605	15,69	1009	26,76	950	26,15	911	23,27
Fourrage	508	13,12	590	15,3	99	2,63	485	13,35	523	13,36
Légume sec	194	5	190	4,93	162	4,3	93	2,56	65	1,66
T.N.E	1255	32,4	1385	35,92	1270	33,68	1528	42,06	1499	38,29
C.maraîchère	1378,2	35,6	1362,04	35,32	1437,68	38,13	1124,12	30,95	1459	37,26
Plasticulture	/	/	/	/	/	/	15,56	0,43	34,4	0,88
Culture indu	8	0,22	11	0,28	34	0,9	19	0,52	4	0,1
T.N.I	1386,2	35,82	1373,04	35,6	1471,68	39,03	1158,68	31,9	1497,4	38,24
Vigne	323,5	8,35	325,5	8,44	321,5	8,52	288	7,93	289	7,38
Agrume	120	3,1	104	2,7	108,5	2,88	105,75	2,91	104	2,66
Fruiter divers	405,2	10,5	285,95	7,41	236,95	6,28	197	5,42	197	5,03
Olivier	299,25	7,72	300,75	7,8	279,75	7,42	275	7,57	249	6,36
Figuier	84	2,16	82	2,13	82,5	2,19	80	2,2	80	2,04
Plantation	1231,95	31,78	1098,2	28,48	1029,2	27,29	945,75	26,04	919	23,47
T.C	3873,15	100	3856,24	100	3770,88	100	3632,43	100	3915,4	100
Jachère	243,26		342,95		361,41		568		329	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

Pour la commune des Issers, les T.N.E et les T.N.I occupent approximativement la même superficie soit 36.47% et 36.12% en moyenne de la superficie totale, tandis que les plantations occupent 27.41% en moyenne de la superficie totale, et ce, pour les cinq campagnes agricoles.

Ce taux élevé des TNE et TNI s'explique par les potentialités agricoles appréciables (topographie plane sur une bonne partie du territoire communal).

Le tableau n°37, reflète un léger changement dans les superficies des cultures au cours des différentes campagnes. Ceci est en rapport direct avec la pluviométrie et les possibilités de

mobilisation des ressources hydrauliques pour l'irrigation, surtout si l'on admet qu'au cours de ces années, la subvention à l'intensification agricole était faible est parfois inexistante dans le cadre du développement local.

Tableau n°38 : Répartition des superficies par cultures dans la Commune de Chabet El Aneur. Campagnes : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-2000

Spécifications	Campagne 1990-1991		Campagne 1991-1992		Campagne 1993-1994		Campagne 1998-1999		Campagne 1999-2000	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	615.25	16.93	718	20.21	880	25.96	900	25.35	910	25.87
Fourrage	379.22	10.44	380	10.70	145	4.28	182	5.13	206	5.86
Légume sec	96	2.64	100	2.82	172	5.07	100	2.82	40	1.14
T.N.E	1090.47	30.01	1198	33.73	1197	35.31	1182	33.3	1156	32.87
C.maraîchère	438.74	12.08	290	8.17	303.97	8.97	353	9.94	356	10.12
Plasticulture	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	438.74	12.08	290	8.17	303.97	8.97	353	9.94	356	10.12
Vigne	122.25	3.36	111025	3.13	101.25	2.99	80	2.25	80	2.27
Agrume	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fruiter divers	272	7.49	245	6.90	243	7.17	229	6.45	225	6.40
Olivier	1527.25	42.04	1525	42.94	1525.75	45.02	1526	42.99	1520	43.22
Figuier	182.25	5.02	182.25	5.13	18.25	0.54	180	5.07	180	5.12
Plantation	2103.75	57.91	2063.5	58.1	1888.25	55.72	2015	56.76	2005	57.01
T.C	3632.96	100.	3551.5	100	3389.22	100	3550	100	3517	100
Jachère									36	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

Dans la commune de Chabet El Aneur, les plantations occupent la première place en terme de superficie, avec 57.1% en moyenne de la superficie totale, et ce, dans les cinq campagnes agricoles. Les terres nues *extensives* représentent 33.04% en moyenne de la superficie totale, par contre, les terres nues *intensives* ne détiennent que 9.84%.

Cette orientation des SAU est due à la nature topographique de la commune plus favorable pour les cultures arboricoles. En raison des quantités d'eau considérables que nécessitent les cultures intensives, la part de superficie qui leur aient réservée est faible.

Tableau n°39 : Répartition des superficies par cultures dans la Commune de Timezrit Campagnes : 90-91 / 91-92 / 93-94 / 98-99 / 99-2000.

Spécifications	Campagne 1990-1991		Campagne 1991-1992		Campagne 1993-1994		Campagne 1998-1999		Campagne 1999-2000	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	73	7.28	73	7.27	73	6.99	90	8.80	91	9.05
Fourrage	78	7.78	83	8.26	83	7.95	55	5.37	56	5.57
Légume sec	72	7.18	72	7.17	72	6.89	90	8.80	65	6.46
T.N.E	223	22.24	228	22.7	228	21.83	235	22.97	212	21.08
C.maraîchère	181	18.05	178	17.72	218	20.87	191	18.67	197	19.58
Plasticulture	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	181	18.05	178	17.72	218	20.87	191	18.67	197	19.58
Vigne	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Agrume	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Fruiter divers	74	7.38	74	7.37	74	7.08	73	7.14	73	7.26
Olivier	404	40.30	404	40.22	404	38.68	404	39.49	404	40.16
Figuier	120.50	12.02	120.50	11.99	120.50	11.54	120	11.73	120	11.92
Plantation	598.5	59.4	598.5	59.54	598.50	57.5	597	58.36	597	59.34
T.C	1002.5	100	1004.5	100	1044.50	100	1023	100	1006	100
Jachère	42	/	22	/	/	/	/	/	/	/

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

Ce tableau montre que les plantations ont toujours été prédominantes en terme de superficie depuis la campagne de 1990-1991 jusqu'à 1999-2000, soit 58.79%, en moyenne de la superficie totale répartie entre vigne de table, agrume, figuier, olivier et autres arbres fruitiers. Cette grande part est le résultat des conditions physiques (montagne) favorables à l'extension de ces cultures ; Suivie par les terres nues *extensives* soit 22.16% en moyenne de la superficie totale répartie entre les céréales, les plantes fourragères, et les légumes secs. Enfin les terres nues *intensives* avec 18.98% en moyenne de la superficie totale.

Tableau n°40 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Si Mustapha. Campagne : 99-2000.

Spécifications	Campagne 1999-2000	
	Surface	%
Céréale	1072	54.76
Fourrage	248	12.67
Légume sec	05	0.25
T.N.E	1325	67.68
C.maraîchère	238.34	12.18
Plasticulture	3.32	0.17
Culture indu	6	0.31
T.N.I	247.66	12.66
Vigne	75	3.83
Agrume	91	4.65
Fruitier divers	50	2.55
Olivier	168	8.58
Figuier	01	0.05
Plantation	385	19.66
T.C	1957.66	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

Pour la commune de Si Mustapha, nous n'avons pu obtenir que les données de 1999/2000. Les cultures *extensives* dans cette commune, occupent la première place en terme de superficie soit 67.68% de la superficie totale suivie par les diverses plantations avec 19.66% et enfin les cultures *intensives* avec 12.66%.

A partir des quatre tableaux précédents, nous pourrions observer la répartition des systèmes de production et la superficie réservée pour chaque culture, et ce, pour les campagnes agricoles sus-indiquées. Nous remarquons que les cultures pérennes sont dominantes en terme de superficie, soit 40.74% de la superficie agricole totale de la Daïra des Issers, répartie entre vigne de table, agrumes, oliviers, figuiers et autres arbres fruitiers suivie par les cultures *extensives* (39.85%) et enfin les cultures *intensives* .

l'analyse de ces tableaux nous révèle que les systèmes de culture en générale durant les cinq campagnes agricoles restent approximativement inchangés.

Une comparaison entre les campagnes agricoles montre une diminution assez importante de vignoble dans les communes des Issers et Chabet El Aneur .

En effet, en 1990, la vigne occupait 323.50 ha dans la commune des Issers et 122.25 ha dans la commune de Chabet El Aneur. Neuf ans plus tard, le vignoble n'occupe, respectivement, que 122.25 ha et 80 ha dans les deux communes. Cette sensible régression est due à l'arrachage de la vieille vigne et son remplacement par la céréaliculture. Ceci, explique l'évolution progressive des superficies de la céréaliculture. Cette dernière occupe des superficies très importantes, en particulier, dans la commune des Issers où la superficie des céréales est passée de 553 ha en 1990-1991 à 911 ha en 1999-2000 .

D'une manière générale, nous assistons à un décalage entre la disponibilité en sol et les possibilités offertes à l'intensification. Cette situation est due aux échecs des différentes

Tentatives de développement de l'agriculture entreprises dans le cadre du développement local jusqu'à l'année 2000. Les exploitations et les exploitants se sont retrouvés, au cours de cette période, livrés à eux-mêmes sans aucun soutien financier ou encadrement fiable capable de faire redémarrer le secteur.

Cette situation laisse apparaître l'ampleur de l'effort à fournir dans notre zone d'étude en matière de changement de l'occupation du sol et de l'importance de l'investissement à consentir pour une meilleure prise en charge du domaine.

Dans ce qui suit nous présenterons la situation des SAU après la mise en œuvre du FNRDA, et nous tenterons de noter, sur un certain nombre de campagnes agricoles, les éventuelles mutations dans l'occupation du sol.

III-5-3 système de culture entre 2000-2004 :

Dans le but d'accompagner le développement de l'agriculture, l'état a mis en place en l'an 2000 un dispositif de soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles.

Les actions de relance retenues s'articulent autour du programme lié à :

- l'intensification des productions agricoles.
- la reconversion des systèmes de production pour mieux prendre en charge le problème de la sécheresse.

Afin de s'assurer, réellement, si ce programme est mis en place, nous vérifierons en premier lieu les éventuels changements dans les systèmes de cultures et les superficies correspondantes au cours des campagnes 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004

Tableau n°41: Répartition des superficies par cultures dans la commune des Issers. Campagnes : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.

Spécifications	Campagne2000-2001		Campagne2001-2002		Campagne2002-2003		Campagne2003-2004	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	1227	31.15	1564	37.3	1480	36.55	1560	35.92
Fourrage	607	15.41	307	7.31	340	8.40	100	2.30
Légume sec	36	0.91	39	0.93	30	0.74	50	1.15
T.N.E	1870	47.47	1910	45.54	1850	45.69	1710	39.37
C.maraîchère	1088	27.62	1182	28.13	1011	24.97	1300	29.93
Plasticulture	49.62	1.26	39.40	0.94	12.4	0.31	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	1137.62	28.88	1221.4	29.07	1023.4	25.28	1300	29.93
Vigne	287	7.33	364	8.66	365	9.01	370	8.52
Agrume	117	2.97	141	3.36	147	3.63	142	3.27
Fruitier divers	197	5	230	5.47	335	8.27	488	11.24
Olivier	249	6.32	254	5.97	248	6.12	252	5.80
Figuier	80	2.03	81	1.93	81	2	81	1.87
Plantation	932	23.65	1070	25.39	1176	29.03	1333	30.70
T.C	3939.62	100	4201.4	100	4049.4	100	4343	100
Jachère	321		49		285		13	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

**Tableau n°42 : Répartition des superficies par cultures dans la Commune de Chabet El Ameur
Campagnes : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.**

Spécifications	Compagne2000-2001		Compagne2001-2002		Compagne2002-2003		Compagne2003-2004	
	Surface	%	surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	1140	32.23	1210	34.40	1105	30.88	900	25.60
Fourrage	111	3.14	89	2.53	140	3.91	114	3.24
Légume sec	50	1.41	30	0.86	30	0.84	100	2.85
T.N.E	1301	36.78	1329	37.79	1275	35.63	1114	31.69
C.maraichère	231	6.53	150	4.26	239	6.68	300	8.53
Plasticulture	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	231	6.53	150	4.26	239	6.68	300	8.53
Vigne	76	2.15	89	2.53	95	2.66	80	2.28
Agrume	/	/	/	/	/	/	/	/
Fruiter divers	225	6.36	237	6.74	245	6.85	296	8.42
Olivier	1524	43.09	1531	43.53	1543	43.12	1544	43.93
Figuier	180	5.09	181	5.15	181	5.06	181	5.15
Plantation	2005	56.69	2038	57.95	2064	57.69	2101	59.78
T.C	3537	100	3517	100	3578	100	3515	100
Jachère	12		29		27		41	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

**Tableau n°43 : Répartition des superficies par cultures dans la Commune de Timezrit
Campagnes : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.**

Spécifications	Campagne2000-2001		Campagne2001-2002		Campagne2002-2003		Campagne2003-2004	
	Surface	%	Surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	108	11.42	100	9.76	90	9.05	75	7.39
Fourrage	70	7.40	43	4.19	40	4.02	80	7.88
Légume sec	50	5.29	60	5.85	30	3.02	55	5.42
T.N.E	228	24.11	2003	19.80	160	16.1	210	20.69
C.maraichère	167	17.65	223	21.76	231	23.24	192	18.92
Plasticulture	/	/	/	/	/	/	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	167	17.65	223	21.76	231	23.24	192	18.92
Vigne	/	/	/	/	/	/	/	/
Agrume	/	/	/	/	/	/	/	/
Fruiter diver	27	2.85	75	7.32	77	7.75	85	8.37
Olivier	404	42.71	404	39.41	406	40.85	406	40
Figuier	120	12.68	120	11.71	120	12.07	122	12.02
Plantation	551	58.24	599	58.44	603	60.66	613	60.39
T.C	946	100	1025	100	994	100	1015	100
Jachère	106		26		58.5		38	

Source : : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

**Tableau n°44 : Répartition des superficies par cultures dans la commune de Si-Mustapha
Campagnes : 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004.**

Spécifications	Campagne2000-2001		Campagne2001-2002		Campagne2002-2003		Campagne2003-2004	
	Surface	%	surface	%	Surface	%	Surface	%
Céréale	1100	56.18	1157	55.05	1017	47.46	1030	46.54
Fourrage	280	14.30	310	14.75	400	18.67	400	18.07
Légume sec	/	/	/	/	/	/	05	0.22
T.N.E	1380	70.48	1467	69.8	1417	66.13	1435	64.83
C.maraîchère	200	10.21	240	11.42	303	14.14	274	12.38
Plasticulture	/	/	3.76	0.18	05	0.23	/	/
Culture indu	/	/	/	/	/	/	/	/
T.N.I	200	10.21	243.76	11.6	308	14.37	274	12.38
Vigne	81	4.14	89	4.23	92	4.29	80	3.62
Agrume	89	4.55	92	4.38	108	5.04	108	4.88
Fruitiier diver	40	2.04	42	2	51	2.38	148	6.69
Olivier	167	8.53	167	7.94	167	7.79	167	7.55
Figuier	01	0.05	01	0.05	/	/	01	0.05
Plantation	378	19.31	391	18.6	418	19.5	504	22.79
T.C	1958	100	2101.76	100	2142	100	2213	100
Jachère	96		41		01		31	

Source : : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA

Toutes ces campagnes sont marquées par des superficies de cultures différentes par rapport aux campagnes précédentes.

Ces quatre tableaux reflètent une augmentation dans les superficies des cultures extensives par rapport aux années précédentes (42.35% contre 39.85%), une faible régression des superficies de cultures intensives (16.46% contre 19.41%) et une faible augmentation de superficies de plantations (41.19% contre 40.74%),

Relevant que, c'est au cours de cette période, que la mise en œuvre du plan de développement de l'agriculture, lancé en l'an 2000, a connue une avancée notable dans son exécution. A titre d'exemple, l'Etat a débloqué jusqu'au 31-10-2005, une somme de 165 815 592 DA et en a fait bénéficié 450 exploitants (subdivision des Issers)

Nous considérons, donc, que ce sont ces subventions allouées à l'intensification des cultures extensives (céréalières), aux plantations et aux soutiens aux nouvelles méthodes d'irrigation, qui sont à l'origine de ces gains en superficies de cultures (tableaux ci-dessus).

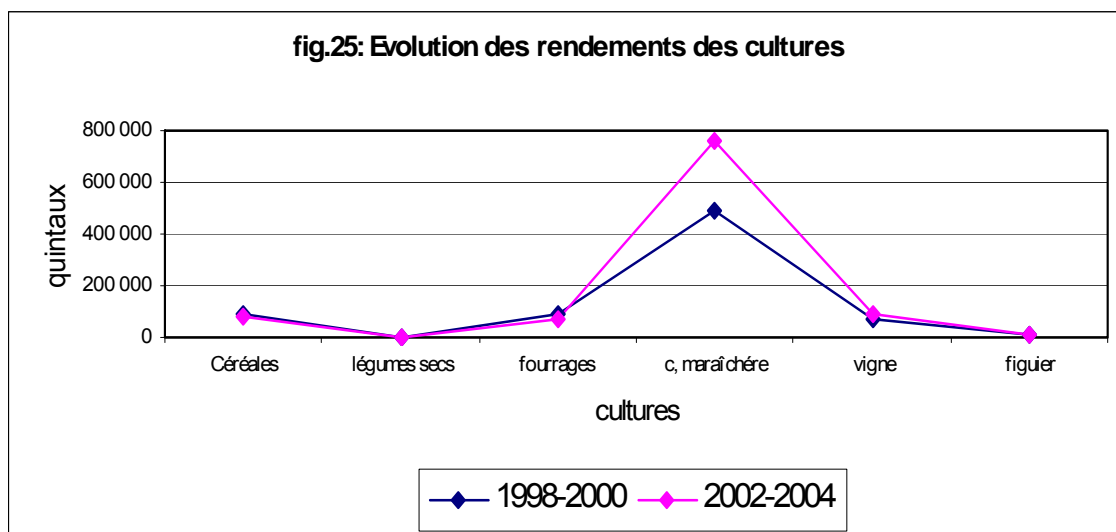
En matière d'accroissement de la production et mis à part les cultures maraîchères qui ont connu une nette amélioration, les rendements des autres cultures n'ont pas connu une augmentation significative (tableau n°43)

Il en ressort, qu'en matière d'accroissement, nous ne pouvons évaluer ce nouveau programme, mais peut être apprécié en terme de niveau de réalisation des programmes d'intensification céréalière, de nouvelles plantations et de modernisation des exploitations par l'investissement (fig.25).

Tableau n°45 : Evolution en quintaux de la production végétale locale.

Cultures	1998-2000	2002-2004
Céréales	90 024	79 430
légumes secs	3621	3880
fourrages	91 192	72150
Cultures maraîchère	488 756	758 001
vignes	71 729	85 065
figuiers	7713	9614

Source :Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA



III-5-4 La production animale

Les terres relevant de la Daïra des Issers sont à vocation agricole. Dans cette espace, la production animale est très favorable. Nous y retrouvons l'élevage des ovins, des bovins à côté de l'apiculture et de l'aviculture. Le FNRDA encourage cette production. Il a réservé une masse d'investissement importante aux filières avicoles et apicoles ainsi qu'à la production laitière. Nous analyserons cette partie, campagne par campagne, et nous essayerons de retenir les mêmes campagnes disponibles : 1996-1997 / 1997-1998 / 2000-2001 / 2001-2002 / 2002-2003 / 2003-2004 / 2004-2005.

III-5-4-1 L'élevage ovin :

L'élevage ovin consiste à l'élevage de Brebis, Béliers, antenais, et agneaux. La lecture du tableau n°46, nous révèle que cet élevage est le plus dominant par rapport aux autres. La production par tête était importante durant les campagnes de 1996-1997 et de 1997-1998 avec, respectivement, 4372 têtes et 6219 têtes. Cette évolution n'a pas cessé d'augmenter au cours des campagnes suivantes pour atteindre 7045 têtes en l'an 2005.

Dans la campagne de 1997/98, La commune de Chabet El Aneur compte le plus grand nombre de têtes avec 42.93%, suivie par la commune des Issers avec 19.70%, la commune de Si-Mustapha avec 28.70% et enfin la commune de Timezrit avec 8.66%.

A partir de l'année 2000, c'est la commune des Issers qui prend la première place avec 4260 têtes, soit 53.02%, suivie par la commune de Chabet El Aneur avec 28.06%, Si Mustapha 13.07% et enfin la commune de Timezrit avec 5.85 %.

Tableau n°46 : L'élevage ovins dans la Daïra des Issers . Campagnes : 96-97 / 97-98 / 00-01 / 01-02 / 02-03 / 03-04 / 04-05.

	96-97	97-98	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Issers	1184	1225	4260	7568	3495	2775	2825
Chabet	2490	2670	2255	Inconnu	2305	1148	2245
Si- Mustapha	/	1785	1050	Inconnu	1010	882	1055
Timezrit	698	539	470	Inconnu	1165	950	920
Total Daira	4372	6219	8035	7568	7975	6855	7045

Source : DSA de Boumerdès

III-5-4-2 L'élevage bovin :

Le FNRDA encourage la production laitière bovine en subventionnant les appareils de traite et de conservation de lait mais, seulement, deux exploitants de cette filière qui en ont bénéficié. L'élevage bovin compte l'élevage de vaches laitières, génisses, taureaux, taurillons, et veaux. Cet élevage a connu une progression, à partir de l'année 2000, et ce, en raison de l'augmentation de la superficie fourragère ; il est passé de 1047 têtes entre 1996/97 à 2188 têtes en 2001.

La production a commencé à régresser à partir de l'année 2003/2004 pour arriver à 1815 têtes en 2004/2005, ceci est dû au doublement des prix d'aliments et par conséquent, la production d'élevage se retrouve diminuée.

Cet élevage, nous le rencontrons concentré dans la commune des Issers. Il représente 54.44% du totale de l'élevage en 2004/2005. La commune de Chabet El Aneur représente 24.24%. La commune de Si Mustapha 11.73% et enfin celle de Timezrit avec 9.59%.

Tableau n°47: L'élevage bovins dans la Daïra des Issers. Campagnes: 96-97/97-98/00-01/01-02/02-03/03-04/04-05

communes	96-97	97-98	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Issers	426	386	1275	2128	1160	844	988
Chabet	527	544	638	Inconnu	600	460	440
Si-Mustapha	/	174	262	Inconnu	204	267	213
Timezrit	95	107	13	Inconnu	262	171	174
Tot Daïra	1047	1211	2188	2128	2226	1742	1815

Source : DSA de Boumerdès

III-5-4-3 L'élevage caprin :

Il consiste à l'élevage des chèvres, Boucs, chevreaux et chevrettes.

En raison de l'absence du produit de cet élevage dans le régime alimentaire de la population ; l'élevage caprin se trouve relégué à la dernière place.

Durant les campagnes agricoles de 1996/97 et de 1997/98, l'effectif était très réduit (tableau n°48).

Dans la nouvelle stratégie de développement de l'agriculture, des subventions ont été allouées aux éleveurs de caprins. De ce fait, l'élevage caprin a commencé à progresser à partir de l'année 2000, date de lancement du programme de développement (F.N.R.D.A), pour arriver à 146 têtes contre 43 têtes en 1996/97. Malgré cette légère augmentation d'effectifs, la production reste limitée.

Tableau n°48 : L'élevage caprin dans la Daïra des Issers . Campagnes : 96-97 / 97-98 / 00-01/01-02/02-03/03-04/04-05

Campagnes	96-97	97-98	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Issers	43	38	146	Inconnu	140	101	82
Chabet	38	38	130	Inconnu	80	77	58
S-M	/	92	/	Inconnu	85	69	53
Timezrit	/	85	360	Inconnu	170	116	84
Total Daïra	136	253	636	538	475	383	277

Source : DSA de Boumerdès

III-5-4-4 L'aviculture :

Dans le programme, les aviculteurs devraient bénéficier de la subvention pour l'équipement de leurs poulaillers en climatisation et autres équipements. Seulement, Dans la Daïra, deux aviculteurs a bénéficié de ces subventions.

Le tableau n°49, montre qu'au cours de ces années (1996-2004) la production a connue une relative amélioration mais, malgré cette augmentation, L'effectif mis en place dans les structures existantes est très faible par rapport aux potentialités.

Tableau n°49: La Poule pondeuse dans la Daïra des Issers. Campagnes: 96-97/97-98/01-02/02-03/03-04/

communes	96-97	97-98	01-02	02-03	03-04
Issers	20700	14400	24200	24200	24200
Chabet	4800	6800	7200	8400	8400
Si-Mustapha	/	/	/	/	/
Timezrit	/	/	/	/	800
Tot Daïra	25500	21200	31400	32600	33400

Source : DSA de Boumerdès

L'élevage du poulet de chair est toujours dominant, il passe de 398 000 sujets en 1996/97 à 325 120 sujets en 1997/98 . Cet effectif a chuté en 2003/04 pour arriver à 78770 sujets. Il est a signaler que l'élevage de volailles se trouve localisé dans sa majorité dans les communes des Issers et de Chabet El Aneur.(Tableau n°50)

Tableau n°50: Poulet de chaire dans la Daïra des Issers. Campagnes: 96-97/97-98/01-02/ 02-03 / 03-04.

communes	96-97	97-98	01-02	02-03	03-04
Issers	20600	166720	42000	21050	37200
Chabet	192000	158400	33800	1600	31300
Si-Mustapha	/	/	/	/	5400
Timezrit	/	/	/	1650	4870
Tot Daïra	398000	325400	75800	22650	78770

Source : DSA de Boumerdès

III-5-4-5 L'apiculture

La topographie et le climat de la Daïra des Issers sont très favorables à l'élevage d'abeilles. Il se concentre dans les montagnes et les piedmonts. L'apiculture est subventionnée en matière d'achat de ruches vides ou pleines, Celles-ci a connu, ses dernières années, un bouleversement dans leur développement, et ce, en dépit

de l'importance accordée, par les autorités, à cette élevage. Le nombre de colonies est très variables d'une année à une autre, tantôt le nombre de colonies mises en production augmente, tantôt il diminue.

Pour les campagnes 96-97 / 97-98 / 01-02 / 02-03 / 03-04, le nombre de ruches est passé, respectivement de 1701 à 2216 puis de 420 à 1730 et enfin, il chute à 1050 ruches. Cet état de fait résulte de la réduction du nombre d'abeilles à cause de la maladie de la varoïse.

Tableau n°51: L'Apiculture dans la Daïra des Issers. Campagnes: 96-97/ 97-98/ 01-02/ 02-03/03-04.

communes	96-97	97-98	01-02	02-03	03-04
Issers	1068	901	172	430	350
Chabet	444	490	120	700	440
Si-Mustapha	/	441	64	250	40
Timezrit	180	384	64	350	220
Total Daïra	1701	2216	420	1730	1050

Source : DSA de Boumerdès

III-4-5-6 La production :

La lecture du tableau n°52 montre que la production des élevages d'animaux, Dans la Daïra des Issers, varie très fortement d'une campagne à une autre. Cette variation, parfois brusque, dépend d'un certain nombre de facteurs. Nous citerons à titre d'exemple :

- l'indisponibilité d'équipements modernes pour l'élevage,
- les maladies qui attaquent les effectifs,
- le manque ou l'abondance des aliments,
- et le manque de personnels spécialisés.

Tableau n°52 : La production des élevages dans la Daïra des Issers. Campagnes : 96-97 / 97-98 / 01-02 / 02-03 / 03-04

Compagnes	Miel (KG)	Œuf .10 3	Viande blanche (KG)	Viande rouge (KG)	Lait (litre)	Laine (KG)	Peau et cuir (QT)
1996-1997	4020	3656	8350	110.65	956290	7635	145
1997-1998	56	5366.98	7434	1803.5	1305975	11500	136
2001-2002	420	2084	1730	808	2231300	8540	0
2002-2003	1730	1380.5	845	1195	2223455	8360	186
2003-2004	1050	2466.1	1728	698	2588937	13290	175.7

Source :Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DSA de Boumerdès

Conclusion :

Dans le cadre du développement local, la politique de l'Algérie en matière de développement de l'agriculture, vise à relever le déficit majeur de faire revivre et dynamiser les communes qui, de plus en plus, se vident de leur populations .

Pour relancer le développement de la Daïra, il faudrait que l'économie locale doit être dynamique et diversifiée. Une attention particulière doit être apportée au secteur de l'agriculture dont la contribution au développement local et à la sauvegarde du patrimoine naturel est fondamentale

Avant l'année 2000, le secteur agricole a énormément souffert , sa fragilité structurelle apparaît dans la faiblesse des rendements et l'inadaptation des productions au sol et au climat, en particulier, la céréaliculture.

La précarité et la faiblesse des productions agricoles n'ont pas permis l'émergence de nouvelles exploitations. De plus, les exploitations existantes, se sont vu vider de leurs personnels et de leurs matériaux de production. De nouvelles pratiques spéculatives commencent à prendre formes (location et vente des exploitations aux particuliers non qualifiés) et une crise profonde est installée dans le secteur.

Le FNRDA est, donc, présenté comme une réponse à cette crise. Le soutien au développement agricole consenti par les pouvoirs publics a permis de :

- relancer des investissements créateurs de richesses au niveau des exploitations agricoles,
- de moderniser leurs matériels de production,
- de favoriser la mise à niveau du personnel
- d'augmenter les aptitudes à accroître la production,
- et de faire face à la compétitivité.

Au terme des cinq années d'application du programme du FNRDA (2000-2005), ne nous pouvons avancer une quelconque évaluation sur l'accroissement de la production mais, nous l'apprécierons en terme de niveau de réalisation des programmes d'intensification, en particulier, céréalière, de plantations nouvelles, de modernisation des exploitations par l'investissement .

L'impact sur les surfaces réparties aux différentes cultures est très important ; il reflète le degré de réussite du programme du FNRDA, tel que :

- la reconversion des terres, notamment, l'extension des surfaces de plantations viticoles et arboricoles,
- et le développement des systèmes d'irrigation, surtout, ceux qui privilégient l'économie de d'eau.

Les performances récentes du secteur agricole peuvent être également appréciées dans le domaine de la création d'emploi. En effet, des fiches des projets existantes au 31-10-2005, il en ressort que le FNRDA doit permettre de générer 908 nouveaux emplois saisonniers et permanents.

Après avoir analysé la situation de l'activité agricole dans la Daïra des Issers, avant et après l'installation du FNRDA, nous tenterons dans le quatrième chapitre de cette étude et avec, l'aide des ressources financières accordées au différents secteurs d'activités, de situer la place qu'occupe l'agriculture dans le financement total et sa contribution au développement local . Mais, avant cela, il est bon de se souvenir et d'avoir présent à l'esprit quelques définitions du développement local ainsi que le mode d'acquisition des finances locales et les moyens de mise en œuvre initiés par l'Etat.

**Chapitre IV : Le développement local et les moyens de mise en
œuvres initiées par l'état.**

Introduction:

La dynamique locale suscitée par la localisation des projets est considéré, par l'Etat, comme indispensable. Elle permet d'utiliser au mieux, les potentialités du pays, en introduisant un niveau de planification intermédiaire entre les objectifs du plan national et les projets décidés au niveau local ; de ce fait, la Wilaya devra assurer à travers la répartition des investissements, l'exécution des programmes en veillant à leur cohérence avec les projets locaux moins importants. Cette cohérence devrait nécessiter la mise en place d'instruments capables d'assurer le développement du territoire en tenant compte de la spécificité et des potentialités du niveau local.

IV-1 Le développement local :

L'intérêt sans cesse grandissant du « développement local » ces dernières années, est le produit des bilans critiques des politiques de développement économiques et sociales à la fois dans les pays post modernes et les pays en voie de développement.

Concernant les pays modernes du Nord, les limites et les échecs des politiques de développement apparues, à partir des années soixante dix, se situent au niveau des problèmes récurrents telles que la recrudescence du chômage, la précarité de l'emploi, la délocalisation des entreprises industrielles, les inégalités sociales et les déséquilibres des politiques urbaines et territoriales.

En revanche, les échecs dans les pays du Sud ont pour origine les limites des expériences des modèles de développement, notamment, dans les années quatre vingt

Par ailleurs, l'émergence et la pertinence de la dimension du local est paradoxalement concomitante à la globalisation et la mondialisation.

L'originalité de l'approche du développement local est qu'elle se fonde sur le principe de la décentralisation du pouvoir de décision et sur la participation et l'implication collective des options économiques, sociales, technologiques et environnementales dans le but de trouver des solutions adéquates et durables aux problèmes des collectivités locales en déséquilibres.

Dans ce cadre, il n'existe pas de modèle unique et transposable du développement local. Mais il existe des formes de gouvernances qui nécessitent un "va et vient " entre le local et le global, le court et le long terme. Il faut donc savoir concilier les trois dimensions du développement local : « *l'économique, le social et l'environnement* ».

Depuis 1990, l'Algérie, dans un contexte assez particulier et exceptionnel a engagé un processus complexe de réformes structurelles dont la finalité proclamée est la mise en place d'un système d'objectivation de la sanction « *tant au plan économique que politique* ».

Il s'agissait du moins, au niveau du discours officiel, d'instaurer les mécanismes de l'économie de marché et de favoriser, en dépit d'une détérioration de la situation sécuritaire, l'ouverture politique dans la perspective d'une démocratisation de l'Etat et d'émancipation de ses institutions.

Désormais, l'Etat en se désengageant des sphères d'activités économiques et sociales dont il avait le monopole ; ne peut et ne veut plus être le seul et unique acteur de développement et de transformation de la société.

De ce fait, on assiste à l'apparition et à l'émergence de nouveaux acteurs du développement local, principalement, les entrepreneurs du secteur privé et les animateurs des associations à but non lucratif. D'où la nécessité de réexaminer et de recomposer les rapports entre ces différents acteurs, les élus et les acteurs des collectivités locales, en prenant compte la transversalité des projets appropriés et enracinés dans la vie locale. Ainsi, de nouvelles approches vont apparaître dans le traitement et la résolution des problèmes spécifiques, des populations locales. Autrement dit, l'implication et la participation concertée de tous les acteurs est une nécessité incontournable. Elle est un moyen efficace pour combattre l'attentisme, l'assistanat qui a prévalu depuis longtemps en Algérie, et aussi un moyen d'éviter les erreurs graves du passé dans la conception et la réalisation des projets de développement. Il faut donc être capable de penser globalement et agir localement parce que le local ne peut avoir de sens et de signification que dans son rapport au global.

IV-2 les instruments de programmation des investissements :

L'élaboration d'instruments considérés comme moyen de programmation des investissements (le Plan Communal de Développement (PCD), le Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE), le Fond Commun des Collectivités Locales (FCCL) et le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) : sont les moyens octroyés par l'Etat aux communes de la Daïra des Issers pour leur développement.

IV-2-1 Le Plan Communal de Développement (PCD) :

Le Plan Communal de Développement (PCD) est considéré comme un cadre d'application de la politique de l'emploi, par une redistribution des revenus en faveur des populations des communes les plus déshéritées (A. Djebbouri). Bien qu'énoncé dans le rapport du second plan quadriennal (1974-1977), la notion du Plan Communal est apparue bien avant, car une circulaire de décembre 1972, émanant de l'ex-secrétariat d'Etat au plan, envisage le plan communal ainsi :

« Le processus d'élargissement de la planification aux échelons locaux est fonction du niveau économique actuel de la commune et de sa transformation progressive en une entité économique véritable, conforme à l'objectif inscrit dans le cadre communal. C'est là un objectif à long terme pour la quasi totalité des communes du pays »

(Circulaire n°1 relative au plan communal – Secrétariat d'Etat au Plan. Déc 1972). »

Les objectifs visés à travers cette circulaire de décembre 1972 étaient, surtout, d'introduire un niveau supplémentaire de planification à travers deux notions essentielles du plan communal et dont le second plan quadriennal (1974-1977) a traduit clairement ainsi :

- *D'une part, le plan communal est avant tout un instrument de planification est d'aménagement concernant dans un premier temps, les communes les plus déshéritées du pays et dont le revenu par habitant est inférieur à la moyenne nationale, une urbanisation largement insignifiante et un secteur agricole quasi - inexistant.*
- *D'autre part, le plan communal a permis d'introduire à l'intérieur du système de planification global, un moyen d'expression du niveau local, la commune est tenue d'élaborer les projets susceptibles d'être implantés à l'intérieur de son territoire, ceci conformément aux orientations nationales (A.Djebbouri).*

IV-2-2 Le Programme de Soutien à la Relance Economique (PCD/PSRE) :

La plupart des communes d'Algérie vivent une situation caractérisée par un taux de croissance insuffisant et des conditions sociales, des populations, difficiles.

Malgré les efforts d'assainissement des entreprises publiques, la stagnation économique a induit des compressions d'effectifs et une régression sociale amplifiée par les effets du terrorisme telles que les destructions d'infrastructures, ajouté à cela, les tensions constantes et les mouvements de population qui en ont résulté. La stagnation économique a eu un impact négatif sur le revenu des ménages entraînant, de ce fait, la détérioration de leur pouvoir d'achat et de leur condition de vie. Une telle situation ouvre le champ à la pauvreté et constitue une source des plus grandes inégalités sociales.

A ce titre, le politique estime qu'il est non seulement nécessaire de concevoir et surtout d'approfondir les réformes économiques de façon pragmatique, mais aussi de mettre en œuvre une stratégie qui soit capable de déclencher le progrès et de l'entretenir durablement. Pour cela, il est impératif de prendre en compte, et d'une manière directe, la nécessité de donner aux populations les moyens de créer de la richesse et de saisir toutes les opportunités pour établir des emplois stables.

Ainsi, le gouvernement arrive à la conclusion que, sans préparation de l'espace économique, sans renforcement et sans reprise des capacités de production et sans création de pouvoir d'achat ; la mise en place de sa stratégie de relance, basée sur des réformes importantes du cadre de fonctionnement et des réformes des structures de l'économie, risque de rencontrer des limites d'application assez rapides et même d'intensifier le caractère désarticulé de notre économie sur le plan géographique et social. Il est, par conséquent, nécessaire qu'une action d'envergure soit lancée pour corriger les effets de désarticulation et préparer ainsi notre pays à une meilleure relance. Le gouvernement retient que les revenus des hydrocarbures doivent être utilisés pour assurer une reprise de la croissance.

Cette démarche n'a pas été possible plus tôt étant donné la situation financière qui prévalait et, notamment, le poids écrasant de la dette. La hausse récente du prix du pétrole, alliée à la mise en œuvre du programme de réformes nous offre une fenêtre d'opportunité exceptionnelle qu'il faut utiliser car elle permet maintenant de disposer des moyens qui doivent être rapidement mobilisés pour procéder à des interventions immédiates.

Le gouvernement a, de ce fait, décidé de mettre en œuvre un programme d'investissement d'appui à la relance. Le but de ce dernier vise à instaurer une dynamisation de l'économie nationale susceptible ainsi de relancer un processus de développement durable.

Les objectifs opérationnels que se propose de réaliser le Programme d'appui à la relance économique sont :

- la réactivation de la demande, le soutien aux activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi qui se réalisent à travers une promotion de l'exploitation agricole et de l'entreprise productive notamment locale, de petite et moyenne envergure.
- la réhabilitation des infrastructures notamment celles qui peuvent permettre un redémarrage des activités économiques et la couverture des besoins nécessaires des populations en matière de développement des ressources humaines.

Cette intervention prendra largement en compte trois objectifs qualitatifs majeurs : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'équilibre et la revitalisation de l'espace.

Les caractéristiques spatiales de la pauvreté dictent l'adoption d'actions de relance fondées sur le renforcement des équipements socio-collectifs des communes les plus défavorisées.

Au niveau local, le programme proposé, situe l'action de l'Etat dans la prise en charge des préoccupations locales, à plusieurs niveaux d'intervention en termes d'amélioration qualitative, et surtout durable des conditions et du cadre de vie des citoyens. Il est un des éléments fondamentaux de soutien à la relance économique des territoires et au profit des populations. Les choix opérés ainsi que les priorités, ciblent effectivement la vie quotidienne des citoyens.

Le programme inclut la réalisation de plans communaux (PCD) destinés en majorité à encourager le développement et la répartition équilibrée des équipements et des activités sur l'ensemble du territoire, en valorisant les atouts locaux et en réduisant les contraintes.

Les projets liés à la maîtrise de l'espace (chemins de wilayas et communaux) de l'eau (AEP, assainissement) et de l'environnement, ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de communication favorisent, également, la stabilisation ou le retour des populations, notamment, dans les zones touchées par le terrorisme.

Ce programme répond à des besoins concrets, exprimés en projets visant un développement durable à l'échelle des collectivités territoriales. Cet objectif ne saurait être atteint que par la rigueur d'un cadre de référence axé sur les priorités accordées aux projets pouvant être lancés rapidement, ou ayant une incidence significative et directe sur la population concernée par l'amélioration des conditions de vie, ou encore la création d'activités productrices de biens et de services et, réalisatrices d'emplois.

Il s'agit, en fin de compte, de réhabiliter des régions entières et de les développer en y assurant les moyens nécessaires pour un décollage économique ouvert sur le progrès et de permettre aux populations concernées de vivre leur espace autrement que dans l'exclusion, la marginalisation et la pauvreté. C'est ainsi que les opérations d'hydraulique, d'environnement, de télécommunications, d'emploi et d'infrastructures concernent directement les populations locales et viennent en appui à la promotion de la production.

IV-2-3 Le Fond Commun des Collectivités Locales (FCCL) :

Cette institution financière au service des Collectivités Locales est passée par plusieurs étapes qui caractérisent son évolution:

En 1964, la caisse de solidarité des départements et des communes d'Algérie (CSDCA) a été supprimée et ses fonds transférés à la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP) conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi N 64-227 du 10 août 1964.

La tutelle financière était assurée par le Ministère de l'économie Nationale et une double tutelle était exercée sur la gestion par le Ministère de l'intérieur et le Ministère de l'économie nationale

Il convient de signaler que ce mode d'organisation et de gestion a permis de faire fructifier les excédents dégagés par les collectivités locales.

En 1967, après la promulgation du code communal suivi de celui de la wilaya, la CNEP a été réadaptée dans ses structures et ses missions par la création des fonds de solidarité des communes et des Wilayas. Ces fonds accordaient des subventions (concours financiers non remboursable) en écartant les prêts et les avances, pour ne pas accroître l'endettement des collectivités locales.

En 1973, l'article 27 de la loi des finances pour l'année 1973 et le décret n° 73-134 du 9 août 1973 pris pour son application, ont procédé au transfert des attributions antérieurement dévolues à la CNEP au Ministère de l'intérieur et des Collectivités Locales par la création d'une institution dénommée services des fonds communs des collectivités locales.

Les délibérations du conseil de gestion mis en place ne pouvaient être exécutées avant d'être approuvées par le Ministre de l'intérieur qui est lui-même Président de ce conseil.

Cette structure était caractérisée par un régime juridique hybride qui relevait à la fois du statut de direction d'administration centrale et d'établissement public.

En 1986, le décret n° 86-266 du 4 novembre 1986 a érigé ce service en établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

L'instruction-cadre n° 1 du 25 janvier 1988 du Ministère de l'intérieur a décentralisé les missions du FCCL en matière d'équipement et d'investissement en allouant des dotations globales aux Wallis qui en assurent la répartition.

Les ressources du FCCL sont constituées de quota d'impôts et taxes définies par les codes fiscaux et modifiées éventuellement par les lois de finances.

IV-2-4 Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) :

Le moteur du Plan National de Développement Agricole (PNDA) est le FNRDA. La caractéristique du FNRDA réside dans le financement des exploitations agricoles existante.

Le FNRDA a été établi par la loi des finances de l'année 2000 à titre de compte budgétaire spécial (N° 302-052). Les principales sources de financement sont le budget de l'Etat et ses dépenses couvrent essentiellement les activités d'investissement agricole et rural.

Le FNRDA couvre la production agricole et alimentaire (au sens large y compris l'amont et l'aval de l'agriculture : stockage, distribution, transformation).

Le FNRDA n'a pas d'objectifs quantitatifs pour une durée précise et sa durée n'est pas limitée.

Les rubriques pour les aides exceptionnelles incorporant les subventions ciblées pour des activités opérationnelles au niveau de l'exploitation (telle que les subventions sur les intrants et les prix à la production à titre d'encouragement ou à des but de compensation).

Les bénéficiaires des activités du FNRDA peuvent être des personnes individuelles ou des entités collectives, privées et même les entreprises publiques peuvent bénéficier du FNRDA.

Le soutien financier de l'Etat à travers le FNRDA s'appuie – pour les agriculteurs qui ne disposent pas suffisamment de fonds pour réaliser leurs investissements – sur le principe de l'accès à un crédit lié aux réalisations.

Le remboursement de ce crédit lié aux réalisations sera assuré au fur et à mesure des réceptions des opérations d'investissements par le FNRDA dans la limite du montant du soutien retenu. Le remboursement par le promoteur s'effectue selon un calendrier arrêté d'un commun accord entre l'institution financière spécialisée et le bénéficiaire.

Le FNRDA soutient aussi les riches promoteurs qui désirent investir dans les projets importants comme, par exemple, la création des huileries, des chambres froides et des aires de stockage, etc..., qui exigent un autofinancement important.

Les actions soutenues par le FNRDA sont les suivantes :

- Développement de la production et de la productivité ;
- Protection et développement du patrimoine génétique végétal (pépinière production, plants arboricoles et viticoles) ;
- Développement de l'irrigation ;
- Développement de la production et de la productivité animale ;
- Valorisation des productions agricoles ;
- Valorisation et stockage des productions agricoles ;
- Produits énergétiques utilisés en agriculture.

IV-3 Les ressources propres des communes.

La loi du 7 mai 1990 relative à la Commune dans son article 146 souligne, selon une formulation identique, que la Commune est responsable de la gestion des moyens financiers qui lui est propre et qui sont constitués par:

- le produit de la fiscalité et des taxes,
- le revenu de leur patrimoine,
- les subventions,
- les emprunts.

Cette loi maintient globalement pour la collectivité un volume considérable de charges d'interventions.

Ce champ de compétences ouvert pratiquement à la plupart des domaines d'activités est révélateur de l'ampleur des incidences financières et dans la mesure, notamment, pour la commune, du fardeau qu'elle doit supporter compte tenu des moyens financiers et humains dérisoires dont elle dispose.

Moins de deux mois après sa promulgation, les premières élections pluralistes du 12 juin 1990, allaient mettre à l'épreuve ce texte fondamental et révéler rapidement les points faibles de ce schéma juridique.

L'Etat fut bien vite dépassé par les événements. Les processus financiers perdirent de leur pertinence et la gestion des Collectivités Locales subit les contrecoups de nouvelles pratiques et des manières d'agir.

IV-3-1 Prédominance des ressources fiscales :

Les ressources d'origine fiscale sont constituées de recettes d'impôts, de droits et taxes affectés en totalité ou en partie aux Collectivités Locales et à leur fonds commun. Elles représentent plus de 90% des ressources budgétaires des communes.

IV-3-1-1 Recettes affectées en totalité aux Collectivités Locales et au FCCL :

IV-3-1-1-1 La taxe sur l'activité professionnelle (TAP) :

Elle a été instituée par les dispositions de la loi des finances pour 1996 en remplacement de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale (TAIC) et de la taxe sur l'activité non commerciale (TANC) et la suppression du droit spécifique sur l'essence super, normale, le gas-oil, le pétrole ainsi que sur les lubrifiants et les produits pharmaceutiques.

La taxe sur l'activité professionnelle, due à raison du chiffre d'affaires réalisé en Algérie, est applicable, aussi bien aux contribuables exerçant une activité industrielle ou commerciale qu'à ceux exerçant une activité non commerciale.

Elle est perçue au taux de 2,55% et son produit est réparti comme suit :

- Wilaya : 0,75%,
- Commune: 1,66%,
- FCCL : 0,14%.

Elle constitue la principale ressource des collectivités locales. Il s'agit d'une taxe en cascade contestée et qu'il serait difficile de supprimer en raison du montant collecté.

IV-3-1-1-2 Le versement forfaitaire (VF) :

Il est dû par les personnes physiques et morales et les organismes établis en Algérie exerçant une activité et payant des traitements, salaires, indemnités et émoluments.

Il est calculé par application du taux de 6% sur la masse salariale et de 1% sur les pension et rentes viagères. Il y a lieu de signaler l'existence de chômeurs et de personnes actives non déclarées.

Le produit du versement forfaitaire est affecté intégralement aux Collectivités Locales et sa répartition entre les Collectivités Locales et le FCCL s'effectue selon des modalités ci-après:

- 1) 30% du produit sont localisés (versés directement dans les budgets communaux),
- 2) 70% sont centralisés au FCCL et répartis comme suit:
 - a) Commune : 60%,
 - b) Wilaya : 20%,
 - c) FCCL : 20%

IV-3-1-1-3 La taxe foncière :

C'est l'impôt communal par excellence. Cette taxe dont l'apport est actuellement insignifiant révèle la faiblesse de l'organisation administrative en générale. Les contraintes se rapportent essentiellement à l'incapacité de la maîtrise du parc immobilier et de son évolution.

IV-3-1-1-4 La taxe d'assainissement :

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est établie au profit des communes dans lesquelles fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères sur toutes les propriétés bâties, et ce, annuellement au nom des propriétaires ou des usufruitiers. Son montant est fixé comme suit:

- ❑ 375 DA par foyer situé dans une Commune de moins de 50000 habitants,
- ❑ 500 DA par foyer situé dans une Commune de plus de 50000 habitants,
- ❑ 1.000 DA par local commercial, artisanal non commercial ou assimilé, situé dans une Commune de moins de 50000 habitants,
- ❑ 1.250 DA par local commercial, artisanal, non commercial ou assimilé, situé dans une Commune de plus de 50000 habitants.

Concernant les locaux industriels, commerciaux, artisanaux ou assimilés produisant des quantités supérieures de déchets par rapport aux catégories sus-mentionnées, le montant de la taxe est déterminé par arrêté du Président d'APC, après délibération et approbation par l'autorité de tutelle, dans une fourchette de 2 500 à 50 000 DA. Le produit de cette taxe est versé intégralement aux communes.

IV-3-1-1-5 La taxe de séjour :

Elle a été réinstituée en 1996 au profit des communes classées en stations touristiques, climatiques, hydrominérales, balnéaires ou mixtes.

Cette taxe est établie sur les personnes non domiciliées dans la Commune et n'y possédant pas de résidence pour laquelle elles sont passibles de la taxe foncière.

Le tarif de cette taxe est calculé par personne et par journée; il ne peut être inférieur à 10 DA /jour ni supérieure à 20 DA sans excéder 50 DA par famille.

Cette taxe est perçue par l'intermédiaire des logeurs hôteliers et propriétaires de locaux utilisés pour le logement des curistes ou touristes. Elle est versée sous leur responsabilité aux receveurs des impôts au titre des recettes de la fiscalité locale communale.

IV-3-1-2 Recettes affectées en partie aux Collectivités Locales et au FCCL :

IV-3-1-2-1 La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Elle est applicable aux opérations de vente de travaux immobiliers et aux prestations de services autres que celles soumises aux taxes spéciales.

L'application effective de la TVA a eu lieu à partir du 1er avril 1992, avec au début quatre taux : le taux majoré, le taux normal, le taux réduit et le taux réduit spécial, pour être réduite à partir de janvier 1995 à trois taux: le taux normal de 21%, le taux réduit de 13% et le taux réduit spécial de 7%.

Le taux réduit a été relevé à 14% à partir de 1997. La loi de finances 2001 n'a retenu que deux taux : 17% et 7%.

La loi des finances complémentaire 2001, examinée lors du Conseil des Ministres du 11 juin 2001 préconise la suspension de l'application de la TVA au taux de 7% aux petits commerçants soumis au régime du forfait et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1,5 million de DA.

La répartition du produit de la taxe s'effectue, comme suit :

- Etat : 85%
- Commune: 05%
- FCCL : 10%

Il y a lieu de signaler que:

- ❖ les opérations de banques et assurances qui sont soumises désormais à la TVA étaient jusqu'au 1^{er} janvier 1995 assujetties à la taxe sur les opérations des banques et des assurances (TOBA), versé en totalité au FCCL sont non compensée par le budget de l'Etat;
- ❖ la liste des exemptions et des exonérations est très vaste et très complexe; il suffit à cet égard de se référer au code des taxes sur le chiffre d'affaires;
- ❖ la TVA au profit des Collectivités Locales qui était de 17% a été ramenée à 15 %.

IV-3-1-2-2 La taxe à l'abattage :

Elle est perçue au profit des communes à l'occasion d'abattage d'animaux: bovidés, ovidés, Caprins, équidés, camelins.

Elle est assise sur le poids de la viande des animaux abattus, à raison de 5DA le Kg et est répartie comme suit:

- Commune: 3,5 DA le Kg,
- fonds d'affectation spécial n^o302-70 dit « fonds de protection Zoo-sanitaire »:1,5DA le Kg.

IV-3-1-2-3 L'impôt sur le patrimoine :

La base d'imposition est constituée par la valeur nette de l'ensemble des biens, droits et valeurs imposables au 1er janvier de l'année considérée.

L'impôt est déterminé par application d'un barème progressif à l'ensemble du patrimoine ; barème dont le taux marginal supérieur est de 2,5% pour une base d'imposition supérieure à 50 millions de dinars.

Le produit de l'impôt sur le patrimoine est réparti à raison de :

- a) 60% pour le budget de l'Etat,
- b) 20% pour les budgets communaux,
- c) 20 % pour le compte d'affectation spéciale n° 3O2-05O intitulé Fonds National du Logement (FNL).

Les ressources patrimoniales ne représentent que 8% dans la structure des ressources des communes. La faiblesse de ces produits domaniaux est due à un certain nombre de facteurs dont, notamment, la tenue régulière du sommier de consistance par la plupart des communes.

IV-3-1-2-4 La vignette automobile :

Elle est mise à la charge de toute personne physique ou morale possédant un véhicule imposable. Elle est répartie comme suit:

- Etat : 20%,
- FCCL :80%.

Les tarifs de la vignette automobile sont fixés selon l'âge et le tonnage du véhicule, pour chaque catégorie du véhicule:

- " utilitaire et d'exploitation",
- " transport de voyageurs",
- " tourisme et véhicules aménagés" différenciés selon la puissance du véhicule.

Des exemptions existent et concernent:

- les véhicules appartenant à l'Etat et aux collectivités locales;
- les véhicules dont les propriétaires bénéficient de privilèges diplomatique ou consulaires;
- les véhicules équipés de matériel sanitaire;
- les véhicules équipés de matériel d'incendie;
- les véhicules équipés, destinés aux handicapés.

Ces recettes peuvent être résumées comme suit:

- Taxe d'Activité Professionnelle (TAP): 36,42%,
- Versement Forfaitaire (VF) : 30,21%,
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA): 22,38%,
- Taxe Foncière et d'Assainissement (TFA): 3,5%.

IV-3-2 Faiblesse des ressources patrimoniales :

Les recettes domaniales et patrimoniales se caractérisent par leur extrême faiblesse par rapport aux recettes fiscales.

Cette faiblesse s'explique en grande partie par la cession de la quasi-totalité de ce patrimoine productif de revenus dans le cadre de la loi 1981 relatives à la vente des biens de l'Etat.

La gestion du patrimoine restant se pose en termes de valorisation et de maintenance, faute de ressources affectées à leur entretien indispensable, compte tenu d'un degré de vétusté prononcé.

De plus, certaines Collectivités Locales appliquent des tarifs anormalement bas pour des biens susceptibles de leur rapporter des ressources substantielles.

Elles disposent, en effet d'un patrimoine, servant de support à des activités économiques dont elles ne bénéficient presque pas. Ce patrimoine constitue non seulement une charge pour les collectivités locales, mais fournit au citoyen une image dégradée de l'administration. Les formules préconisées par la législation en vigueur (telles que régie, concession,) pour la gestion des services publics sont insuffisamment appliquées, alors qu'elles peuvent procurer des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins primordiaux des populations.

IV-3-3 Les subventions :

D'importances inégales, on distingue les subventions émanant de l'Etat et celles octroyées par le FCCL.

Les communes bénéficient de recettes indirectes à travers les plans communaux de développement (PCD) octroyés sur le budget d'équipement. L'évolution des recettes affectées aux communes de notre site d'étude figure dans le tableau ci-après n°53 :

Tableau n°53: Evolution des recettes attribuées à la Daïra des Issers pour l'année 1990-2000 (Unité : DA. 10³)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
FCCL	4500	2800	1180	1200	13520	3400	0	0	0	0	0
PCD	12450	29400	79428	54400	6000	37750	14370	10500	28400	79165	110783
TOT	16950	32200	80608	55600	19520	41150	14370	10500	28400	79165	110783

Source : DPAT et direction des collectivités locales de Boumerdès.

De 1990 à 1995, le FCCL a accordé des concours pour un montant de 26 600 000 DA aux quatre communes de la Daïra des Issers pour leur équipement.

A partir de 1996, le FCCL n'a plus accordé de subventions d'équipement aux communes, du fait de la lourde charge de fonctionnement de la garde communale qui, à partir de cette date, commence à puiser dans le FCCL.

L'équipement des communes a été, également, assuré par les PCD qui ont consacré à cet effet 462 646 000 de DA.

Sur un total de concours définitifs (PCD) et de subventions (FCCL) reçu par les communes pour leur équipement d'un montant de 489 246 000 de DA, la part du FCCL a été de 5.44% et celle des PCD de 94.56%.

IV-3-4 L'utilisation des ressources communales :

Les principaux postes de dépenses des budgets communaux sont les dépenses de fonctionnement,

- 1) les charges de personnel (près de 70%),
- 2) l'autofinancement (10% taux minimum obligatoire réglementaire),
- 3) les 7% destinés au fonds de Wilaya pour la promotion des initiatives de la jeunesse,
- 4) les 2% versés au fonds de garantie pour garantir les impositions fiscales.

Ces quatre postes qui totalisent 89% des dépenses de fonctionnement révèlent qu'il ne reste qu'à peine 11% pour le fonctionnement des autres services (dépenses d'équipement) cela se passe de tout commentaire !

Conclusion

La réforme des finances locales, chaque fois annoncée et toujours ajournée, doit désormais se concrétiser. Même, si la situation financière actuelle est embellissante, elle sera plus difficile à réaliser que par le passé, en raison du retard accumulé.

Au demeurant, point n'est question d'ignorer que les Collectivités Locales ne sont pas seules dans la Nation ou d'occulter les grands équilibres économiques et les décisions politiques majeures qui organisent la vie du pays.

Ces équilibres et ces marques de disponibilité se situent en amont de la réforme des finances locales. Leur application et leur prise en compte donneront une chance supplémentaire à la bonne mise en oeuvre des changements à introduire.

Il est à rappeler, que nous sommes en possession d'une série de lois et d'actions pour acquérir les finances locales. Leur mise en œuvre dissipera, normalement, les déséquilibres entre les différents secteurs à l'intérieur de l'espace économique local. L'objectif est essentiellement la distribution la plus correcte des finances selon les besoins et la vocation des communes.

Le cinquième chapitre de cette étude examinera, de ce fait, l'orientation de ces ressources au sein des quatre communes de la Daïra et nous tenterons ainsi de préciser la place accordée à l'agriculture dans la construction de l'espace local.

Chapitre V : Les aides publiques au développement local.

Introduction :

C'est à travers les subventions de l'état, leur répartition et leur bonne exploitation entre les différents secteurs économiques, qu'une zone pourra croître et atteindre un certain niveau de développement.

Dans le but d'atteindre ce niveau, l'état a lancé plusieurs programmes de développement. Dans le cas de notre site d'étude, les programmes de développement local mis en œuvre sont les :

- PCD : Programmes Communaux de Développement et qui englobent :
 - PCD/N : Programme Normal ;
 - PCD/S : Programme Spécial ;
 - PCD/PSRE : Programme de Soutien à la Relance Economique lancé en l'an 2000 ;
- FCCL : Fond Commun des Collectivités Locales ;
- FNRDA: Fond National de Régulation et de Développement Agricole.

V-1 Les Programmes de Développement Local :

Dans cette partie d'étude, nous essayerons d'analyser les actions de développement dans les différents secteurs économiques, y compris celui de l'agriculture, à travers les investissements et de faire ressortir l'importance qu'accorde réellement l'état à ce secteur vital et la place qui lui convient dans une Daïra où tout les facteurs naturels sont réunis pour un bon développement.

La collecte des données chiffrées, pour effectuer cette analyse, s'est avérée très difficile vu la sensibilité qu'accorde les responsables à ce genre d'informations. Après une longue attente et une insistance sans relâche, nous les avons pu obtenir mais non sans en avoir expliqué le but et la finalité de notre travail.

A travers les données obtenues nous analyserons l'évolution des actions de développement dans les quatre communes de la Daïra des Issers. Ce travail porte aussi bien sur l'investissement (autorisations programmes) que sur les consommations.

Nous avons calculé le taux de consommation des autorisations programmes et nous avons remarqué que le taux ainsi obtenu pour des opérations clôturées n'atteignent jamais les 100%. Cette situation peut être due à une surestimation des AP d'une opération donnée ou à des retards dans les délais de réalisation.

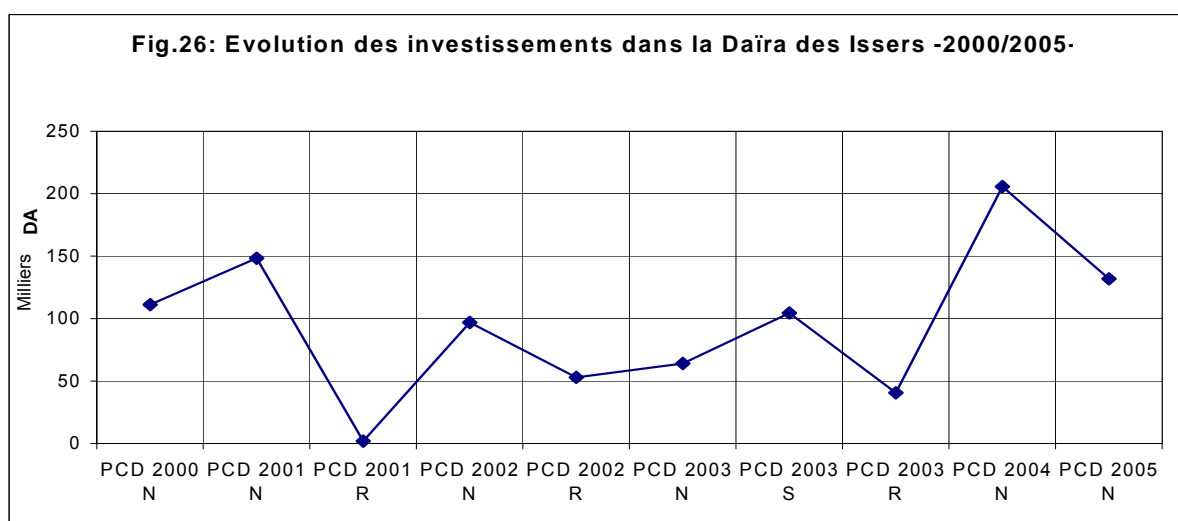
V-1-1 Le Programme Communal de Développement PCD :

L'ensemble des PCD, au six dernières années (2000-2005), est au nombre de 10 pour les quatre communes de la Daïra des Issers. Il représente une enveloppe de 986 477 000 DA et concerne 257 opérations.

Tableau n°54 : Répartition des investissements par secteur d'activité économique aux différents PCD

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infr.économiques			Infr. Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
2001 R	1	2000	2000										2000		1
2002 R	2	3500	3498	4	6900	6899	9	38550	38481		4000	4000	52950	52878	16
2003 R	4	16000	15965	6	13900	13879	5	10800	10790				40700	40634	15
2003 S				5	60100	59992	13	27851	27784	5	16500	16493	104451	104269	23
2000 N	6	29000	28589	12	50000	49945	6	12300	12272	6	19982	19977	111282	110783	30
2001 N	20	29500	29496	11	79300	79232	8	22455	22455	5	17100	17081	148355	148264	44
2002 N		7500	7597	7	70053	70046	4	14300	14300		5000	5000	96850	96843	14
2003 N	2	2400	2400	10	44240	44217	5	12100	12065	4	5280	5280	64020	43962	21
2004 N	15	40019	39864	23	127252	127207	7	15800	15770	11	22550	22365	205621	205206	56
2005 N	7	15700	15644	27	108045	107976				3	8000	7997	131745	131617	37
Total	57	145619	145053	105	559790	559393	57	154156	153917	34	98412	98193	955974	934456	257

Pour l'année 2004, l'analyse des données (tableau n°54 & figure n°26), montre une progression considérable du PCD/N. Ce programme est venu accélérer le processus de développement engagé, il représente 20.84% du total des autorisations programmes (AP), soit 56 opérations, sur un total de 257.



Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

La faible masse d'investissement (programme relance de 2001) représente 0.20% du total Des AP.

Il est à signaler que depuis l'année 2000, l'agriculture ne figure plus sur la liste des PCD, ni sur les listes des autres programmes de développement, son financement se fait directement à partir du FNRDA créé en l'an 2000 dont l'analyse nous la ferons ultérieurement. Ensuite, nous l'introduirons aux côtés des autres secteurs subventionnés afin de voir la place accordée à ce secteur dans les différentes communes des Issers.

Avant d'analyser les PCD de ces six années, voyons comment a évolué l'effort de l'Etat en faveur du développement local avant l'année 2000. Pour cela, nous avons consulté les PCD de 1990 à 1999. Les données de la répartition des investissements dans les communes, nous font constater que le secteur agricole était complètement absent au cours de ces années et ne faisaient pas partie des autres secteurs subventionnés, à l'exception des années 1992, 1995 et 1996 (tableaux n°55, 56 et 57).

Tableau n°55 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 1992

Unité : 10³ DA

secteurs	Hydraulique		Travaux publics		Infrastructures Economiques		Infrastructures Administratives		Agriculture		TOT AP	Nb Operation
	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP		
Issers	2	2500	3	8870	3	11430					22800	8
%		15,12		40,56		29,14					28,71	
Chabet	1	3000	1	6000	2	13756			1	270	23026	5
%		16,95		27,44		35,07				42,86	28,99	
Si Mustapha	2	4000	1	2000	2	1976					7976	5
%		22,6		9,14		5,04					10,04	
Timezrit	4	8200	1	5000	4	12066			1	360	25626	10
%		46,33		22,86		30,75				57,14	32,26	
TOTAL	9	17700	6	21870	11	39228			2	630	79428	28
%		22,28		27,54		49,39				0,79	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

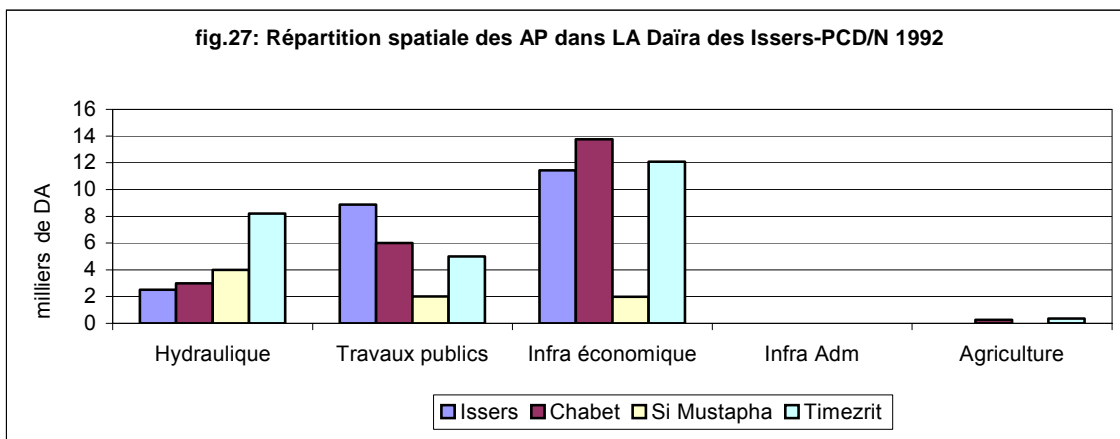
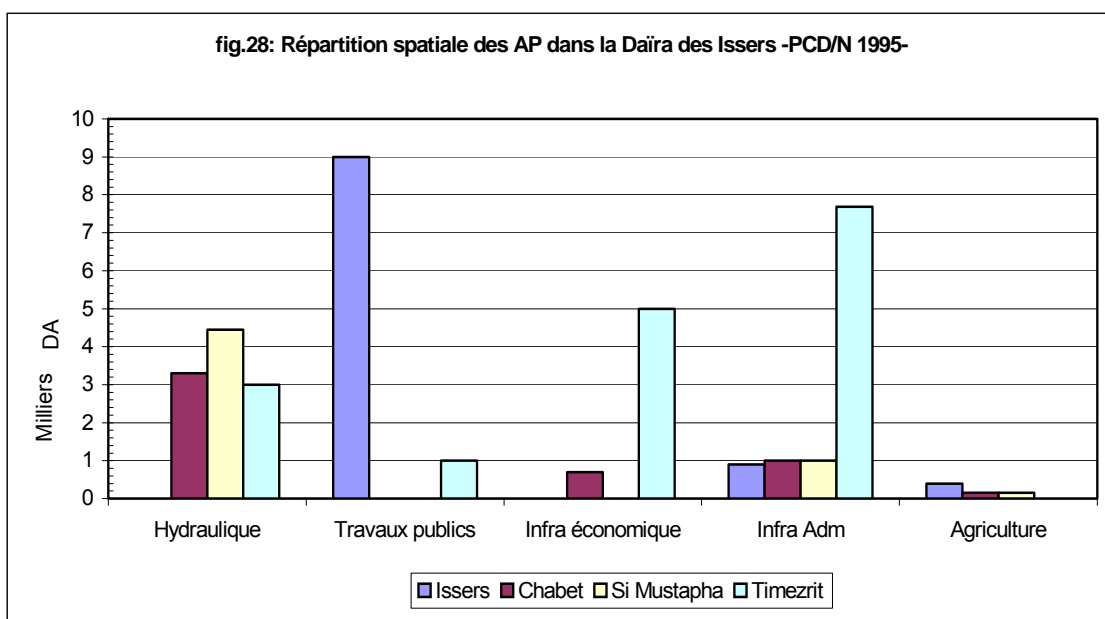


Tableau n°56 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 1995

Unité : 10³ DA

secteurs	Hydraulique		Travaux publics		Infrastructures Economiques		Infrastructures Administratives		Agriculture		TOT AP	N b O p
	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP		
Issers			1	9000			1	900	1	400	10300	3
%				90				8,51		57,14	27,3	
Chabet	2	3300			1	700	1	1000	1	150	5150	5
%		30,7				12,28		9,45		21,43	13,65	
Si Mustapha	1	4450					1	1000	1	150	5600	3
%		41,39						9,45		21,43	14,84	
Timezrit	2	3000	1	1000	1	5000	2	7680			16680	6
%		27,91		10		87,72		72,59			44021	
TOTAL	5	10750	2	10000	2	5700	5	10580		700	37730	17
%		28,49		26,5				28,04		1,86	100	



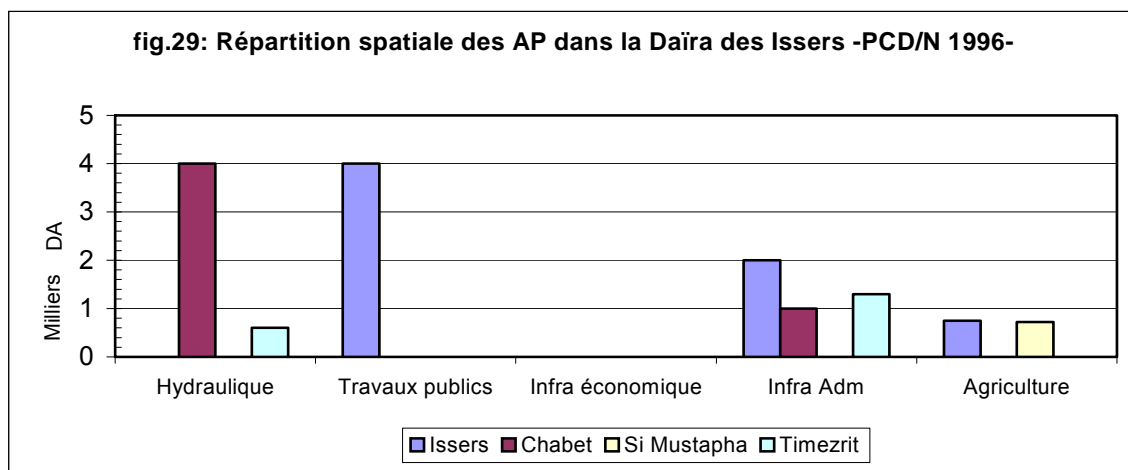
Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

Tableau n°57 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 1996

Unité : 10³ DA

secteurs	Hydraulique		Travaux publics		Infrastructures Economiques		Infrastructures Administratives		Agriculture		TOT AP	Nb Op
	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP	Nb	AP		
Issers			1	4000			1	2000	1	750	6750	
%				1000				46,51		51,02	46,97	
Chabet	1	4000					1	1000			5000	
%		86,96						23,26			34,8	
Si Mustapha									1	720	720	
%									48,98	5,01		
Timezrit	1	600					1	1300			1900	
%		13,04						30,23			13,22	
TOTAL		4600		4000				4300	1	1470	14370	
%		32,01		27,84				29,92		10,23	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes



A première vue, ces trois tableaux, montrent une régression considérable de l'effort de l'Etat pour le développement local. L'enveloppe financière qui représentait 79 428 000 DA en 1992, passe à 37 730 000 DA en 1995 puis à 14 370 000 Da en 1996 , et ce, pour toute la Daïra des Issers. C'est une très petite enveloppe pour pouvoir aspirer à un bon développement local.

1- En 1992, l'agriculture représentait une part négligeable, seulement 0.79%, des subventions totales. Les plus grandes parts étaient réservées à l'infrastructure économique (49.39%), aux travaux publics (27.54%) et à l'hydraulique (22.28%) (tableau n°55). Cette très faible masse d'investissement, qu'elle soit pour toute l'enveloppe du PCD ou pour la part de l'agriculture, est due à la crise sociale et économique de l'époque. La période d'après 1989, se caractérise par le désengagement de l'Etat en matière de subvention, en particulier dans le secteur agricole. La chute vertigineuse des prix du pétrole a provoqué un dysfonctionnement structurel de toute l'économie algérienne.

Au plan spatial, la plus grande masse d'investissement de cette année était accordée à la commune de Timezrit avec 32.26% du total AP ensuite aux communes de Chabet El Ameur (28.99%), des Issers (28.71%) et enfin à la commune de Si-Mustapha avec 10.04% du total AP (figure n°27).

2- En 1995, les subventions dans le secteur agricole étaient aussi faibles, ils représentaient, seulement, 1.86% du total AP. La priorité était accordée au secteur de l'hydraulique avec 28.49% du total AP et aux infrastructures administratives avec 28.04%, viennent, ensuite, les travaux publics avec 26.50% et enfin les infrastructures économiques avec, respectivement, 15.11% et 1.86% du total AP.

l'Etat a essayé de réorienter son intervention en créant en 1991 le FNDA (Fond National de Développement Agricole). les résultats obtenus (tableau n°56) ne sont guère satisfaisants ; ils révèlent une inefficacité dans le fonctionnement et la gestion et par conséquent, l'échec de la mise en œuvre du FNDA.

Les hypothèses d'explication de la faible utilisation de ce fond qui paraissent les plus acceptables sont :

- l'absence d'études pour déterminer les besoins d'agriculteurs.
- le manque d'informations et la difficulté qu'ont les agriculteurs à se mettre en contact avec l'administration; cette dernière attend plus d'eux qu'ils viennent vers elle plutôt qu'elle ne va vers eux.

La plus grande part était attribuée à la commune de Timezrit avec 44.21% du total AP, ensuite, la commune des Issers avec 27.30% et enfin aux communes de Si-Mustapha et Chabet avec, respectivement, les taux de 14.84% et 13.65% (figure n°28).

3- En 1996, l'agriculture a connu une petite amélioration mais demeure toujours au dernier rang dans la masse d'investissement PCD réservé au développement local avec 10.23%.

Les AP de cette année ont été consacrés à l'hydraulique (32.01%), à l'infrastructure administrative (29.92%), aux travaux public (27.84%) et enfin à l'agriculture (10.23%).

La répartition des investissements s'est faite au profit de la commune des Issers avec un taux de 46.97% du total des AP, Chabet El Aneur (34.80%) suivie par la commune de Timezrit (13.22%), et enfin, la commune de Si-Mustapha avec 5.01% du total des AP (tableau n° 57 & figure n°29).

V-1-1-1 Les PCD/N : les Programmes Communaux de Développement / Normal :

- **Le PCD/N 2000** : les investissements du PCD, de cette année, ont été consacrés aux travaux publics avec un taux de 44.93% du total des AP, suivie par l'hydraulique avec 26.06% ensuite les infrastructures administratives (17.96%) et enfin les infrastructures économiques (11.05%).

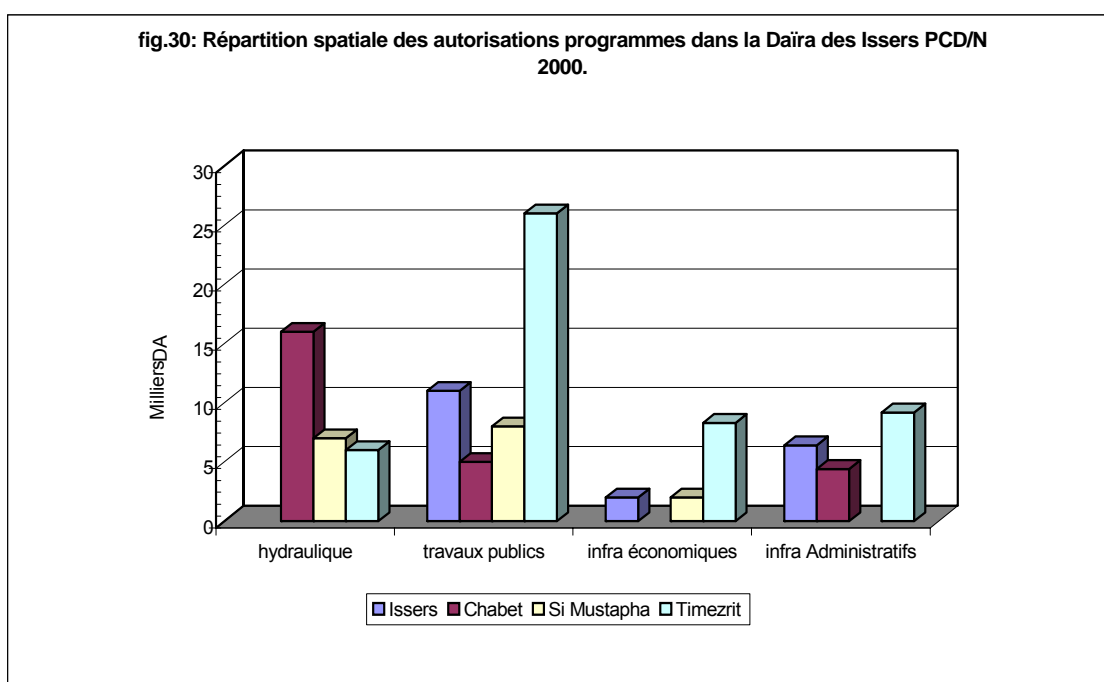
Sur le plan spatial, la répartition des investissements s'est faite au profit de la commune de Timezrit avec 44.47% du total d'AP, suivie par Chabet El Aneur avec un taux de 22.82% du total AP, ensuite les communes des Issers (17.43%) et de Si Mustapha (15.28%) (tableau n°58 & figure n°30).

Tableau n°58 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2000
Unité : 10³ DA

secteur	Hydraulique			Tvx Publique			Infrastructures économiques			Infrastructures administratives			Total AP	Total const	Nb op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers				4	11000	10950	1	2000	1990	2	6400	6395	19400	19335	7
%					56,7	56,63		10,31	10,29		32,99	33,08	100	100	
Chabet	2	16000	15999	1	5000	5000				1	4400	4400	25400	25399	4
%		62,99	62,99		19,69	19,69					17,32	17,32	100	100	
Si Mustapha	2	7000	6590	3	8000	7995	1	2000	2000				17000	16585	6
%		41,18	39,73		47,06	48,2		11,76	12,06				100	100	
Timezrit	2	6000	6000	4	26000	26000	4	8300	8282	3	9182	9182	49482	49464	13
%		12,13	12,13		52,54	52,56		16,77	16,75		18,56	18,56	100	100	
TOTAL	6	29000	28589	12	50000	49945	6	12300	12272	6	19982	19977	111282	110783	30
%		26,06	25,81		44,93	45,08		11,05	11,08		17,96	18,03	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

La priorité dans les communes des Issers, de Si Mustapha et de Timezrit est donnée aux travaux publics alors que dans la commune de Chabet El Ameer la priorité est donnée au secteur de l'hydraulique pour l'alimentation en eau potable.



- **PCD/N 2001** : Nous constatons à travers les chiffres du tableau n°59 et la figure n°31 que les travaux publics continuent d'absorber la plus grande part des investissements avec 53.45% du total des AP suivi toujours par l'hydraulique (19.88%) , mais la troisième place revient cette fois-ci aux infrastructures économiques (15.14%) devant ainsi les infrastructures administratives (11.53% du total de l'AP).

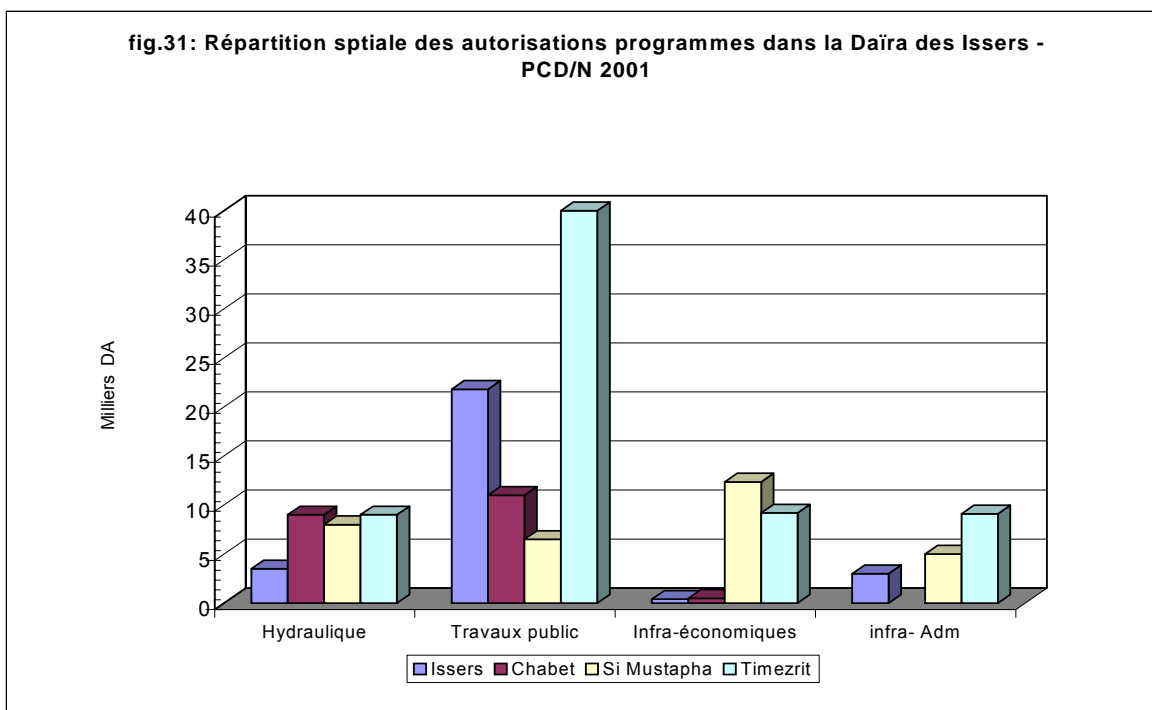
En terme de masse d'investissement la commune de Timezrit occupe toujours la première place avec 45.36% de l'AP global, ceci, traduit la volonté de l'autorité locale d'améliorer les conditions de vie de cette commune rurale, ensuite, se placent les communes de Si-Mustapha, les Issers et Chabet el Ameer avec, respectivement, des taux de 21.47%, 19.83% et 13.82%.

Tableau n°59 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2001
Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			tvx publics			Infr. économiques			Infr.Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	1	3500	3500	3	21800	21750	1	400	400	1	3000	3000	28700	28650	6
%		12,2	12,22		75,96	75,92		1,39	1,4		10,45	10,46	100	100	
Chabet	4	9000	9000	3	11000	10990	1	500	500				20500	20490	8
%		43,9	43,92		53,66	53,64		2,44	2,44				100	100	
Si Mustapha	4	8000	7996	3	6500	6500	4	12355	12355	1	5000	4985	31855	31836	12
%		25,11	25,12		20,4	20,42		38,79	38,81		15,7	15,65	100	100	
Timezrit	11	9000	9000	2	40000	39992	2	9200	9200	3	9100	9096	67300	67282	18
%		13,37	13,38		59,44	59,43		13,67	13,67		13,52	13,52	100	100	
TOTAL	20	29500	29496	11	79300	79232	8	22455	22455	5	17100	17081	148355	148264	44
%		19,88	19,89		53,45	53,44		15,14	15,15		11,53	11,52	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

La priorité dans les communes des Issers, Chabet et Timezrit est donnée toujours aux travaux publics tandis que le secteur de hydraulique prend la première place dans la commune de Si-Mustapha.



- **PCD/N 2002** : A la lecture des chiffres du PCD/N 2002, nous remarquons que les travaux publics représentent 72.33% des investissements consenties à la Daïra des Issers, ensuite viennent les infrastructures économiques avec 14.77%, l'hydraulique (7.74%) et enfin les infrastructures administratives (5.16%).

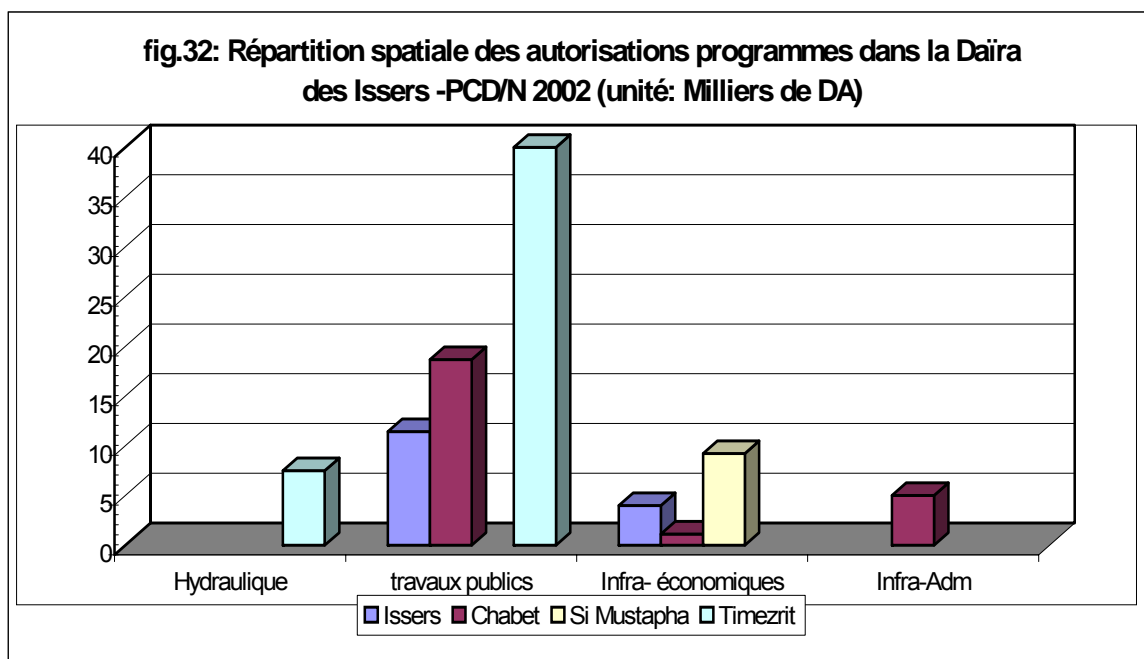
Sur le plan spatial, la commune de Timezrit occupe toujours le premier rang avec 49.05% de l'AP global du programme, ensuite, les communes de Chabet El Ameur, Issers, et Si Mustapha avec, respectivement, des taux de 25.55%, 15.90%, et 9.50% du total de l' AP (tableau n°60 & fig.32).

Tableau n°60 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2002
Unité : 10³ DA

Secteur	hydraulique			Txv Publics			Infra.économiques			Infra.administratives			T	t	n
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers				2	11400	11400	1	4000	4000				15400	15400	3
%					74,03	74,03		25,97	25,97				100	100	
Chabet				4	18653	18650	1	1100	1100	1	5000	5000	24750	24750	6
%					75,36	75,36		4,44	4,44		20,2	20,2	100	100	
Si Mustapha							2	9200	9200				9200	9200	2
%								100	100				100	100	
Timezrit	2	7500	7497	1	40000	39996							47500	47493	3
%		15,79	15,79		84,21	84,21							100	100	
TOTAL		7500	7597	7	70053	70046	4	14300	14300		5000	5000	96850	96843	14
%		7,74	7,74		72,33	72,33		14,77	14,77		5,16	5,16	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

La priorité dans les communes des Issers, Chabet El Ameur persiste dans les travaux publics alors que la commune de Si-Mustapha n'engage aucune action dans son périmètre à l'exception du secteur des infrastructures économiques auquel, elle accorde 9200 000 DA.



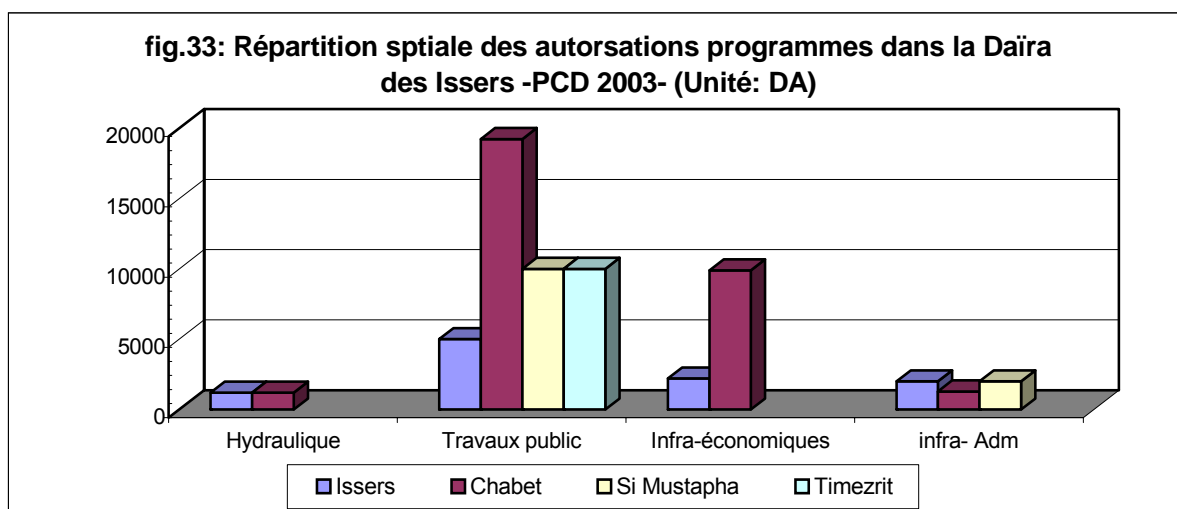
- **PCD/N 2003** : au cours de ce programme, nous retrouvons toujours la persistance de l'effort d'investissement dans les travaux publics en première place avec un taux de 69.13% de l'AP total de ce programme, ensuite les infrastructures économiques 18.86%, après, se placent les infrastructures administratives avec 8.25% et enfin le secteur de l'hydraulique avec un taux de 3.75% de l'AP global (tableau n°61).

Tableau n°61 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2003
Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infr.Economiques			Infr. Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	1	1200	1200	1	5000	4985	1	2200	2200	1	2000	2000	10400	10385	4
%		11,54	11,56		48,08	48		21,15	21,1825		19,23	19,26	100	100	
Chabet	1	1200	1200	6	19240	19232	4	9900	9865	2	1280	1280	31620	31577	13
%		3,8	3,8		60,85	60,9		31,31	31,24		4,04	4,06	100	100	
Si Mustapha				2	10000	10000				1	2000	2000	12000	12000	3
%					83,33	83,33					16,67	16,67	100	100	
Timezrit				1	10000	10000							10000	10000	1
%					100	100							100	100	
TOTAL	2	2400	2400	10	44240	44217	5	12100	12065	4	5280	5280	64020	43962	21
%		3,75	3,75		69,1	69,13		18,9	18,86		8,25	8,25	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

La commune de Chabet El Ameur absorbe, au cours de ce programme, la plus grosse part de l'AP global avec un taux de 49.39% et concentre son action en majorité pour les secteurs des travaux publics et les infrastructures économiques alors que les communes de Si-Mustapha, des Issers et Timezrit avec, respectivement, des taux de 18.74% , 16.25% et 15.62% consacrent leur majeure action en faveur du secteur des travaux publics (fig.33).



- **PCD/N 2004** : Ce programme est le plus important en AP et en nombres d'opérations. Il est venu accélérer le processus de développement local à travers les quatre secteurs d'activités qui sont :

- les travaux publics, qui ont reçus la plus grande part avec 61.89% de l'AP total,
- l'hydraulique avec 19.46%,
- les infrastructures administratives 10.97%,
- les infrastructures économiques 7.68%.

Cette volonté d'améliorer nous la retrouvons présente au niveaux de toutes les communes de la Daïra des Issers (tableau n°62) .

Tableau n°62 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2004
Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infr. économiques			Infr. Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	4	13000	12885	9	34500	34478	2	6000	6000	3	2800	2800	56300	56163	18
%		23,09	22,94		61,28	61,39		10,66	10,69		4,97	4,98	100	100	
Chabet	5	10819	10779	9	55752	55740	3	2800	2770	3	8750	8695	78121	77984	20
%		13,85	13,82		71,37	71,48		3,58	3,55		11,2	11,15	100	100	
Si Mustapha	3	11000	11000	3	15000	14993	2	7000	7000	1	750	750	33750	33743	9
%		32,59	32,6		44,44	44,43			20,75		2,22	2,22	100	100	
Timezrit	3	5200	5200	2	22000	21996				4	10250	10120	37450	37316	9
%		13,89	13,94		58,74	58,94					27,37	27,12	100	100	
TOTAL	15	40019	39864	23	127252	127207	7	15800	15770	11	22550	22365	205621	205206	56
%		19,46	19,43		61,89	61,99		7,68	7,68		10,97	10,9	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

Sur le plan spatial (fig.34), ce programme se répartie dans l'ordre suivant :

- Chabet El Aneur : 37.99%
- Issers : 27.38%
- Timezrit : 18.21%
- Si-Mustapha : 16.42%

Les communes s'intéressent à tous les secteurs d'activités, en particulier, l'hydraulique et les travaux publics pour lesquels elles accordent la plus grande part de leurs AP. Ceci, explique la volonté des autorités locales d'améliorer, d'une part, la situation de ces secteurs, qui ont accusé un retard dans leur développement, et d'autre part, le niveau de vie de toute la population avec ce qu'elle reçoit comme ressource.

- **PCD/N 2005** : l'AP de cette année est moins importante que celui de l'année précédente. Les infrastructures économiques ne figurent pas parmi les autres secteurs d'activités. Nous retrouvons toujours l'ordre suivant :

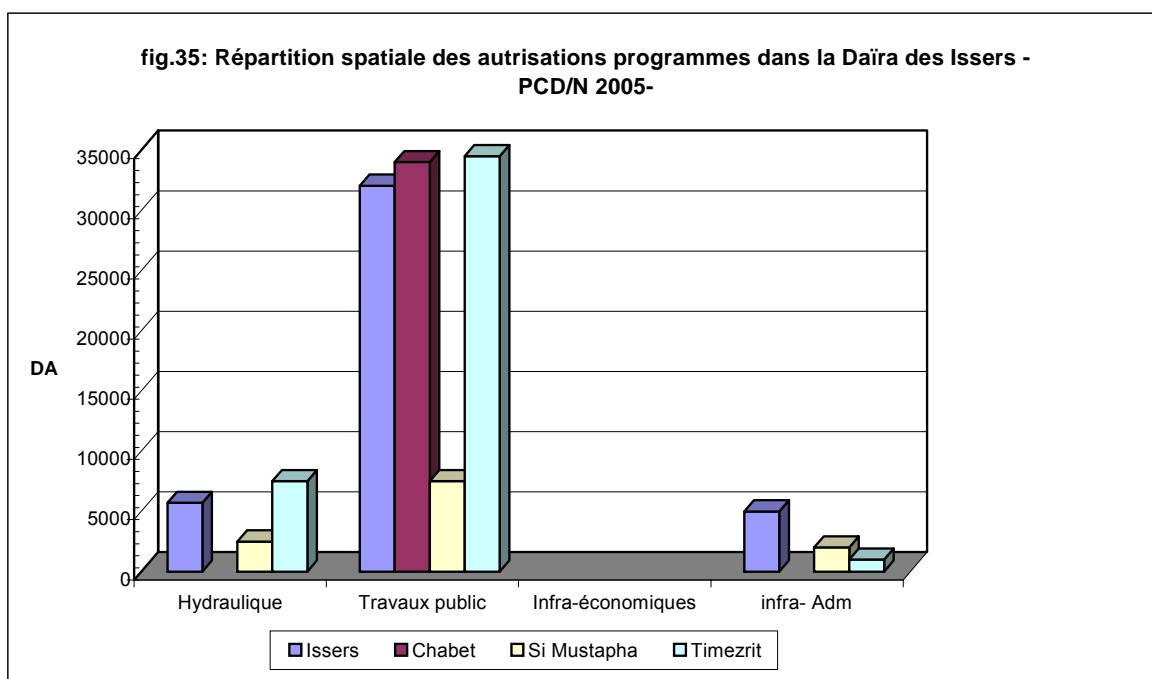
- les travaux publics avec un taux de 82.01% de L'AP global
- l'hydraulique (11.92%)
- les infrastructures administratives avec le taux de 6.07% (tableau n°63).

Tableau n°63 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/N 2005
Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infr.économiques			Infr.Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	4	5700	5698	12	32045	32000				1	5000	4997	42745	42695	17
%		13,33	13,35		74,97	74,95					11,7	11,7	100	100	
Chabet				7	34000	33995							34000	33995	7
%					100	100							100	100	
Si Mustapha	1	2500	2499	4	7500	7497				1	2000	2000	12000	11996	6
%		20,83	20,83		62,5	62,5					16,67	16,67	100	100	
Timezrit	2	7500	7447	4	34500	34484				1	1000	1000	43000	42931	7
%		17,44	17,35		80,23	80,32					2,33	2,33	100	100	
TOTAL	7	15700	15644	27	108045	107976				3	8000	7997	131745	131617	37
%		11,92	11,89		82,01	82,04					6,07	6,07	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

Les communes des Issers et de Timezrit ont reçus les plus grandes masses d'investissements au cours de ce programme. La commune des Issers attribue la plus grande part au travaux publics (32.46%) tandis que la commune de Timezrit leur consacre la totalité de son AP avec (32.63%)



Malgré les faibles parts de l'AP global qu'ont reçus Les communes de Chabet El Ameur (25.81%) et de Timezrit (9.10%) ; les travaux publics restent, tout de même, le secteur le plus privilégié dans l'investissement (fig. 35).

V-1-1-2 Le PCD/ PSRE: Programme de Soutien à la Relance Economique :

- **PCD/ PSRE 2001:** Le programme de soutien à la relance était, seulement, au profit du secteur de l'hydraulique de la commune de Timezrit, à qui on a attribué 2 000 000 DA (tableau n° 64). Cette enveloppe, était destinée à l'alimentation en eau potable de la population.

Tableau n°64 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/PSRE 2001 Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infr. économiques			Infr. Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nbr	AP	Cons	Nbr	AP	Cons			
Issers															
%															
Chabet															
%															
Si Mustapha															
%															
Timezrit	1	2000	2000												
%		100	1000												
TOTAL		2000	2000												
%		100													

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

- **PCD/ PSRE 2002 :** Au cours de ce programme, la plus grande part de la masse d'investissement est accordée au secteur de l'hydraulique avec un taux de 39.31% suivie des travaux publics 34.16% et enfin les infrastructures économiques 26.54% (tableau n°65).

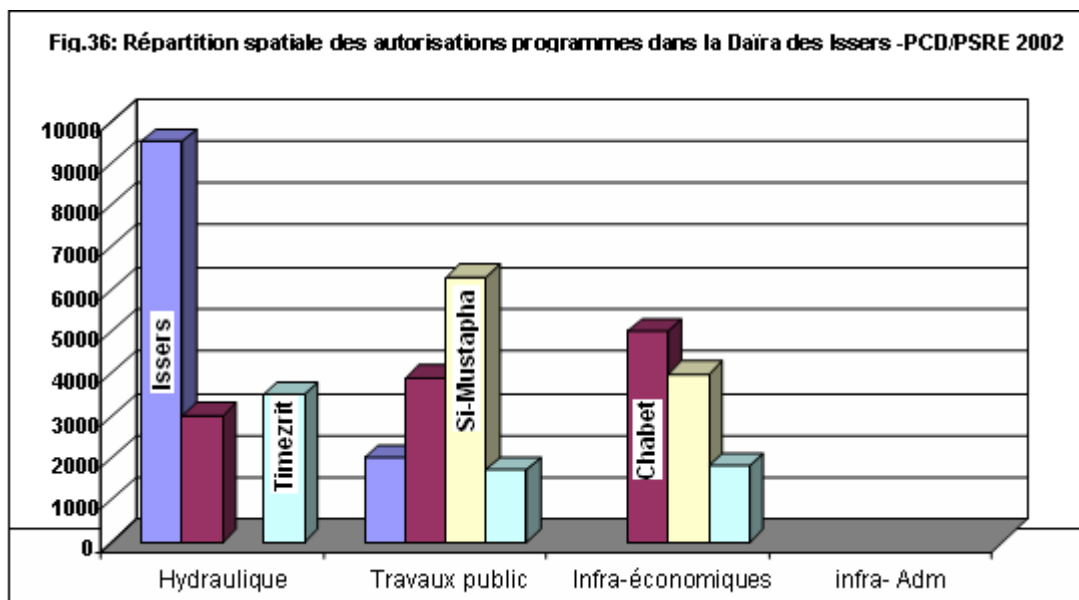
Tableau n°65 :Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/PSRE 2002 Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infrastructures Economiques			Infr. Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	2	9500	9468	1	2000	1993							11500	11461	3
%		82,61	82,61		17,39	17,39							100	100	
Chabet	1	3000	2999	1	3900	3899	1	5000	4997				11900	11895	3
%		25,21	25,21		32,77	32,78		42,02	42,01				100	100	
Si Mustapha				3	6300	6287	2	4000	3993				10300	10280	5
%					61,17	61,16		38,83	38,84				100	100	
Timezrit	1	3500	3498	1	1700	1700	2	1800	1800				7000	6998	4
%		50	49,99		24,29	24,29		25,71	25,72				100	100	
TOTAL	4	16000	15965	6	13900	13879	5	10800	10790				40700	40634	15
%		39,31	39,29		34,15	34,16		26,54	26,55				100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

Sur le plan spatial, ce programme se répartit au profit de toutes les communes de la Daïra des Issers (fig.36), dans l'ordre suivant :

- Chabet El Ameur : 29.24% de l'AP global
- Issers : 28.26%
- Si Mustapha : 25.31%
- Timezrit : 17.19%



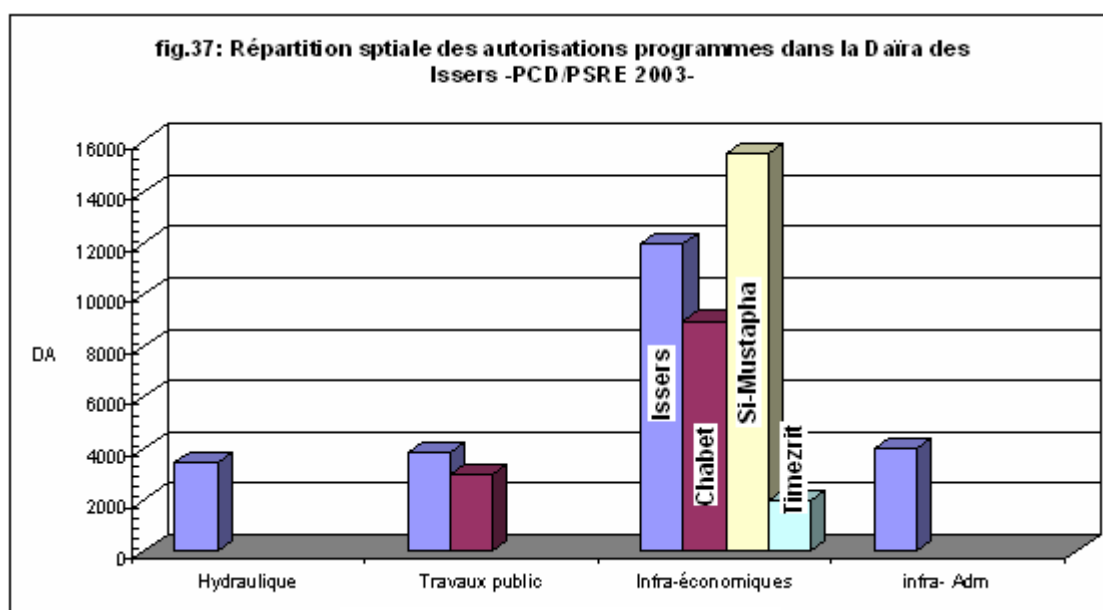
- **PCD/PSRE 2003** : Du tableau n°66, il en ressort que la masse de l'autorisation programme réservée à cette année a été essentiellement consacrée au secteur de l'infrastructure économique avec un taux de 72.77%, c'est la première fois que ce secteur soit au premier rang ; ceci semble exprimer la volonté des autorités locales à accélérer le développement de ce secteur. Ce secteur est suivie par les travaux publics (13.05%), l'hydraulique (6.61%) et enfin les infrastructures administratives (7.56%) qui reçoivent toujours les faibles taux.

Tableau n°66 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/PSRE 2003
Unité : 10³ DA

secteurs	hydraulique			trvx publics			Infra.économiques			Infr.Administratives			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers	2	3500	3498	2	3900	3899	2	12000	11950	2	4000	4000	23400	23347	8
%		14,96	14,98		16,66	16,7		51,28	51,19		17,1	17,13	100	100	
Chabet				2	3000	3000	2	9000	8997				12000	11997	3
%					25	25		75	75				100	100	
Si Mustapha							4	15550	15534				15550	15534	4
%								100	100				100	100	
Timezrit							1	2000	2000				2000	2000	1
%								100	100				100	100	
TOTAL	2	3500	3498	4	6900	6899	9	38550	38481		4000	4000	52950	52878	16
%		6,61	6,62		13,04	13,05		72,8	72,77		7,55	7,56	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes

Cette fois, la commune des Issers prend la première place en matière de part d'investissement de l'AP global avec un taux de 44.19%, ensuite viennent les communes de Si-Mustapha, Chabet el ameur et Timezrit avec, respectivement, des Taux de 29.37%, 22.66% et 3.78% (fig.n°37)



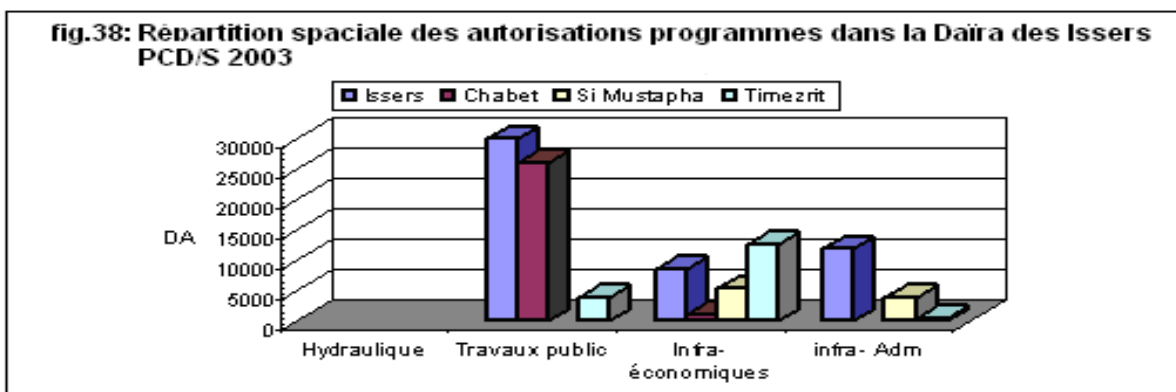
V-1-1-3 PCD/S : Programme Communal de Développement/ Spécial :

- **PCD/S 2003** :la priorité est accordée, au cours de ce programme, au travaux publics soit un taux de 57.5%. Les infrastructures économiques et administratives représentent, respectivement, des taux de 26.66% et de 15.80% (tableau n°67).

Tableau n°67 : Répartition des investissements par commune et par secteur PCD/S 2003
Unité : 10³ DA

secteur	hydraulique			trvx publics			Infr.économique			Inf.Administrative			TOT AP	TOT Cons	Nb Op
	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons	Nb	AP	Cons			
Issers				1	30000	29898	3	8651	8647	2	12000	11993	50651	50538	6
%					59,23	59,16		17,08	17,11		23,69	23,73	100	100	
Chabet				3	26100	26095	1	1200	1200				27300	27295	4
%					95,6	95,6		4,4	4,4				100	100	
Si Mustapha							5	5300	5287	2	4000	4000	9300	9287	7
%								56,99	56,93		43,01	43,07	100	100	
Timezrit				1	4000	3999	4	12700	12650	1	500	500	17200	17149	6
%					23,26	23,32		73,84	73,76		2,9	2,92	100	100	
TOTAL				5	60100	59992	13	27851	27784	5	16500	16493	104451	104269	23
%					57,54	57,54		26,66	26,65		15,8	15,81	100	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdes



Sur le plan spatial, la commune des Issers a bénéficié de 48.49% du total de l'AP destiné aux communes de la Daïra des Issers, la deuxième place et accordée à la commune de Chabet El Ameur avec 26.14% de l'AP total, ensuite viennent, respectivement, les communes de Timezrit et Si Mustapha avec des taux de 16.47% et de 8.90% (fig. n°38).

V-1-2 Le FCCL: Le Fond Commun des Collectivités Locales:

Le soutien à l'investissement des collectivités locales provient de l'acquisition de parts sur les taxes et les impôts effectués dans les wilayas et les communes. La distribution de ces ressources aux communes s'effectue selon une fiche où sont notés les besoins.

L'investissement ainsi attribué par le FCCL et les ressources de la commune elle-même vont participer au renforcement des projets et le paiement des dettes.

Malheureusement, à partir de l'année 1995 à nos jours, les communes n'ont plus accès à cet investissement car la situation du pays durant la dernière décennie, notamment au plan sécuritaire, a amené le FCCL à réorienter ses interventions en vue de participer à la prise en charge financière des salaires de la garde communale. Cette intervention du FCCL s'effectue au détriment de l'action du développement local, d'autant plus que les communes sont actuellement dans une situation financière très précaire.

L'analyse des données des subventions accordées sur le FCCL au profit des communes pour l'assainissement des dettes et des projets communaux des années de la période 1986-1991 (tableau n°69) ; nous a permis de chiffrer le volume total des investissements pour la période considérée. Il était de 20 942 400 DA, et la structure de ces subventions se distribue comme suit :

- Travaux publics.....47.75% du total AP.
- Hydraulique28.65% du total AP.
- Equipement.....15.42% du total AP.
- Agriculture..... 6.56% du total AP.
- Le secteur éducatif (1.62%) n'intervient que d'une manière négligeable dans cette structure.

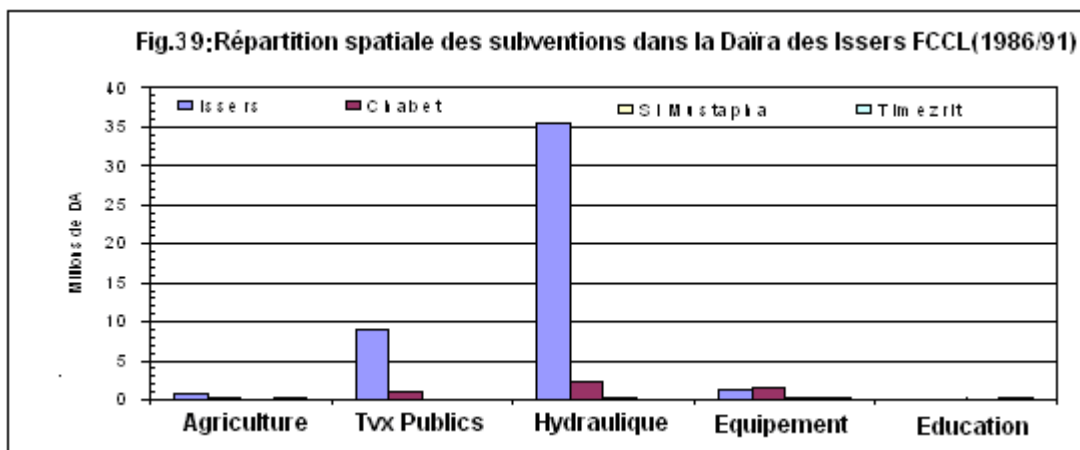
Tableau n°68 : Répartition spatiale des investissements (en DA) dans la Daira des Issers FCCL 1986/91

Secteurs	Agriculture	Travaux publ	Hydraulique	Equipement	Education	Total
Issers	744380	9000000	35550000	1289752	/	14584132
%	54,19	90	59,17	39,94	/	69,64
Chabet	364936	1000000	2250000	1427772	/	5042708
%	26,57	10	37,5	44,22	/	24,08
Si Mustapha	66066	/	200000	140403	/	406469
%	4,81	/	3,33	4,35	/	1,94
Timezrit	198198	/	/	370893	340000	909091
%	14,43	/	/	11,49	1	4,34
Total	1373580	10000000	6000000	3228820	340000	20942400
%	6,56	47,75	28,65	15,42	1,62	100

Source :Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la Direction du développement local de la Wilaya.

Dans cette catégorie d'investissement, nous remarquons que le secteur agricole est d'une faible portée dans notre zone d'étude. Il ne constitue que 6.56% du total des investissements. Ces sommes ne sont attribuées que pour deux années seulement (1986-1988) dans la seule commune des Issers, et ce, pour la mise en place de 300 ruches d'abeilles, pour l'amélioration foncière de 100 hectares et le reboisement des forêts en faisant appel à une nouvelle forme de mains d'œuvre dans le cadre de l'emploi de jeunes.

Au plan spatial, les investissements de ce programme sont accordés en grande majorité à la commune des Issers (69.46%) ensuite à la commune de Chabet El Ameur (24.08%) et enfin les communes de Timezrit (4.34%) et de Si-Mustapha (1.94%) (fig. 39)



V-1-3 Le FNRDA : Le Fond National de Régulation et de Développement Agricole:

En terme financier, les dotations allouées par le FNRDA au cumulé 2000-2005 ont atteint 165815592DA, ce volume financier a été dégagé pour répondre aux besoins des agriculteurs. Le nombre de projets cumulés au 31-10-2005 est de 450 projets.

La commune des Issers a bénéficié de 44,63% représentant la plus grande part, alors que, la commune de Timezrit n'a reçue que 5.64% du total des investissements .

Le tableau n°69, montre que les dépenses de l'état en faveur de l'agriculture sont importante avec le lancement du PNDA en l'an 2000 .

Tableau n°69 : Répartition des dépenses du FNRDA (en DA) par commune dans la Daïra des Issers au cumulé 2000-2005

COMMUNES	Montant FNRDA	%
Issers	74 011 247	44,63
Chabet	45 409 431	27,39
Si Mustapha	37 036 236	22,34
Timezrit	90. 358 678	5,64
Total	165 815 592	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la subdivision des Issers.

V-1-3-1 Essoufflement et lenteur dans la réalisation des actions subventionnées :

Si nous portons de crédibilités aux dires du responsable du FNRDA à la DSA de Boumerdès (communication orale) ; le programme de ce fond se trouve, depuis l'année 2003, en état d'essoufflement. Les données du tableau suivant montrent qu'il y a faiblesse de réalisations de projets et diminution d'engagements financiers.

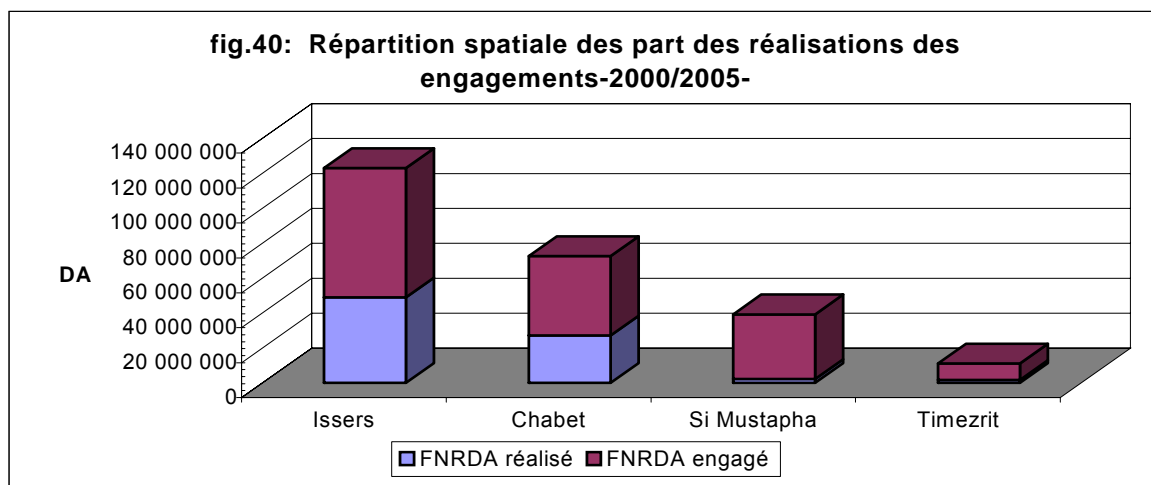
Cet essoufflement est apparu après que ce programme ait connu une forte croissance entre 2000 et 2002 (DSA)

L'explication de cette chute, en 2003, semble se trouver dans l'incapacité de la CNMA à dégager des ressources pour pré financer les projets (S.Bedrani) et, partiellement, dans la lenteur des responsables de la DSA en matière de contrôle des réalisations des projets sur le terrains et de délivrance de « l'attestation du service fait », sur laquelle le MADR (ordonnateur du FNRDA) se base pour débloquer le montant des subventions.

Tableau n°70 : Engagements et réalisations des projets des communes de la Daïra des Issers au cumulé (2000-2005).

Communes	Nombre projets	FNRDA engagé	FNRDA réalisé	% réalisation
Issers	260	74 011 247	48 891 655	66,06
Chabet	106	45 409 431	27 072 020	59,62
Si Mustapha	64	37 036 236	2 165 626	5,85
Timezrit	20	9 358 678	1 630 149	17,42
Total	450	165 815 592	77 593 824	46,8

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la subdivision des Issers



Quant aux réalisations par rapport aux engagements, dans la Daïra des Issers, elles apparaissent faibles au cumulé 2000-2005 (fig. n°40). En effet, 46.80% des sommes allouées ont été réalisées jusqu'au 31-10-2005. La faiblesse des réalisations par rapport aux engagements s'explique par l'extrême méfiance de la banque et de la DSA envers le règlement des actions financées par le FNRDA.

V-1-3-2 Les sources de financement des actions subventionnées par le FNRDA :

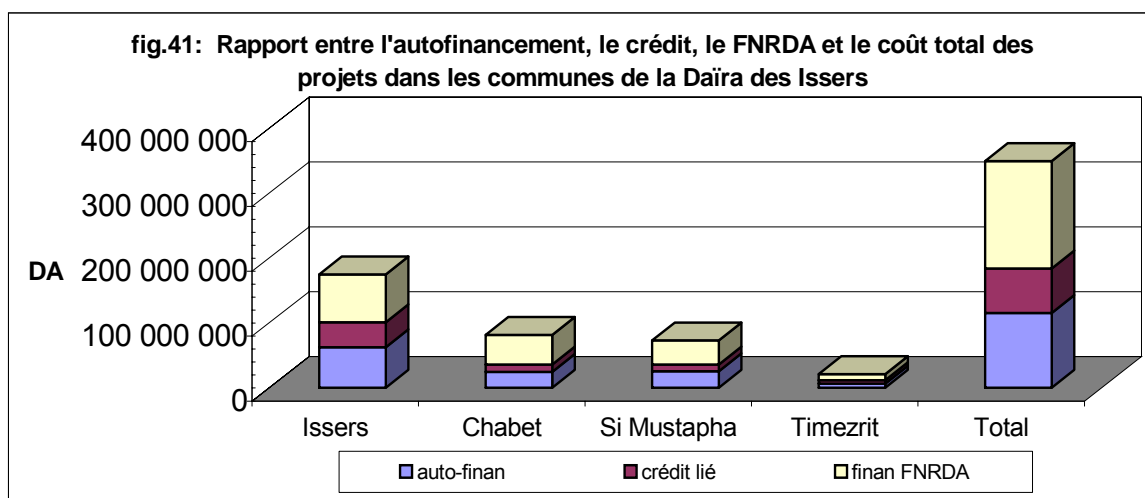
Les conditions d'octroi des subventions du FNRDA permettaient de mobiliser une partie importante de l'épargne des agriculteurs en faveur de l'agriculture. L'octroi de la subvention est subordonné à un minimum d'autofinancement de la part du bénéficiaire. En cas d'insuffisance de fonds propres, ce dernier peut avoir recours au crédit lié de la part de la banque.

L'assertion de cet auteur est bien sûre fondée, mais cette mobilisation apparaît relativement modeste comme le montre le tableau n°71 et la figure n°41.

En effet, le FNRDA assure en moyenne 47.42% du coût des projets dans la Daïra des Issers

Tableau n°71 : Répartition spatiale des formes de financement par le FNRDA dans la Daïra des Issers (Unité : DA).

communes	Nb projet	Auto-finan	Crédit lié	Coût des pro	Finan/FNRDA	FNRDA/Coût	AUTO-FIN/Coût	Crd/Coût
Issers	260	62 248 000	38 534 110	174 793 357	74 011 247	42,34	35,61	22,05
Chabet	106	24 519 538	11 341 029	81 269 998	45 409 431	55,87	30,17	13,96
Si Must	64	25 115 546	10 658 635	72 810 417	37 036 236	50,87	34,49	14,64
Timezrit	20	6 256 034	5 218 434	20 833 146	9 318 678	44,92	30,03	25,05
Total	450	115 139 118	68 752 208	349 706 918	165 815 592	47,42	32,92	19,66



Source: Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la subdivision des Issers.

Les conditions d'octroi des subventions devaient aussi favoriser l'utilisation des crédits bancaires par les agriculteurs, d'autant plus que le taux d'intérêt fixé était très avantageux (3.5%). Or, il apparaît que le recours au crédit bancaire est faible, en moyenne seulement 19.66% du coût des projets. Il est dépassé par l'autofinancement (32.92%).

V-2 Analyse des projets FNRDA dans la Daïra des Issers

Nous avons pu disposer de la base de données du FNRDA établie par la DSA de Boumerdès. Elle est saisie sur Excel, dans des fiches contenant les renseignements des exploitants : (Nom, Prénom, localisation, montant des actions financées, etc...). Pour notre Daïra le nombre d'exploitants bénéficiaires est de 450, et ce, au 31-10-2005.

L'intérêt du logiciel du FNRDA, consiste à analyser les résultats d'un programme de développement, en faisant ressortir les montant des filières financées dans la Daïra des Issers. La détermination de l'efficacité du projet se cherche en calculant les taux qui y sont

investi pour chaque filière et faire ressortir l'impact du FNRDA dans notre région à un certains stade de son développement.

V-2-1 Structure des exploitations bénéficiaires du FNRDA :

Pour élaborer la structure des exploitations bénéficiaire du FNRDA dans la Daïra des Issers, les critères de sélection retenus sont les suivantes : les petites, les moyennes et les grandes surfaces des exploitations et leurs répartitions sur l'ensemble des communes (tableau n°72).

**Tableau N°72 : répartition des exploitations bénéficiaires par tranche de superficie et par commune
Au cumulé 2000-2003**

Communes	≤10ha	>10<50ha	>50ha	Total	%
Issers	226	9	1	236	62,11
Chabet	68	2	1	71	18,68
Si Mustapha	33	15	/	48	12,63
Timezrit	25	/	/	25	6,58
Total	352	26	2	380	100
%	92,63	6,84	0,53	100	

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données du logiciel FNRDA

Ce tableau, montre que les subventions au développement agricole dans le cadre du PNDA ont touchés les quatre communes de la Daïra.

Nous constatons que 62.11% des bénéficiaires sont localisés dans la commune des Issers,18.68% à Chabet El Aneur, 12.63% à Si-Mustapha et enfin 6.58% à Timezrit.

L'examen du tableau n°72, montre qu'il existe trois types d'exploitations à superficies différentes :

- 1) Inférieure ou égale à 10 hectares : ce sont des petites exploitations, soit 92.63% du total des exploitants bénéficiaires du FNRDA
- 2) De 10 à 50 hectares : ce sont des exploitations moyennes avec 6.84% du total des bénéficiaires.
- 3) 50 hectares et plus : grandes exploitations représentant 0.53% du total des bénéficiaires.

V-2-2 Les principales actions éligibles à la subvention du FNRDA :

L'Etat soutient aussi la création d'activités à rentabilités immédiates jusqu'à l'entrée en production des plantations.

Le FNRDA subventionne aussi l'élevage laitier, l'élevage avicole, les produits énergétiques et le développement de l'irrigation.

Les actions qui font l'objet des subventions de l'état dans la Daïra des Issers sont inscrits dans le tableau ci-dessous:

Actions	Subventions utilisées pour :
Arboriculture :	fumure de fond, défoncement, acquisition de plants, Ouverture de trous.
Apiculture :	acquisition de module de ruches pleines ou vides, Acquisition d'outillages spécialisés pour les modules. Création de pépinières de production d'essaims. Acquisition d'équipement d'extraction, chaudières à cire.
Céréaliculture :	engrais, semences, herbicides.
Oléiculture :	filets de récolte, confection de cuvettes et seuils,
Viticulture :	Façonnage, densification plantation, ravalement.
Culture fourragère :	défoncement, engrais, plant racines.
Aviculture :	construction silo (ensilage), engrais, semences.
Elevage de chair :	acquisition de poules, équipement, amélioration des constitutions de production d'élevage de chair (renouvellement d'équipements, greffage de sujets).
Développement de l'irrigation	fonçage de puits, travaux maçonnerie, équipements, accessoires de forages

V-2-3 Les formes de financement des actions subventionnées :

La part des dépenses des différentes actions soutenues par le FNRDA dans le total fournie montre l'importance que l'Etat accorde à chaque type d'action, ceci, pourrait certainement favoriser le développement de l'agriculture et le développement local. De ce point de vu, nous constatons (tableau n°73) la prédominance des filières de l'oléiculture (26.78%), de l'aviculture (20.72%), de l'apiculture (19.41%), de l'irrigation (11.37%) et enfin la céréaliculture (7.99%) et l'arboriculture (6.49%).

Tableau n°73 : Part du FNRDA , des crédits, de l'autofinancement par type d'action dans la Daïra des Issers (2000-2005).(Unité :DA)

Filière	FNRDA	%	Crédit	%	Auto-Financ	%
Oléiculture	44405415,5	26,78	24455160,4	35,57	41979722,4	36,46
Viticulture	34356990,7	20,72	2289448,53	3,33	3845646,54	3,34
Apiculture	32185806,4	19,41	14156079,6	20,59	17650826,8	15,33
dvpt irrigation	18853232,8	11,37	5898939,45	8,58	8854198,18	7,67
Céréaliculture	13248665,8	7,99	6125821,73	8,91	11997496,1	10,42
Arboriculture	10761431,9	6,49	6125821,73	8,91	12504108,2	10,86
Fourrage	4128808,25	2,49	3994503,28	5,81	8497266,91	7,38
Agrume	4079063,56	2,4	4090756,38	5,95	2832422,31	2,46
Aviculture	2420907,64	1,46	371261,92	0,54	195736,5	0,17
Produit énerget	729588,6	0,44	1244414,97	1,81	5676358,51	4,93
Elevage	646680,8	0,39	0	0	1105335,53	0,96
Total	165815592	100	68752208	100	115139118	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir de données de la base de donnée du logiciel FNRDA.

En matière de développement de l'apiculture, la Daïra des Issers a enregistré de l'année 2000 au 31-10-2005, l'acquisition de plus de 2000 ruches, et ce, grâce à une subvention

de 32184806 DA. Ces ruches devaient permettre l'augmentation de la production de miel avec une moyenne de production de 10 kg par ruche.

Nous remarquons aussi que les crédits attribués sont dépensés en grande partie dans l'oléiculture (35.57%), l'apiculture (26.59%), l'arboriculture (8.91%), et enfin le développement de l'irrigation (8.58%). Les autres actions sont très peu soutenues.

L'autofinancement du bénéficiaire est également important dans l'oléiculture (36.46%), l'apiculture (15.33%), l'arboriculture (10.86%) et enfin la céréaliculture (10.42%).

En terme financier, les données de ce tableau, permettent de relever l'importance des subventions réservées à l'oléiculture et l'apiculture ; cultures développées dans le cadre du PNDAR.

V-2-4 Les cultures subventionnées dans les communes de la Daïra des Issers :

Tableau n°74 : Part du FNRDA par filière et par commune au cumulé 2000-2005.

Filière	Issers	S-Mustapha	Chabet -el-ameur	Timezrit
Oléiculture	6,38	0	49,93	11,09
Arboriculture	11,3	2	1,73	3,87
Apiculture	38,38	5,91	2,29	85,04
Aviculture	3,1	0	2,67	0
Céréaliculture	6,43	8,83	3,77	0
Prod energ	0,71	0,33	1,4	0
Viticulture	42,75	49,03	16,04	0
Agrume	0	5,65	0	0
Elevage	0,95	0	0,45	0
Dvp irrigation	0	25,67	0,5	0
C. fourragère	0	2,58	202	0
%	100	100	100	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir de données de la base de donnée du logiciel FNRDA.

le tableau ci-dessus, permet d'observer la répartition des systèmes de production et la part du FNRDA réservée pour chaque culture.

dans la commune des Issers, nous constatons que les cultures pérennes sont dominantes en terme de parts de subvention, 54.05% répartie entre la viticulture et l'arboriculture fruitière. Cette subvention rentre dans le cadre du programme de la reconversion des systèmes de production, suivie par l'apiculture 28.38% et enfin la céréaliculture (6.43%) et l'oléiculture (6.38%). les autres filières sont très peu soutenues.

Dans la commune de Chabet- El- Ameur, la grande masse est réservée à l'oléiculture (49.93%), la politique de développement de cette filière s'est fixée l'objectif de la régénération des vieilles plantations, et ce, dans le but d'améliorer la productivité et par conséquent les revenus. L'Apiculture et la viticulture représentent, respectivement, 21.29% et 16.04%.

La viticulture est fortement soutenue dans la commune de Si-Mustapha avec un taux de 49.03%. La politique de développement de cette filière vise l'extension du potentiel productif viticole et l'augmentation du volume de la production, particulièrement, destiné à l'exportation. De nombreux exploitants du domaine de la céréaliculture ont opté pour la reconversion vers la viticulture ; s'agit-il, sans doute, d'une stratégie de diversification qu'ils adoptent pour profiter des subventions accordées à la viticulture.

La seconde part des subventions (25.67%) est accordée au développement de l'irrigation (fonçage des puits et de forages et l'adoption de système d'irrigation comme le goutte à goutte) afin d'augmenter le rendement et d'améliorer la qualité de produit. La commune de Timezrit a reçu des subventions pour le développement de l'apiculture (85.04%), l'oléiculture (11.09%) et l'arboriculture (3.87%) du total des subventions du FNRDA dans la commune.

V-3 L'effort de l'Etat en faveur du développement local (place de l'agriculture) :

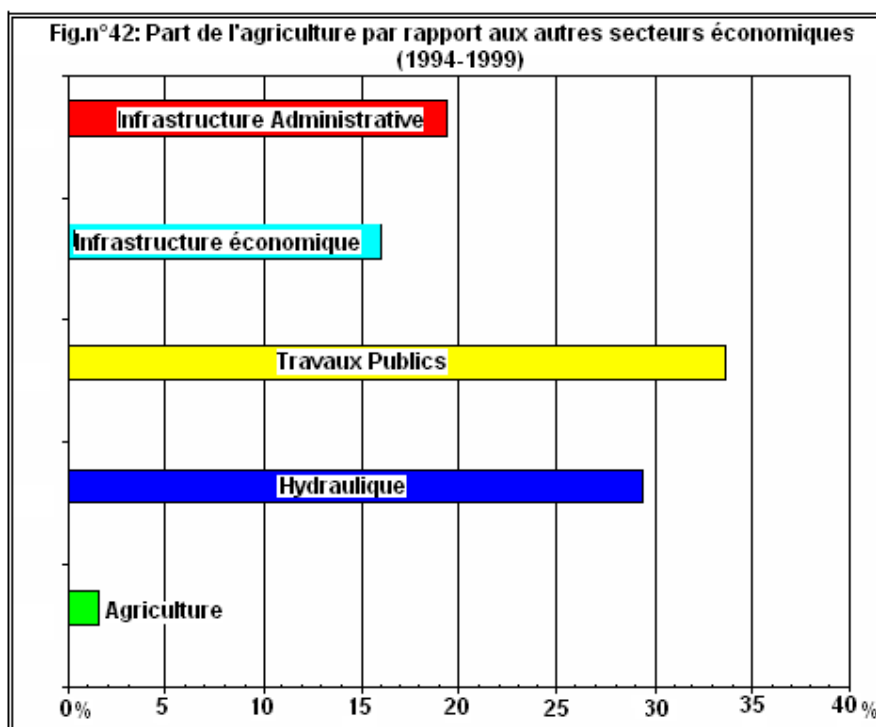
Durant les six années qui précèdent l'an 2000, le volume total des AP, des PCD, au niveau des quatre communes était de 176 795 000 DA. L'agriculture dans le total des AP ne représente que 1.55 % et le reste était accordé, en grande partie, au travaux publics (33.6%), au secteur de l'hydraulique(29.44%), aux infrastructures administratives (19.43%) et enfin 15.98% aux infrastructures économiques (tableau n°75 & figure n°42).

Tableau n°75: Présentation des investissements dans les communes de la Daira au cumulé 1994-1999 (Unité : DA)

Commune	Agriculture	Hydraulique	Travaux pub.	Infrastructur économique	Infrastructur administratif	Total
Issers	1150	16000	21000	/	6900	45050
%	41.82	30.74	35.35	/	20.09	25.48
Chabet	150	15600	7000	4750	8500	36000
%	5.45	29.97	11.78	16.81	24.75	20.36
Si-Mustapha	1450	7450	5300	4000	4000	22200
%	52.73	14.31	8.93	14.16	11.65	12.56
Timezrit	/	13000	26100	19500	14945	73545
%	/	24.98	43.94	69.03	43.51	41.6
Total	2750	52050	59400	28250	34345	176 795
%	1.55	29.44	33.60	15.98	19.43	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumerdès

A partir de l'année 2000, L'investissement local dans les communes de la Daira des Issers est appréhendé à partir des PCD (PCD/N, PCD/S, PCD/PSRE), le FCCL et le FNRDA. Le volume total des investissements a beaucoup évolué par rapport à la période précédente (1994-1999); il est passé au cumulé 2000-2005 à 1 152 292 592 DA. Cette grande augmentation (près de 07 fois) est due, tout d'abord, au programme d'appui à la seule agriculture, puis, au programme d'appui à la relance de l'économie mis en œuvre par le gouvernement. Le but de ce dernier vise à instaurer une dynamisation de l'économie susceptible ainsi de relancer le processus de développement local.



Le FNRDA représente donc 14.39% du total des investissements.
Les PCD représentent 86.61% du total des investissements (tableau n°76).

**Tableau n°76: présentation des investissements dans les communes de la Daïra des Issers
au cumulé 2000-2005 (Unité : DA)**

communes	Agriculture	Hydraulique	Travaux pub	Infrastructur économique	Infrastructur administratif	Total
Issers	74011247	36400000	151645000	35251000	35200000	332507247
%	22,26	10,94	45,61	10,6	10,59	100
Chabet	45409431	40019000	176645000	29500000	19430000	311003431
%	14,6	12,87	56,8	9,48	6,25	100
Si-Mustapha	37036236	28500000	53300000	55405000	13750000	187991236
%	19,7	15,16	28,35	29,47	7,32	100
Timezrit	9358678	69200000	178200000	34000000	30032000	320790678
%	2,91	21,57	55,55	10,6	9,37	100
Total	165815592	174119000	559790000	154156000	98412000	1152292592
%	14,39	15,11	48,58	13,38	8,54	100

Source : Elaboré par M. Bentchakal à partir des données de la DPAT de Boumèrdes + la subdivision des Issers

Au plan spatial, les communes des Issers et de Timezrit ont bénéficiés des plus grandes parts du total des investissements. Ce privilège a été accordé par les autorités locales dans le but de :

- désenclaver la commune de Timezrit dont les agglomérations souffrent depuis longtemps de l'oubli et du délaissement et, par conséquent, une accentuation accrue du chômage et du flux migratoire vers les grandes villes du pays.
- renforcer la commune des Issers qui souffre, aussi, du problème de chômage, du mauvais état de son environnement et lui donner sa place comme chef lieu de Daïra .

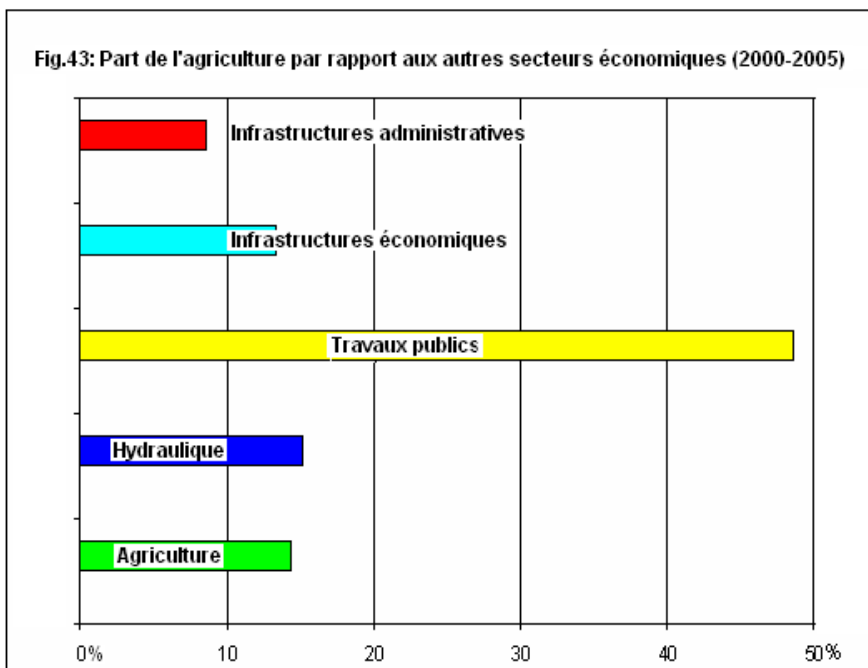
Au cumulé 2000-2005, 44.63% et 27.39% des dépenses du FNRDA ont été accordées, respectivement, aux communes des Issers et de Chabet-el-Ameur. Ceci est dû, sans doute, aux grandes superficies agricoles qu'elles possèdent et à la fertilité de leurs terres. Quant aux communes de Si-Mustapha et de Timezrit se sont vu attribués, respectivement, 22.34% et 5.64%.

Dans la Daïra des Issers, l'effort des autorités locales a été engagé en priorité au travaux publics puisqu'elles lui consacrent 48.58% de son enveloppe financière (AP). A noter que cette grande part est le résultat des sommes faramineuses dont le secteur a besoin pour financer ses projets.

La deuxième place à été accordée à l'hydraulique, secteur vital, avec un taux de 15.11% du total AP.

La troisième place à l'agriculture avec 14.39% du total AP.

La quatrième place à l'infrastructure économique avec 13.38% et la dernière place aux infrastructures administratives avec 8.54% (figure n°43).



La structure des investissements dans les communes de la Daïra des Issers s'établit comme suit :

A) Dans la commune des Issers :

- 1) Travaux public.....45.61% du total AP
- 2) Agriculture.....22.26% du total AP
- 3) Hydraulique.....10.94% du total AP
- 4) Infrastructures économiques.....10.60% du total AP
- 5) Infrastructures administratives... 10.59% du total AP

B) Dans la commune de Chabet El Aneur:

- 1) Travaux public.....56.80% du total AP
- 2) Agriculture.....14.60% du total AP
- 3) Hydraulique.....12.87% du total AP
- 4) Infrastructures économiques.....9.48% du total AP
- 5) Infrastructures administratives... 6.25% du total AP

C) Dans la commune de Si-Mustapha :

- 1) Infrastructures économiques.....29.49.% du total AP
- 2) Travaux public.....28.35% du total AP
- 3) Agriculture.....19.70% du total AP
- 4) Hydraulique.....15.16% du total AP
- 5) Infrastructures administratives...7.32% du total AP

D) Dans la commune de Timezrit :

- 1) Travaux public.....55.55% du total AP
- 2) Hydraulique.....21.57% du total AP
- 3) Infrastructures économiques10.60% du total AP
- 4) Infrastructures administratives ... 8.54% du total AP
- 5) Agriculture.....2.91% du total AP

Dans les communes des Issers et de Chabet El Aneur, l'agriculture prend la deuxième place en terme de part d'AP, alors que dans la commune de Si-Mustapha, elle prend la troisième place et occupe, dans la commune de Timezrit, la dernière place.

Cette différence de rang que prend l'agriculture dans les communes d'une même Daïra est due, sans doute, aux bonnes terres agricoles qu'offrent les deux premières communes, et aussi à la priorité d'un secteur par rapport à un autre qu'estiment les autorités locales comme primordial à développer.

L'ensemble de ces programmes d'investissements met en évidence l'effort établi par l'Etat en matière d'investissement pour répondre aux besoins de la population, en particulier en matière d'emploi pour réduire le flux migratoire vers l'extérieur des communes.

En dépit de toute cette volonté et de cet effort, les responsables des APC (communication orale) trouvent que les subventions sont très en deçà des besoins des collectivités locales.

Le président de la commune des Issers, par exemple, trouve que ces subventions, surtout ceux de l'année 2005, ne représentent même pas le fond de roulement d'une petite entreprise familiale et que sa commune a besoin aux moins de 05 milliard de centimes pour prétendre aspirer au développement local. Il a invité ceux qui ont décidé de cette somme à venir constater de visu les perpétuelles dégradations des routes, des réseaux d'assainissement et de l'alimentation en eau potable de tout les villages de sa commune. Le président de l'APC des Issers et son adjoint déclarent qu' « il n' y a pas d'équilibre dans la répartition des budgets, il y a des communes riches et d'autres complètement déshéritées »

En ce qui concerne les investissements privés, nous n'avons pas pu obtenir la part des entreprises privées dans chaque secteur d'activité.

Pour les petites unités où unités artisanales, les effectifs employés et les masses d'investissements engagées sont négligeables par rapport à ce qu'offre le secteur public dans la même branche.

En parallèle, il existe quatre unités industrielles de dimension régionale où nationale dans la seule commune des Issers et qui participent, efficacement, dans le développement local. Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir leurs masses d'investissement où les crédits liés (tableau n°77)

Tableau n°77 : Unités industrielles de dimension régionale où nationale dans la Daïra des Issers

Dénomination	Principale production annuelle
TMI	Tissus, soierie, draps cotonnades 101393ML
Céramique de Boumerdès	Faïences 302000m ²
SAEG	Cuvettes, marmites, plats à four...1185600 pièces
ARGILEX	Faïences 620000m ²

Source : DSA de Boumerdès

Conclusion

L'agriculture dans les communes de la Daïra des Issers se voit de plus en plus vivement interpellée en sa qualité d'acteur majeur du développement local, de la gestion de l'espace rural et de la protection de l'environnement.

La récente réforme du mode traditionnel de financement de l'agriculture et du développement local vient de mettre en lumière la volonté des autorités de la remise en cause du développement local avec les programmes de soutien, de la place et du rôle du secteur agricole dans notre territoire, et dans notre société en général .

Dans notre Daïra d'étude, le financement du développement local, en particulier, l'activité agricole, est encore au stade embryonnaire. Le niveau de réalisation d'infrastructures et le niveau de vie de la population et en deçà des aspirations. Les pouvoirs publics commencent à prendre réellement conscience de la gravité de la situation dans laquelle se trouvent les différents secteurs économiques de nos communes, en particulier, le secteur de l'agriculture. Cette prise de conscience s'est matérialisée par :

- un renforcement du financement des PCD durant la période 2000-2005
- une augmentation des investissements et la mise en œuvre d'un nouveau programme de soutien à la relance économique.
- et enfin, en créant le FNRDA source de financement spécial à la seule agriculture.

Ainsi, le soutien au développement de l'agriculture consenti par les pouvoirs publics a permis, donc, de:

- relancer les investissements créateurs de richesses au niveau des exploitations agricoles,
- moderniser le matériel de production,
- favoriser la mise à niveau,
- augmenter la production et faire face à la compétitivité.

**Perspectives de développement économique et conclusion
générale**

Introduction :

Le développement envisagé, dans la Daïra des Issers, doit remédier aux problèmes actuels, répondre au besoin de sa population en emplois, assurer une meilleure diffusion économique sur l'ensemble du territoire de la Daïra.

Dans cette perspective, la Daïra doit inscrire son développement dans une démarche d'aménagement du territoire pour lever les contraintes et valoriser son potentiel naturel tout en préservant l'environnement.

1. Développement de l'Agriculture :

Le développement de l'agriculture doit tenir compte des spécificités naturelles du territoire et de ses principales vocations.

Les zones de plaine (plaine des Issers) présente théoriquement un potentiel en sols irrigables pour l'intensification en irriguée par la grande hydraulique.

Les actions à entreprendre dans le secteur de l'agriculture sont diverses telles que :

- Réhabilitation des réseaux d'irrigation, organisation professionnelle des irriguant et l'équipement à la parcelle pour l'irrigation rationnelle au goutte à gouttes et par aspersion.
- Mener des actions structurantes telles que l'électrification, désenclavement et mobilisation des eaux au niveau de la zone de montagnes qui enregistre un développement très retardataire. On peut citer à titre d'exemple la commune de Timezrit.
- Dans la zone de montagne, l'objectif prioritaire est la fixation des populations rurales en développant une économie intégrée de montagne avec l'identification des actions de développement : Les plantations arboricoles rustiques (olives, amandier, figuier) associées à de petites unités de PMI, PME spécialisées dans les petits élevages agricoles et avicoles.
- Association à ces actions, un programme de reboisement des zones dénudées et érodées.
- Pour la zone de collines et des petits plateaux de replat de versant, les actions de mise en valeur par la concession doivent être envisagées.

2. Développement de la petite et moyenne industrie (PMI) :

La Daïra doit promouvoir une activité dans le cadre du développement de la petite et moyenne industrie pour mettre en valeur son potentiel naturel et répondre à la demande locale en biens industriels.

Ce développement doit être envisagé dans le cadre de la promotion de l'investissement privé et la réalisation des projets.

La viabilisation de l'espace industrie (zones d'activités) est une condition essentielle pour la réalisation des projets d'investissement et dont l'activité doit reposer sur la valorisation du potentiel naturel de la Daïra.

La création de nouvelles unités doit être envisagée pour le développement de l'agro-alimentaire et les matériaux de construction (produits rouge).

3. Développement de l'hydraulique :

La productivité de M3 d'eau devrait être maximiser en interdisant les piquages illicites sur les conduites d'adduction, en réduisant les gaspillages et les pertes (vétusté et sous dimensionnement des d'épuration (boues etc....) pour utilisation dans l'agriculture.

Une partie des besoins en eau AEP seront couverts par le transfert à partir du barrage de Taksedt pour les agglomérations de la Daïra des Issers situées sur le couloir.

Ainsi, les forages de l'AEP de ces agglomérations seront de ce fait réaffectés à l'irrigation pour la grande hydraulique, alors que la réalisation du projet du barrage de Djemaa Aval (40 Hm3 /an) permettra l'irrigation du périmètre du bas Issers qui est actuellement en cours d'équipement.

Aussi, pour pouvoir subvenir aux besoins futures de la Daïra, il est impératif de procéder à :

- Gérer l'eau selon des règles rigoureuses.
- Augmenter le rythme de mobilisation des eaux superficielles.
- Prévoir les eaux (eaux de surface + nappe) contre la pollution.

4- La protection de l'environnement et du cadre de vie :

L'état de l'environnement nécessite la réalisation d'une série d'actions pour lutter contre la population urbaine et industrielle notamment :

- Combattre la population industrielle
- Lutte contre la population urbaine.

5- Développement du réseau routier et ferroviaire :

Le développement du réseau routier concerne l'aménagement et la modernisation d'axes principaux et secondaires.

L'évolution du trafic de véhicule nécessite l'adaptation des caractéristiques de certains axes routiers (RN 5, RN 12).

Pour assurer une meilleure intégration du territoire, des actions doivent être menées pour favoriser les échanges entre les différentes zones du territoire de la Daïra notamment par l'aménagement et la modernisation sur les axes.

Pour désenclaver le Sud de la Daïra , et crée les conditions pour son essor, l'aménagement du réseau de communication existant revêt un caractère impératif. Il s'agit de L'axe suivant : CW 68.

Le développement du réseau ferroviaire doit porter sur la consolidation de certains ouvrages d'art situé sur le tronçon Thenia – Tizi-Ouzou.

Conclusion générale:

Avec les moyens mis à notre disposition par les autorités locales ainsi que par les institutions en rapport avec le domaine agricole ; nous avons essayé au cours de cette étude de situer la place de l'agriculture dans le développement local de la Daïra des Issers. Nous nous sommes fixés comme objectif l'évaluation du développement local en général et de faire ressortir la place qu'occupe le secteur de l'agriculture parmi les autres secteurs économiques.

Afin d'aboutir à ce résultat, nous avons utilisé la méthodologie suivante :

1- l'étude du milieu naturel : cette étape est nécessaire dans toute étude d'aménagement rurale, afin d'avoir une connaissance plus approfondie du milieu, de ses problèmes et de ses atouts.

Nous retiendrons de cette étape que la topographie est diversifiée, elle est partagée entre les piémonts et les grandes étendues de terres fertiles de la plaine des Issers. Le potentiel en eaux superficielles et souterraines est appréciable. Un climat de type méditerranéen (pluviométrie variant entre 600 et 800 mm/ans et une température moyenne de 18°C) favorisant le développement d'une agriculture rentable. Toutes ces conditions naturelles associées à une bonne politique de gestion de l'eau et du sol permettent l'installation d'une agriculture intense et diversifiée capable d'accroître le niveau de vie de la population et de participer positivement au développement locale de la Daïra.

2- l'étude de la population, de son évolution et les d'activités économiques qu'elles pratiquent : Il en ressort que la population est de type agricole et ne cesse de croître nécessitant des besoins importants en logements, en équipements et en emplois.

La répartition de la population occupée dans les branches d'activités économiques montre l'émergence du secteur secondaire marqué par les BTP ensuite le secteur tertiaire et enfin le secteur de l'agriculture. L'existence d'une masse importante de chômeurs malgré la juxtaposition d'actions de développement entreprise depuis l'indépendance. Cette situation dans laquelle se trouve la Daïra des Issers montre la faiblesse des interventions dans l'agriculture et qu'il est indispensable de réviser la politique des investissements. L'atout majeur pour cette révision se trouve en la disponibilité et la mobilisation de la force de travail, afin de revaloriser le patrimoine agricole (reboisement, protections des sols et des eaux, etc...). Il est indispensable, également, d'intensifier les investissements à caractères sociales afin d'encourager la mobilisation de la force de travail dans l'agriculture.

Eu égard, aux potentialités naturelles et humaines existantes dans la zone d'étude, nous estimons que cette solution et la seule capable de promouvoir l'accroissement de la production agricole et, de ce fait, participer d'une manière efficiente au développement local.

3- Le Fond National de Régulation et de Développement de l'Agriculture, lancé en l'an 2000, est présenté par ses promoteurs comme une réponse à cette crise. L'évaluation et la comparaison de l'activité agricole avant et après l'installation de ce fond ont fait l'objet de la troisième étape de notre méthodologie. Il en ressort, que le soutien au développement agricole a permis de relancer des investissements créateurs de richesses au niveau des exploitations agricoles, de moderniser leur matériel de production, de favoriser la mise à niveau du personnel, et d'augmenter les aptitudes à accroître la production.

4- La quatrième étape de notre méthodologie consiste en la présentation de quelques définitions des différents programmes de développement initiés par l'état. Dans cette étape nous nous adressons beaucoup plus à un lecteur non averti, et ce, pour une meilleur compréhension, qu'à un spécialiste en la matière.

5- l'exercice des actions de développement ne peut se faire objectivement sans un transfert des moyens financiers, et c'est justement à ses moyens financiers que nous avons consacré la dernière étape de notre étude.

L'intervention financière de l'Etat en matière de subvention pour le développement local était faible dans la Daïra des Issers avant l'année 2000, et ce, pour tous les secteurs d'activités, en particulier, dans l'agriculture qui est arrivé à zéro dinars de subventions. La réduction brutale des recettes d'exportations ainsi que les problèmes politiques et sécuritaires de l'époque ont inhibé le processus de développement agricole et local en générale.

Après l'année 2000, le Programme de Soutien à la Relance Economique (PCD/PSRE) et le Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) ont mis plus de cohérence et de continuité dans les politiques de développement.

La contribution du PNDAR touche dans notre site d'étude plusieurs aspects, mais il est plus significatif sur certains secteurs que sur d'autres :

- sur les surfaces réparties aux différentes cultures, il indique le degré d'exploit de certains programmes du FNRDA telles que la reconversion, l'extension des surfaces de plantations viticoles et arboricoles et le développement des systèmes d'irrigation économiseurs d'eau.
- en matière d'emploi, les programmes de développement local en particulier le FNRDA ont permis la création d'emploi dans ce milieu.

En définitif, nous avons constaté au cours de la période (2000-2005) une prise de conscience du problème de développement local.

Cette prise de conscience s'est traduite par l'augmentation des subventions allouées par l'Etat, et une meilleure répartition des financements par secteur d'activité par rapport aux années précédentes.

Cette nouvelle vision de gestion place, donc, le secteur de l'agriculture (qui occupait le dernier rang) au troisième rang après ceux des travaux publics et de l'hydraulique.

La réalisation de ce travail nous a amené à faire plusieurs sorties sur le terrain et auprès des organismes en relation avec le thème d'étude. Malheureusement, nous n'avons pas pu récolter tout ce que nous avons programmés pour notre étude. A titre d'exemple, nous avons projeté, au début de notre travail, d'évaluer la part des investissements et de l'emploi du secteur privé dans les différentes branches d'activité économique mais les responsables étaient restrictifs pour ce genre d'informations et que l'accès aux données chiffrées fait parti des secrets des unités de production.

En matière d'orientation des investissements dans le cadre du développement local de la Daïra des Issers, nous remarquons un déséquilibre sectoriel très marqué au profit de deux secteurs non directement productif : le secteur des travaux publics et le secteur de l'hydraulique.

Le secteur de l'agriculture ne cesse de connaître des problèmes, et ce, malgré la juxtaposition des actions de développement entreprise depuis l'indépendance. Ce secteur n'a jamais connu une organisation durable. A chaque fois qu'une politique de gestion apparaît, elle est très vite rejeté (révolution agraire, restructuration et jusqu'à récemment le PNDAR qui est encore en cours). Ces instabilités favorisent le départ de la main d'œuvre agricole vers les autres secteurs d'activités..

En matière d'emploi, les résultats enregistrés sont inquiétants, surtout si l'on sait que l'objectif visé dans le cadre de la stratégie de développement locale est d'assurer l'absorption total du chômage à travers le financement des différents secteurs économiques.

Le sous-développement de notre zone d'étude est un élément indissociable de la faiblesse générale des conditions de vie de la population. Il convient donc, de leur donner une chance de développement et de reconsidérer les priorités au social pour stabiliser la population, par la création et l'amélioration des infrastructures administratives, l'éducation, le logement, et l'ouverture des pistes dans les zones difficiles

L'optimisation des ressources naturelles et humaines, par l'exploitation raisonnable du sol et la mobilisation de la force du travail pour la réalisation de l'indépendance alimentaire et plus que nécessaire.

La permanisation et la revalorisation de l'emploi par l'augmentation des salaires et l'élévation du niveau d'encadrement sont d'un apport non négligeable dans la stabilisation de la population agricole.

La participation du privé pour la relance des différents secteurs d'activités en particulier de l'agriculture et la valorisation des activités productives permettent l'absorption du chômage, il ne faut épargner aucun acteur, il faut faire participer toutes les forces productives existantes, en particulier, les collectivités locales.

Il faut également mettre en place une structure de gestion du territoire en générale et agricole en particulier, durable et efficace, pour réaliser l'autosuffisance alimentaire de la zone d'étude.

Bibliographie

Mémoires & thèses :

- Bédrani.S (1981)- L'agriculture Algérienne depuis 1966 : « étatisation ou privatisation » OPU , Alger.
- Benamara.D- Agriculture et développement rural de l'agriculture dans le développement de l'Algérie, thèse de doctorat, ISE, université d'Alger.
- Benhalima.Z Hamidi. F (1995)- Les perspectives de développement économique et urbain dans une communes rural « cas de la commune de Corso (wilaya de Boumerdes) ». Mémoire de fin d'études FSTGAT/USTHB.
- Boukhari.A (1976)- Stratégie de développement et financement de la révolution agraire.
- Bouzar.C (1977)- la banque Algérienne et le financement de l'agriculture dans la décennie 1967.
- Bouhitem.M & Messaoudi.K (2003)- Apport économique des implantations industrielles dans le développement régional et local « cas de la Wilaya de Béjaïa ».
- Bouzeboudjen.F & Djaidar.S (1996)- évolution et analyse du cadre bâti de l'agglomération chef lieu de Bordj Ménéaiel.
- Djebouri.A (1993)- Stratégie Algérienne de développement et aménagement de territoire (1967-1990) l'impact sur le développement local l'exemple de Berrouaghia (Médéa).
- Djema.H & Badaoui.A (2004)- Hydrogéologie et Hydrogéochimie des eaux souterraines de la plaine du Bas Issers.
- Djenane.A (1997)- Réforme économique et agriculture en Algérie (thèse de doctorat).
- Guemmat.A (1979)- les activités rurales dans la commune d'El Affroun structures foncières, occupation agricole du sol et emploi agricole.
- Ghemari.A- Le financement des investissements dans l'agriculture.
- Hadbi.H & Mezizene.Z (2006)- Synthèse hydrogéologique et essai d'approche de l'effet du séisme du 21 Mai 2003 sur le chimisme des eaux souterraines du Bas Issers (Wilaya de Boumerdes).
- Ikhlef.A & Mokdad.N (1997)- Etude du réseau urbain par une analyse en composantes principales Wilaya de Boumerdes.
- Khelifati.R & Bouzenoune.A (2000)- Conciliation entre le développement rural et la protection de la nature dans la zone périphérique Est du parc national de Chréa.

Louamri.A & Noualeur.A (1980)- restructuration rural.

Malek.M & Ziad.M (1995)- Approche méthodologique pour la réalisation de la carte de stabilité des versants « cas de la commune de Timezrit ».

Rebbouh .H (1992)- Mise en valeur agricole et développement rural en Algérie le périmètre de Béni Slimane Wilaya de Medéa (thèse de doctorat).

Toumi.M (1988)- Appréciation de l'alimentation minérale du vignoble de table de la région de Bordj-Menaïel.

Guirkanov (1974) : Etude hydrogéologique de la nappe de l'Oued issers, Direction des études du milieu et de la recherches hydrauliques.

خليفة امينه و بركون حنان 2003 افاق التنمية الفلاحية في اطار المخطط الوطني للتنمية الفلاحية بئر التوتة كلية علوم الارض الجغرافية و تهيئة الاقليم جامعة العلوم و التكنولوجيا هواري بومدين الجزائر.
محمد معيرش و زيرام خدوجه 2002 وضعه الانتاج الزراعي و مشاريع التنمية الفلاحية في ولايه بومرداس كلية علوم الارض الجغرافية و تهيئة الاقليم جامعة العلوم و التكنولوجيا هواري بومدين الجزائر.
سعيد نهار 2002 الوضع الزراعيه في بلديه سي مصطفى كلية علوم الارض الجغرافية و تهيئة الاقليم جامعة العلوم و التكنولوجيا هواري بومدين الجزائر.
عبد النبي ايمان و غوتي سميره 2002 امكانات و عوائق اقامه الزراعة المرويه حاله سهل واديسر الادنى ولايه كلية علوم الارض الجغرافية و تهيئة الاقليم جامعة العلوم و التكنولوجيا هواري بومدين الجزائر. بومرداس

Ouvrages :

- Bertrand.R - Economie financière internationale, Paris.
- Bonneau.M & Souchier.B – Constitution et propriétés du sol.
- Seltzer.P (1946) - Le climat de l'Algérie, PUF, 1946.

Organismes :

ONS : RGPH 1977- 1987 – 1998.

- Population total par commune.
- Population active et population occupée par commune.
- Statistiques de l'élevage communales de l'année 1996-1997 à 2004-2005.

DPAT : - Montant des investissements par programme et par commune.
- Montant des investissements par branche d'activité économique.

Rapports internes à la subdivision des Issers :

- Etat juridique des terres par commune.
- Les subventions allouées par le FNRDA entre l'année 2000 et 2005 par commune et par filière.

DSA : - Statistiques agricoles communales de l'année 1990-1991 à 2003-2004.
- La base de donnée du FNRDA de l'année 2000 à 2005.
- La monographie de la Wilaya de Boumerdès 2004.

Direction du développement local :

- Montant des investissements par commune de l'année 1986 à 1991.
- Montant des investissements par branche d'activité économique de l'année 1986 à 1991.

Articles de presse :

El Watan , 7 juin 2005 : Issers (Boumerdès) faible subvention pour le développement local.

El Watan , 17 avril 2007 : Développement local aux Issers (Boumerdès) réalisations satisfaisantes.

El Watan , 30 septembre 2007 : La Wilaya de Boumerdès face aux exigences locales, les difficultés de Chabet El Aneur.

El Watan , 12 octobre 2005 : Agriculture, le FNRDA restructuré.

El Watan , 12 Mai 2007 : Développement local à Boumerdès, le handicap du foncier à Timezrit.

El Watan , 03 Octobre 2006 : Pour améliorer sa performance l'agriculture doit se .

Se professionnaliser

El Watan, 11 Octobre 2004 : Ssecteur de l'agriculture, une croissance de 6.4% en 2004.

El Watan , 13 Avril 2005 : Agriculture à Boumerdès, la viticulture gagne du terrain.

El Watan , 5 Mars 2006 : Chabet El Aneur (Boumerdès) cinq Milliard pour le développement Local

Etudes et projets :

- La commission nationale économique et sociale,
- Commission Ad-Hoc « finances locales » 2001: L'évolution à imprimer à la gestion des finances locales dans une perspective d'économie de marché.

Rapports:

- Le conseil national économique et social,
- Commission perspective de développement économique et social 2000 :
- La problématique de développement agricole : élément pour un débat national.